Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

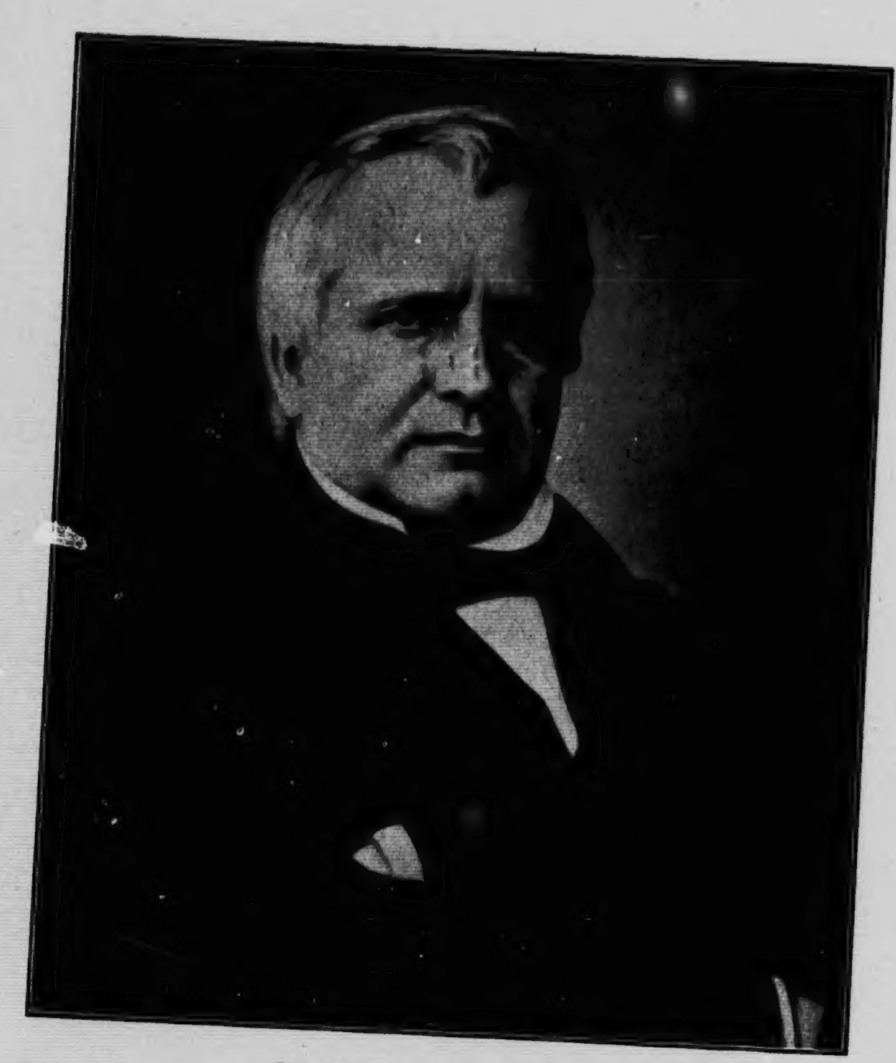
Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X ✓		24X		28X		32X

LAFONTAINE ET SON TEMPS



SIR LOUIS H. LAFONTAINE

ALFRED D. DE CELLES

Conservateur de la bibliothèque du Parlement fédéral, Membre de la Société Royale, Docteur ès lettres, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'instruction publique de France et Lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques.

LAFONTAINE

ET

SON TEMPS



MONTRÉAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée
256, rue St-Paul.

Cie CADIEUX & DEROME,
18 et 20 ouest, rue Notre-Dame.

AVIS DE L'AUTEUR

Le volume *LaFontaine et son temps* que l'auteur offre aujourd'hui à un public dont il apprécie la bienveillance passée, est la suite de *Papineau*, publié l'an dernier.

Dans leur continuité, ces deux volumes forment la majeure partie d'une histoire politique du Canada, qu'une troisième étude, *Cartier et son temps*, viendra compléter.

L'auteur a trouvé, dans les bibliothèques publiques et les collections particulières, une foule de lettres et de documents inédits qui l'ont aidé à tracer un portrait aussi complet que possible de LaFontaine, la plus grande figure d'une des plus belles parties de notre histoire.

C'est un plaisir pour l'auteur de s'acquitter ici d'une dette de reconnaissance à l'égard des personnes qui lui ont ouvert leurs bibliothèques. Ses remerciements s'adressent, en particulier, à Madame Joseph Turgeon, fille de feu le Juge Amable Berthelot, l'ami intime et le confident de LaFontaine ; au Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Dubois ; à M. Joseph Girouard, de Saint-Benoît, ancien député, fils de M. Girouard, un autre ami de LaFontaine et enfin au Dr Doughty, conservateur des archives du Canada.

INTRODUCTION

ATTITUDE SPÉCIALE DE LAFONTAINE DANS NOTRE HISTOIRE.— L'IDÉE QUI L'INSPIRE AINSI QUE SES SUCCESSEURS.

LaFontaine occupe une place à part dans nos annales politiques. L'importance d'hommes d'Etat comme Papineau, Cartier et Dorion, se mesure plutôt sur les préférences de parti, tandis qu'il est avéré que libéraux et conservateurs se réclament concurremment de LaFontaine, et prétendent s'inspirer également de ses doctrines. Ainsi l'unanimité des suffrages s'est faite sur son mérite, et sa mémoire rayonne de l'éclat de la gloire nationale la plus incontestée. C'est un phénomène assez rare pour que l'historien en fasse état ; et, si l'on vient à étudier la physionomie de LaFontaine à la clarté des faits, le phénomène s'explique de soi avec une logique toute naturelle.

En effet, élu tacitement chef des Canadiens, au lendemain du départ de Papineau pour l'exil, LaFontaine a longtemps mené au combat la phalange unie de ses concitoyens ; mais, dès qu'il aperçut la désunion s'insinuer dans les rangs, il abdiqua le commandement. Avant de

subir la lassitude et le désenchantement suprêmes auxquels ne peuvent se soustraire que bien peu d'hommes publics, il parcourut une grande et féconde carrière interrompue par une retraite décidée au méridien de sa gloire ; c'est la raison qui justifie les sentiments d'estime, de sympathie, de gratitude dont les Canadiens entourent son nom.

Toutefois, il convient d'en faire l'aveu, ses talents n'étaient pas de ceux qui séduisent et enlèvent la foule. A des aptitudes exceptionnelles, s'alliait en lui la droiture d'un esprit bien équilibré, ennemi des chimères, toujours ami de projets utilement réalisables. La force de volonté, la trempe de caractère débordaient l'imagination et les brillantes qualités qui assurent la popularité aux pasteurs des peuples et aux fondateurs de nations.

Si l'éloquence à panache des Papineau, des Chapleau et des Mercier, si cette inspiration sympathique qui rallie la foule autour d'un homme ou d'une cause, manquaient à son prestige, il émanait du côté sérieux de sa personnalité une profonde influence. En effet, des dons naturels relevés par de fortes études, un esprit appliqué, une droiture sans égale, le mettaient hors de pair dans un milieu où tous aimaient à s'incliner devant une autorité établie sur des bases si solides. Mais il ne suffit pas d'être richement doté par la nature pour atteindre à la prééminence en politique; il faut de plus, comme cela est arrivé à LaFontaine, y paraître à son heure. La lutte outrancière de Papineau avait cessé, laissant après elle les ruines d'un désastre. A une situation nouvelle il fallait des moyens stratégiques nouveaux pour prévenir, plus encore par tactique que par violence, les assauts que l'on préparait. Allier la fermeté à la conciliation, faire prévaloir l'esprit de gouvernement

sur l'esprit de parti, tel était ce que demandait la situation, de celui qui voulait ici dominer.

A ce sujet, il convient de faire remarquer que les Franco-Canadiens, à travers toutes les vicissitudes de leur histoire, ont eu la bonne fortune d'avoir une suite de chefs désignés par des qualités spéciales et appropriées aux nécessités du jour, pour les diriger et leur faire tirer le meilleur parti possible des contingences de la politique. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur notre passé, on voit ce phénomène s'accuser en un fort relief. Papineau ne s'était-il pas avancé à la tête des siens, avec des aptitudes éclatantes, une éloquence sans rivale, dans un moment où manquant de confiance en eux-mêmes, regardés par les Anglais comme une race inférieure, il était urgent de donner à ce petit peuple dédaigné le plus de prestige possible aux yeux de ses détracteurs et de lui faire prendre conscience de sa force ? Une tactique savante lui valut la maîtrise absolue de la province jusqu'à l'heure où, perdant patience, il laissa ses colères s'exaspérer devant la résistance obstinée de l'oligarchie, et pousser sa cause à une catastrophe. Pour nous comme pour tant d'autres la liberté devait se payer par le tribut du sang. Puis paraît LaFontaine; la partie, compromise par la violence et perdue sur le champ de bataille, est reprise sous sa direction avec une stratégie nouvelle. A la fois ferme et conciliant, esprit détaché du moindre intérêt personnel, il n'hésite pas à repousser les avances du pouvoir lorsque, tout en caressant ses ambitions, elles ne sont pas assez complètes pour répondre aux aspirations populaires. Sous son commandement, de 1841 à 1851, c'est encore la bataille constitutionnelle qui se poursuit. On aperçoit bien la victoire dans le lointain : l'ennemi battu recule,

rageur, et brûle ses dernières cartouches en épuisant son fanatisme dans les émeutes de 1849.

Après LaFontaine arrive son successeur, Cartier ; c'est bien lui qui prit la suite de l'œuvre de LaFontaine, car Taché et Morin, détenteurs passagers du pouvoir, et remplissant pour ainsi dire un interrègne, ne demeurèrent pas assez longtemps aux affaires pour leur donner l'orientation nouvelle qu'exigeait la situation du pays.

La vraie doctrine constitutionnelle entre définitivement dans la pratique, avec le retour de LaFontaine aux affaires, en 1848. Alors le champ s'ouvre à de nouvelles préoccupations. Les luttes passées ont retardé les progrès matériels ; il faut donner un élan puissant au commerce en élargissant ses voies. Le règne des hommes d'affaires est arrivé. Les aptitudes pratiques de Cartier et de Hincks se trouvent bien en situation. Dès 1846, Cartier démontre à la ville de Montréal, en lui reprochant son inertie, qu'elle doit s'imposer des sacrifices pour se procurer des communications, par voie ferrée, avec un port de mer. En 1852, il confère l'existence légale à la compagnie du chemin de fer le " Grand Tronc ", et, dès qu'il prend de nom comme de fait les rênes, il déclare " que sa politique est une politique de chemins de fer ".

La présence d'un homme de l'énergie et de la clairvoyance de Cartier ne s'imposait-elle pas au moment de la Confédération ? Grâce à sa patriotique intelligence nous sommes entrés dans l'union des provinces, avec notre patrimoine national complet.

Sous les ministères Mackenzie et Macdonald, l'œuvre de la Confédération suit son évolution normale ; le pays tend de plus en plus ses voiles vers les points de l'horizon où souffle le vent de la prospérité matérielle.

A l'heure présente, nous avons touché une de ces étapes de la course d'un peuple qu'on ne doit pas franchir sans bien déterminer préalablement vers quel but nouveau il convient de se diriger. Régler aujourd'hui les rapports politiques de la Grande-Bretagne et de la plus puissante de ses colonies, que le gouvernement anglais vient de convier à prendre rang parmi les nations, n'est pas une affaire de politique courante ; c'est une tâche qui relève plutôt de la diplomatie que des rapports ordinaires d'un gouvernement avec ses colonies. Il était d'usage jadis que la mère patrie s'engageât dans la voie qui lui convenait, et le Canada était tenu de suivre. En 1846, Robert Peel, sans se préoccuper de nos intérêts, donnait le libre-échange à l'Angleterre, révolution économique qui produisit une grande perturbation dans nos affaires. En 1870, le gouvernement impérial, sans nous consulter, décidait de retirer ses troupes du Canada, au moment où nous menaçait une invasion fénienne provoquée par la persécution de l'Angleterre en Irlande.

Cette forme d'égoïsme a vécu, et M. Chamberlain l'a sans doute aussi compris, en présence du refus de sir W. Laurier de mettre le Canada à la remorque de l'Angleterre, en vertu de prétentions qui faisaient passer les intérêts de la Grande-Bretagne avant ceux de notre pays, si elles ne les ignoraient pas dans une proportion démesurée. Le plan Chamberlain, sous le déguisement d'un impérialisme qui n'était pas sans grandeur dans sa conception, présentait de séduisants appâts aux esprits superficiels. Concentrer les forces de la mère patrie et celles des colonies, dans le dessein de créer un vaste empire aussi puissant dans la paix que dans la guerre; envelopper avec l'aide

des colonies les deux hémisphères d'une influence impériale, celle de l'Angleterre, pour perpétuer, en l'agrandissant, sa prééminence dans l'univers, quel rêve grandiose ! La réalisation de ce rêve n'éclipserait-elle pas la gloire de tous les empires qui ont étonné le monde ? Quel inépuisable thème à discours sonores et à articles retentissants dans les journaux ? Mais ce vaste projet cachait des pièges dangereux pour nous et même pour le principal intéressé. N'était-il pas de nature à nous entraîner vers un militarisme peu conforme aux aspirations d'un jeune pays, dont toutes les ressources financières doivent converger au développement de la richesse publique? Puis, ne fallait-il pas craindre que l'attitude belliqueuse que l'impérialisme nous imposerait, ne fût un jour interprétée comme une provocation par nos ombrageux et puissants voisins ? Ce fut le mérite, ce sera l'honneur et la gloire de l'administration de sir W. Laurier, d'avoir refusé adhésion au projet Chamberlain et d'avoir mieux envisagé que le gouvernement anglais le péril qu'il faisait courir à la Grande-Bretagne. Ne convient-il pas aussi d'observer — sans flatterie inutile — que l'arrivée aux affaires de sir Wilfrid et son long règne, au regard de l'instabilité des autres gouvernements, ont donné à sa nationalité un prestige aux yeux de bien des gens trop disposés à nous diminuer ?

En tous pays de gouvernement démocratique la tâche de gouverner se hérisse de difficultés innombrables. Elle s'aggrave chez nous de la nécessité de rapprocher et de discipliner deux races aux antipathies séculaires. Nos hommes publics ont tourné tous les obstacles nés d'une telle situation en prévenant, à force d'habileté et de prudence, les heurts et les chocs pleins de dangers. Pour eux, il y

avait à élaborer une œuvre de conservation en présence d'ambitions visant à une prépondérance qui ne pouvait s'établir que sur notre écrasement. La postérité tiendra compte à nos hommes d'Etat d'avoir su maintenir l'équilibre entre des forces sociales trop disposées à le rompre.

Il est rare que la sagesse humaine puisse exercer une action exclusive sur le cours des événements; ils paraissent être souvent la résultante de causes mystérieuses supérieures à notre entendement, ou tout au moins en dehors de sa portée. Cependant, la suite de notre histoire nous montre LaFontaine et ses amis faisant obstacle à la mise à exécution d'un plan savamment conçu dans une pensée hostile à notre existence. Il le détourne de son but et en tire un parti avantageux. Cette évolution forcée s'est accomplie, comme sans effort, à la gloire de ceux qui l'ont dirigée. La pensée dominante de nos fondés de pouvoir avait à faire front de deux côtés : vers l'intérêt général du pays et vers notre intérêt spécial en vue de notre vie propre dans l'existence commune ; mais cette aspiration spéciale des Canadiens s'appuyait tellement sur un idéal de justice qu'elle put s'adapter à toutes les contingences et à toutes les nécessités d'une situation fort complexe. Cette noble ambition a dominé l'esprit de nos chefs pour rendre leur force indomptable. Les politiques d'aujourd'hui et ceux de demain devront puiser leur inspiration à la même source, s'ils ambitionnent les mêmes succès.

CHAPITRE I

DÉBUTS DE LAFONTAINE DANS LA VIE PUBLIQUE — VIOLENCE APPARENTE DE SON TEMPÉRAMENT — IL ATTAQUE LES MONDELET

Entachés d'une violence de langage presque extrême, les débuts de LaFontaine dans la carrière font assez mal augurer de son avenir. Certes, ses antécédents, alors qu'il était aux ordres de Papineau, ne laissent pas entrevoir dans l'agitateur de 1834, l'homme à la fois ferme et conciliant, penchant à la modération, qui rendit possible le régime de 1840. LaFontaine, premier lieutenant de Papineau, est un exaspéré, un libéral, et même de son propre aveu, un radical. Il est vrai que, à cette époque, il n'est pas encore lui-même. Maîtrisé par l'ascendant de son chef, il fait abstraction de ses idées pour s'assimiler celles du grand tribun. La jeunesse explique cette sujétion et l'air ambiant si enflammé, la violence de ses paroles. Sa manière des jours révolutionnaires se reflète dans un pamphlet : *les Deux Girouettes*. Ce pamphlet, il le lançait, en 1834, pour dénoncer la prétendue trahison des deux frères

Mondelet, Dominique et Charles, coupables devant les patriotes, d'être passés au parti de lord Aylmer. Ce lourd réquisitoire vise à être violent dans le fond et ne l'est réellement que dans ses gros mots. Aux yeux de l'auteur, il devait certainement frapper à mort les hommes qu'il y signalait à la vindicte publique. Les Mondelet avaient publié en 1826, aux Trois-Rivières, *l'Argus*, journal aussi ardent alors à réclamer les droits des Canadiens que l'étaient *la Minerve* et *le Canadien*. Au cours des années suivantes, leurs opinions, comme celles de Quesnel, de Neilson, de Cuvilier et d'Etienne Parent, semblaient avoir fléchi ou plus justement étaient restées stationnaires, tandis que celles de Papineau et de LaFontaine inclinaient au radicalisme. L'inconstance dans les idées se trouvait-elle où LaFontaine voulait bien la voir ?

Quoiqu'il en soit, les Mondelet, ayant censuré comme séditieux et révolutionnaires les fauteurs des " Quatre-vingt-douze Résolutions ", LaFontaine bondit sous le coup de l'outrage, fonce sur les ennemis, et de l'encre la plus vitriolée écrit les *Girouettes*, pamphlet destiné à terrasser les " traîtres ". Cette tâche lui semble facile ; il s'y emploie avec rage en soixante-treize pages, long travail qui l'entraîne à des redites sans fin. Cent lignes auraient suffi à la démonstration, mais Papineau et ses lieutenants, grisés par leurs colères concentrées, pleins de leur sujet, croyaient ne rien faire s'ils ne parlaient ou n'écrivaient longuement. Puisant à pleines mains dans l'*Argus* qui, en 1826, dénonçait le gouverneur Dalhousie et sa bande, traitait les Anglais d'*étrangers, de " parvenus ", de " rapportés " qui viennent dans ce pays allumer le feu de la discorde, de reptiles venimeux qui outragent tout ce qui est canadien*, pour rapprocher

ces propos de ceux que tiennent les Mondelet de 1834 à l'endroit des Canadiens, traités à leur tour de rebelles et de révolutionnaires, LaFontaine les interpelle pour savoir quel vent a fait tourner les *Girouettes ?* La réponse s'impose ; c'est le vent de la faveur qui, soufflant du Château Saint-Louis, a fait glisser la toge de conseiller exécutif sur les épaules de Dominique Mondelet.

LaFontaine prend un malin plaisir à énumérer les contradictions de ses deux amis du temps passé. Cent fois il a prouvé leurs changements d'opinion ; il revient encore à la charge. Il se plaît à rappeler, avec une ironie discutable, qu'il fut un temps où les idées de Mondelet étaient aussi avancées que les siennes. "J'avais toujours cru, Dominique, vous avoir convaincu dans nos conversations amicales que j'étais un aussi bon patriote et un radical aussi sincère que vous". Ce n'est pas tout, Mondelet ne doit pas avoir perdu le souvenir d'un dîner où il était présent avec LaFontaine. "A cette fête, une quarantaine de radicaux, Dominique Mondelet à leur tête, portent les trois couleurs à la boutonnière, en signe de sentiments libéraux." [1]

Dans sa fureur d'extermination, LaFontaine s'attaque aussi aux Canadiens de la société, hôtes habituels du Château Saint-Louis et qui, malgré leur flagornerie, ne trouvèrent pas grâce devant Dalhousie, ce gouverneur les ayant un jour sacrifiés à ses haines nationales. "La proscription générale enveloppe, dit notre pamphlétaire, jusqu'à notre petite aristocratie qui, rêvant toujours les sou-

---

[1] Les trois couleurs auxquelles il est fait ici allusion, n'étaient pas celles du drapeau français. Les patriotes avaient adopté comme symbole et signe de ralliement un drapeau portant une bande blanche entre une rouge et une verte.

venirs d'une noblesse usée, s'était imaginée jusque-là trouver des immunités et des privilèges exclusifs dans de vieux parchemins controuvés. »

Enfin, pour accabler les Mondelet, LaFontaine termine sa philippique en les sommant de « sonder leur cœur, leur conscience, pour répondre à l'appel que leur fait l'honneur d'expliquer et de justifier leur conduite actuelle. » Et il ajoute avec un air triomphant, certain de leur silence : « Vos compatriotes vous regardent et votre ancien ami vous attend. »

Quel étrange état d'esprit nous révèle ce singulier réquisitoire ! LaFontaine dut en regretter maintes fois les violences lorsqu'on retourna contre lui les épithètes dont il avait peut-être abusé à l'endroit des Mondelet, le jour où il acceptait un portefeuille des mains de sir Charles Bagot. Nous ne voudrions pas assimiler son attitude à celle des Mondelet.

Il pouvait affirmer que les principes évoluaient non pas chez lui, mais dans l'autorité ? Il n'était pas allé à la montagne, mais la montagne était venue à lui. Notons en passant qu'un homme public ne peut jamais fausser compagnie à ses amis, sortir des rangs où l'on avait coutume de le voir, sans être taxé de trahison. Sur ce point, tout parti est implacable; il n'admet pas qu'un homme qui a une fois partagé ses doctrines puisse y renoncer justement. On entre jeune dans la vie publique avec des opinions en quelque sorte imposées par le milieu, par les amis. Peu à peu, on réfléchit ; on revise ces idées premières, et de ce travail intellectuel, il peut résulter de nouvelles convictions. N'est-ce pas là une évolution légitime de la mentalité humaine ? Nier la légitimité de cette évolution dans la pensée, c'est

la condamner à l'immobilité. Pour apprécier le changement d'opinion ou d'attitude chez un homme public, il faut savoir s'il a eu ou non l'intérêt public pour mobile.

Il n'apparait pas bien clairement que Dominique Mondelet ait obéi à un motif d'intérêt en se ralliant au gouvernement. Quelques esprits inclinaient à la conciliation et croyaient qu'en sa qualité de conseiller exécutif, c'est-à-dire de ministre occupant un siège à la Chambre, il lui serait possible d'amener une entente entre le gouvernement, le Conseil et l'Assemblée. Les patriotes ne l'entendirent pas ainsi ; ils se hâtèrent d'expulser le faux frère. Cartier, l'ami et le disciple de LaFontaine, blâmait vingt-cinq ans plus tard l'expulsion de Mondelet ; il voyait dans sa présence en Chambre un acheminement vers la responsabilité des ministres devant le peuple. Après avoir constaté le ton exaspéré du réquisitoire de LaFontaine, on ne s'étonnera plus de l'avoir vu si longtemps aux côtés de Papineau.

A la session du mois d'août 1837 — dernière session du parlement du Bas-Canada, — nous trouvons encore LaFontaine au nombre des députés patriotes les plus entêtés dans leur résistance aux tentatives de conciliation de lord Gosford. Rappelons qu'au début de cette session de huit jours, Morin — le plus doux des hommes — signifiait, dans une harangue au gouverneur, la détermination des députés de la majorité de persister, comme les années précédentes, à refuser tout subside à la Couronne tant qu'elle n'aurait pas donné un Conseil législatif électif. Cet ultimatum reçut l'appui de LaFontaine. En réponse à cette mise en demeure, Gosford dissout le Parlement, et à la suite de ce coup d'autorité, tous les événements concourent à amener le conflit inattendu de Saint-Denis. La fusillade qui en-

sanglanta les bords paisibles du Richelieu produit sur LaFontaine l'effet du jet d'eau froide sur la vapeur. L'horreur du carnage le ramène à la modération et il est tout étonné d'assister à l'explosion des matières combustibles que de concert avec Papineau il a tant travaillé à amasser. Effrayé de son œuvre, dégrisé par la crainte d'une guerre civile, il court à Québec avec M. Leslie et treize autres députés pour supplier Gosford de convoquer les Chambres.

Cette démarche provoqua des commentaires malveillants de la part des amis de Papineau qui accusaient LaFontaine de vouloir jeter sur ses épaules le manteau de prophète. Les motifs qui l'inspiraient étaient cependant de l'ordre le plus élevé, comme l'indique la confidence qu'il fit à ce moment-là à son ami et associé de bureau M. Amable Berthelot (17 déc. 1837).

"Nous avons adressé hier une pétition à lord Gosford demandant la convocation du Parlement. Quatorze députés l'ont signée. Lord Gosford nous avait dit de faire la demande par écrit. Nous sommes convaincus qu'il ne l'accordera pas, mais notre objet en envoyant tout cela en Angleterre est d'y faire croire que nous voulons au moins conserver la législature, car nos adversaires remuent ciel et terre pour que nous n'ayons plus de Chambre d'Assemblée. Il est peut-être à craindre qu'ils réussissent si nous n'y prenons garde. Dans ce cas, nous deviendrions à coup sûr de vrais Acadiens. Ce sont ces considérations bien pénibles qui déterminent ma démarche coûte que coûte." [1]

---

[1] M. Amable Berthelot, à qui cette lettre a été adressée, fut l'ami intime de LaFontaine, et son confident durant toute sa carrière. M. Berthelot, qui avait exercé sa profession d'avocat avec LaFontaine, devint juge de la Cour Supérieure à Montréal. Il mourut en 1893.

Les événements, hélas ! ne justifièrent que trop les prévisions de LaFontaine.

La supplique arrive trop tard ; comme disent les Anglais, "the dogs of war" sont déchaînés. Au lieu de retourner à Montréal, LaFontaine prend la route de la rivière Kennebec pour passer au plus vite aux Etats-Unis et de là en Angleterre. Après un séjour de quelques mois à Londres, où il aurait pu être arrêté, sans certaine protection, il se rend à Paris.

Dans cette ville comme ailleurs, la vision de la patrie meurtrie, en butte à des persécutions imméritées, le hante et l'obsède sans cesse. Luttant contre la maladie, suite de grandes fatigues et de réflexions angoissantes, va-t-il abandonner une partie qui semble désespérée? Non, son courage le tient debout, prêt, soit à prévenir, si possible, une aggravation de notre état, soit à obtenir réparation de l'injustice présente.

Dès qu'il apprend que lord Durham a reçu la mission de pacifier le Canada, il se met en mesure de lui fournir des renseignements pour corriger les fausses impressions qu'il aurait pu recevoir des événements récents. Il se reprend même à espérer des jours meilleurs. Ne vante-t-on pas partout l'esprit élevé, les qualités éminentes de l'esprit et du cœur du haut-commissaire ?

Maintenant il s'agit d'arriver jusqu'au grand seigneur ; s'adressera-t-il directement à lui ? Il ne faut pas y songer. Que vaudrait aux yeux de cet aristocrate l'expression d'opinion d'un pauvre *colonial*, en plus fauteur de rébellion ? N'est-il pas préférable de se servir d'un intermédiaire bien en cour pour appuyer ses protestations ? Aussi, s'adresse-t-il à M. Ellice, seigneur de Beauharnois, et personnage im-

portant à Londres, ayant l'oreille des ministres pour tout ce qui regarde les affaires du Canada. Il lui fait tenir deux lettres qu'il le prie sans doute de mettre sous les yeux de lord Durham, car elles ont été trouvées dernièrement parmi les papiers du haut-commissaire.

Rien de plus propre que ces missives à renseigner le noble lord sur notre situation.[1] Il se dégage de ces quelques pages concises, sans un mot de trop, sans une lacune, des clartés lumineuses. Nulle part nous n'avons vu une peinture plus exacte des causes de la révolte de 1837, et un plaidoyer justificatif plus convaincant de la conduite de l'Assemblée législative durant notre grande crise politique.

“ Les Canadiens sont mis au ban de l'opinion publique en Angleterre, dit LaFontaine ; ce sont des rebelles qu'on ne saurait trop écraser. ” Méritent-ils l'ostracisme qui les a frappés ? Précisons la situation. En 1828, un comité de la Chambre des Communes reconnaît, après une longue enquête, le bien-fondé de leurs griefs et en recommande le redressement aux ministres. Une année se passe, puis deux, puis six, et les abus subsistent. C'est alors que lasse d'attendre, épuisée de patience, la Chambre refuse les subsides en 1834. Justice n'ayant pas été faite, à la suite de cette mesure extrême, la Chambre persiste dans son refus d'une année à l'autre, jusqu'en 1837. Durant la courte session de cette année, nouveau refus de subsides avec l'intimation, faite aux autorités à la demande de LaFontaine, que si le gouvernement réforme le Conseil législatif, les subsides seront votés.

Voilà la querelle entre la Chambre et le Bureau colonial

---

1 Le lecteur les trouvera à la fin du volume.

bien indiquée. Qui en est responsable? LaFontaine n'a pas de peine à répondre à cette question, puisque, après l'événement, les deux grands partis anglais au Parlement s'accusèrent réciproquement d'être les auteurs de tout le mal. Et il trouve une justification de la conduite de l'Assemblée, et même de la révolte, dans ces paroles de lord John Russell, "The wonder would have been, if instead of such a collision having arisen, harmony had, for any long period, been observed."

Laissons maintenant parler LaFontaine :

Paris, 30 mars 1838.

Mon cher M. Ellice,

... ...

"Il est digne de remarque que dans tout le cours des débats sur le Canada, les Tories et les Whigs, se renvoyant la boule réciproquement, s'accusent, tour à tour, les uns les autres, c'est-à-dire les différents ministères qui se sont succédé depuis 1828, d'être la cause de la continuation de nos difficultés politiques. C'est admettre un fait dont nous nous sommes toujours plaints. Et pourtant c'est contre nous que l'on sévit !

"La question du Conseil législatif, dont tout le monde condamne la composition, est sans doute devenue maintenant la question la plus délicate, "owing to the former neglect experienced by the colony", suivant les expressions mêmes dont lord John Russell a fait usage, en parlant de la non-exécution du rapport de 1828. Le Conseil actuel étant une anomalie en principe, et une expérience de 40 ans nous ayant démontré cette vérité, nous avons suggéré, comme remède efficace, l'application du principe électif comme

étant « un moyen sûr pour tous les partis », selon l'aveu même de M. John Neilson. Mais nous n'avons jamais entendu faire de la concession immédiate de cette demande, une condition *sine quâ non* à la marche des affaires. S'il pouvait y avoir des doutes à ce sujet, avant la dernière session, par suite de la fausse interprétation donnée à notre réponse de 1836, il ne pouvait plus en exister depuis cette session.

« A notre adresse du 25 août dernier, un amendement fut ajouté à ma suggestion, en comité général, pour mieux expliquer cette pensée, et conformément à l'opinion de la généralité des membres, manifestée dans les débats.[1] Cependant, l'on voit avec chagrin que, dans les dépêches communiquées au Parlement, lord Gosford ne mentionne aucunement ce fait important. Deux lignes de sa part à ce sujet eussent probablement empêché le ministère de commettre l'injustice flagrante de suspendre l'Assemblée.

« Même plus, si conformément aux dépêches de lord Glenelg des 29 avril et 22 mai derniers, lord Gosford eut fait, avant la dernière session, une addition au Conseil législatif, « by a careful selection of men of *property, character and*

---

[1] Voici ce dernier appel à la conciliation dont parle LaFontaine:

« Nous donnons donc à Votre Excellence l'assurance que l'œuvre de la « réforme une fois ainsi commencée de la part du Gouvernement (c'est-à-dire « celle surtout du Conseil législatif), cette chambre sera disposée à recevoir, « considérer et agréer, s'il y a lieu, les diverses propositions que le Gouver- « nement de Sa Majesté aura à lui présenter *pour l'arrangement final des dif-* « *ficultés financières* et autres, qui existent depuis si longtemps en cette Pro- « vince; de même qu'à reprendre le cours régulier de ses délibérations qu'elle « n'a interrompu que par la conviction où elle était et est encore qu'il n'en « résulterait pour le peuple que des dépenses considérables, sans aucun des « grands avantages qu'il a droit d'attendre d'une session de la Législature. »

influence in the Province, of *liberal views* and entitled to the *respect and confidence* of the public, but not committed to the extreme opinions", de manière à être en état, en assemblant la Législature, "to appeal to the alteration which might have been made in the composition of the Council, as a proof of the sincerity with which His Majesty's Government are disposed to carry into effect the intentions which they have expressed on this head". La Chambre d'Assemblée aurait certainement procédé à la dépêche des affaires, et voté les subsides nécessaires ; ce qui en était la conséquence naturelle. J'aime à croire que lord Gosford était disposé à le faire ; mais il n'est peut-être malheureusement que trop vrai que certaine influence étrangère, mue par la vengeance, l'en a empêché. Il a donc là perdu encore une fois l'occasion d'opérer une réconciliation qu'on lui offrait. Si j'entre dans ces détails, c'est pour prouver que la Chambre d'Assemblée n'a point mérité l'injustice dont la frappe l'acte de suspension."

Quelle plus éclatante apologie de la conduite de la Chambre pourrait-on désirer, que cette simple et logique narration des faits ? Fit-elle une impression favorable sur l'esprit de lord Durham ? On peut présumer qu'elle l'a aidé à porter ce jugement si sévère de son rapport sur la conduite des autorités coloniales, et surtout à déclarer que c'était sur elles que pesait la responsabilité des événements de 1837, provoqués de propos délibéré par leurs machinations. Il est fâcheux, pour cette homme d'Etat, qu'il ne se soit pas plus inspiré des idées de LaFontaine pour entreprendre une œuvre de justice réparatrice qui aurait illustré son nom.

CHAPITRE II

LE RETOUR DE LAFONTAINE AU PAYS — SITUATION DU BAS-CANADA — LE CONSEIL SPÉCIAL

Après un séjour de cinq à six mois en France et en Angleterre, LaFontaine revient au Canada avec des dispositions toutes nouvelles. Les lueurs de l'incendie allumé sur le sol de la patrie lui ont indiqué son chemin de Damas. Assagi par l'expérience, il répugnera désormais aux moyens violents. Il prend en horreur l'exagération de paroles qui grise les esprits, altère la vision réelle des choses, fait perdre aux individus le contrôle de leur intelligence, pour les précipiter brutalement les uns contre les autres *in mutua funera*, en conflits meurtriers. Il convient ici de se demander si, avant 1837, il agissait bien de son propre mouvement. Papineau, avec son influence despotique, ne le tenait-il pas alors sous sa domination au point de lui enlever, pour ainsi dire, sa personnalité ? Plus tard, loin du magnétiseur, il sut échapper à la suggestion pour se ressaisir et donner une orientation nouvelle à sa conduite.

Il n'était à Montréal que depuis peu de temps, lorsque

Robert Nelson fit sa levée de boucliers si ridicule dans sa criminelle conception. Cet acte de folie servit de prétexte à maintes persécutions ; Colborne et ses amis feignirent de croire que Nelson, qui avait comploté son invasion aux Etats-Unis, avait des complices à Montréal. Cela suffit pour motiver une arrestation des “ suspects ”, comme sous la Terreur. LaFontaine fut un des premiers à subir les rigueurs de l'autorité ombrageuse.

L'arrêter, le jeter en prison, sans lui donner les raisons de son arrestation, fut l'affaire d'un instant. C'est en vain qu'il veut savoir pourquoi on l'a interné. “ Me voici privé de ma liberté, écrivait-il à Colborne ! N'ai-je pas droit de vous demander qu'on me fasse un procès ? Cette incarcération me ruine. Je suis ici avec mon associé, M. Amable Berthelot, et notre bureau est vacant. A part de m'enlever la liberté sans raisons, vous me ruinez ”. Nulle réponse ne parvint au malheureux détenu; Colborne, ne pouvant en aucune façon justifier son acte arbitraire, se taisait. On apprit plus tard que l'on avait intercepté, avant l'affaire de Saint-Denis, une lettre de LaFontaine à son ami Girouard, de Saint-Benoît, dans laquelle il déconseillait tout recours aux armes. Prenant le [illegible] de l'ironie qu'il n'avait pas bien légère, il avait dit, en parlant de Papineau, soupçonné de vouloir lever l'étendard de la révolte, et qui n'avait pas le sou : “ Vous pouvez compter que Papineau et Viger vont vous envoyer vingt mille louis pour armer les bleus du Nord. ”[1] Colborne eut honte de faire savoir qu'il n'avait que cette malencontreuse phrase, mal comprise par un subalterne apeuré, pour incriminer un citoyen paisible.

---

[1] Novembre 1837.

Il ne songe pas qu'à lui dans sa prison. Apprenant que l'on dresse le gibet où monteront les condamnés de la cour martiale, il tente un effort pour écarter de leur tête les vengeances de l'autorité. " Pour arrêter le germe d'une rébellion, écrit-il à Colborne, le 19 janvier, il faut autre chose que du sang. "[1]

LaFontaine sort de prison mais ne retrouve pas avec la liberté la paix de l'âme. Aux défaites de la patrie, presque chaque jour s'ajoutait une cause nouvelle de deuils et d'alarmes ; suspension de la constitution du Bas-Canada, c'est-à-dire la voix de la nation étouffée en ce qui regardait le gouvernement du pays ; formation d'un Conseil spécial à la dévotion du gouvernement ; les prisons remplies de Canadiens: autant de marches du Calvaire à gravir. LaFontaine eut à déplorer toutes ces calamités et ces actes de tyrannie. Et puis, vint (en novembre 1838) l'équipée absurde, criminelle de Robert Nelson, qui eut son dénouement tragique sur le gibet de Montréal.

Ces tristesses, imputables aux ennemis, se doublaient de chagrins que ses anciens amis auraient dû lui épargner. On lui gardait toujours rigueur, dans certains cercles, de sa démarche près de lord Gosford ; on insinuait qu'il cherchait à supplanter Papineau et à devenir chef des Canadiens. Sa modération passait pour de la faiblesse, et le *Fantasque*, journal satirique du temps, dirigé par Aubin, se faisant l'écho des adhérents de Papineau, raillait son attitude d'*homme du juste milieu*. L'énumération des chagrins

---

[1] Etaient en prison en même temps que LaFontaine: — Charles Mondelet, L.-M. Viger, D.-B. Viger, J.-A. Labadie, Joseph Girouard, de Saint-Benoît, J.-A. Berthelot, A.-Pierre de Boucherville et Jacques Dorion (de Saint-Ours).

qui brisaient son âme de patriote n'est pas encore complète. A côté des intransigeants et des exaltés, se dissimulaient les timides qui, après les échecs successifs, croyant la défaite irrémédiable, baissaient la tête pour recevoir le coup suprême. Il n'y avait, semblait-il, plus rien à espérer; battus partout, n'était-il pas de sage politique pour les Canadiens d'accepter l'arrêt du sort et de se soumettre, bon gré mal gré, à la volonté du vainqueur ? Ces découragés se voyaient comme au lendemain d'un nouveau désastre des Plaines d'Abraham, plus terrible dans ses conséquences que la défaite de Montcalm. Les vaincus de 1759 et de 1760, sans ambition politique, ne réclamaient que le droit de vivre tranquilles sur le sol ensanglanté; ceux de 1837, à qui était venue l'ambition bien naturelle de prendre leur part des charges et des privilèges civiques, se voyaient déchus de tous leurs droits. Les temps se faisaient plus durs qu'aux jours de Craig ; un règne de terreur semblait plus supportable que le régime du silence imposé à tout un peuple.

Le côté le plus cruel de la situation, c'était l'incertitude sur l'avenir que le bureau colonial nous réservait. L'inquiétude pesait partout sur le pays. Personne parmi les hommes en vue ne se trouvait en mesure de donner une réponse empreinte d'une lueur d'espoir aux interrogations anxieuses de la foule. Un souffle de mort passait sur le peuple privé de tout moyen de faire entendre sa voix sinon par l'intermédiaire de quelques journaux.

Ce régime du silence et du gouvernement personnel, car le Conseil spécial n'existait que pour enregistrer les édits du gouverneur, dura depuis le mois de février 1838 jusqu'au mois de juin 1840. Tour à tour, Colborne, Durham,

Poulett Thompson, s'en servirent pour donner une apparence de légalité à leurs volontés.

Il est resté dans l'esprit de nos pères comme un fâcheux souvenir, ce Conseil spécial. Ils y étaient représentés, il est vrai, par quelques-uns des leurs, mais en trop petit nombre pour que leurs idées y pussent aucunement prévaloir.

Parmi les ordonnances qu'il rendit, trois surtout méritent d'être signalées. L'une d'elles tendait à bouleverser les usages de notre province en ce qui regarde les voitures d'hiver. Elle édictait qu'à l'avenir on ne se servirait que de traineaux faits d'une certaine façon, auxquels le brancard s'attacherait, non dans le plan direct de la voiture, mais plus à gauche qu'à droite. C'est ce que nos habitants dénommèrent *le travail de travers*. Certes, l'ordonnance avait du bon et la réforme qu'elle prescrivait a fini par être acceptée dans une partie de la province de Québec, mais ce qui la rendit jadis impopulaire, c'est que Poulett Thompson voulut l'imposer d'autorité sans en avoir, au préalable, démontré les avantages par l'exemple. [1]

C'est pendant que Thompson maniait à sa guise le Conseil spécial qu'il lui vint à l'esprit l'étrange projet de s'attacher LaFontaine, alors désigné par la voix publique comme chef des Canadiens. Il lui offrit le poste de solliciteur-général que LaFontaine n'hésita pas à refuser.

---

[1] Lorsqu'en 1868, la législature de Québec voulut prendre, à son compte, l'ordonnance de ce gouverneur, nos campagnes qui n'avaient pas perdu le souvenir de l'opposition qu'elles avaient faite au traîneau malencontreux, au cri de: "Nous n'allons pas de travers, nous autres," s'insurgèrent encore contre ce projet d'améliorer nos routes d'hiver, et il fallut laisser facultatif l'usage de la voiture perfectionnée.

Le gouverneur s'offensa, ou feignit de s'offenser de ce refus et de là lui vint, à l'égard de cet homme courageux, une malveillance dont il lui donnera des preuves bien cruelles durant l'élection de Terrebonne. Proposer à LaFontaine de se rallier à la politique ministérielle au moment où le Bas-Canada gémissait sous le joug du Conseil spécial et s'élevait en protestations violentes contre le projet d'Union, n'était-ce pas une audacieuse tentative de corrompre le plus ardent adversaire de l'un et de l'autre ! [1]

L'autre ordonnance avait un caractère bien plus sérieux. Elle eut pour auteur sir James Stuart. Ce n'était ni plus ni moins qu'une mainmise sur notre système de procédure

---

[1] Il est curieux de lire dans la biographie de lord Sydenham sa version des négociations qu'il eut avec LaFontaine.

"Jusqu'alors, dit son biographe, d'après les notes de Thompson, par suite des deux rébellions, les chefs du parti canadien-français se trouvaient presque complètement exclus du pouvoir. Mais désirant, si possible, faire oublier le passé et disposer le peuple à faire bon accueil aux nouvelles institutions qu'on était sur le point de lui donner, le gouverneur général voulut, à cette époque, associer à son gouvernement quelques-uns des principaux individus de cette extraction. Il offrit donc à M. LaFontaine, qu'on regardait comme le chef du parti, le poste de solliciteur-général, alors vacant. Il lui expliqua, à cette occasion, ses vues politiques et ses intentions quant au gouvernement futur du pays. M. LaFontaine étant fortement opposé à l'Union, refusa, et la démarche resta sans résultat. Mais subséquemment, et plus de douze mois plus tard, M. LaFontaine, défait dans la première élection parlementaire après l'union, crut devoir — d'après quel principe, il est difficile de le comprendre — publier dans les journaux, non seulement l'offre qu'on lui avait faite, ce qui était légitime et point du tout un secret, mais aussi ce qu'il put se rappeler de sa conversation avec lord Sydenham. Il donna naturellement à cette conversation, surtout après un laps de temps aussi considérable, la couleur de ses propres sentiments. Mais même ainsi altérée, toute cette conversation prouve que lord Sydenham était alors, comme il le fut toujours, désireux d'accorder aux Canadiens-Français une juste part du pouvoir politique et de maintenir leur égalité avec leurs co-sujets."

judiciaire pour y substituer celui de la Grande-Bretagne. Cette ordonnance fut dénoncée par LaFontaine. Thompson, qui l'avait signée, n'osa pas la désavouer bien qu'il la trouvât excessive, au dire de sir Charles Bagot qui lui donna le coup de grâce en 1842.

Ce fut sous une inspiration plus favorable que Sydenham[1] établit un système d'enregistrement des hypothèques. Certes, la loi nouvelle n'était pas parfaite ; et LaFontaine en signala les imperfections dans une admirable étude, vrai modèle de critique légale qui, comme raisonnement et style approprié à la matière, n'a jamais été dépassé au Canada. Que nous sommes loin ici des phrases contournées, filandreuses des *Girouettes!* Aussi, l'*Analyse de l'ordonnance du Conseil spécial sur les bureaux d'hypothèques* est restée classique depuis sa publication (1842) et a servi de guide aux législateurs, lorsqu'ils ont voulu perfectionner notre système d'enregistrement.

L'arrivée de lord Durham au Canada avait porté l'anxiété des nôtres à son maximum. Ils n'ignoraient pas que ce grand personnage revêtu, en sa qualité de haut-commissaire et de gouverneur général, des pouvoirs les plus étendus, avait reçu la mission d'étudier la situation de la province de Québec, de trouver les causes de l'échec de la constitution de 1791 et en définitive de décider du sort des Canadiens.

Il se mit à l'œuvre aidé dans son enquête par Charles Buller et Gibbon Wakefield, ce dernier, homme de grands talents, mais perdu de réputation en Angleterre où un jury l'avait trouvé coupable d'un crime infamant. Tout en se

---

[1] Poulett Thompson fut élevé à la pairie sous ce titre.

renseignant sur les causes de l'échec de la constitution de 1791, Durham gouvernait le pays en potentat. On le vit destituer tous les membres du Conseil spécial pour en former un autre, composé de son entourage, exiler aux Bermudes, sans forme de procès, sur un aveu de culpabilité arraché aux accusés, huit Canadiens impliqués dans les troubles politiques de l'année précédente. Attaqué en Angleterre à raison de ce fait par Brougham que Durham avait exaspéré par de violentes et d'acerbes critiques, le haut-commissaire se vit désavoué par le gouvernement Melbourne qui taxa d'arbitraire ce coup d'autorité. Piqué au vif par ce désaveu, Durham donna sa démission et rentra en Angleterre, où il publia en 1839 son fameux rapport sur les affaires du Canada.

Durant ces années angoissantes (1837 à 1841), il ne restait à LaFontaine, sur le terrain politique, qu'à attendre l'entrée en campagne de l'ennemi. Pour tromper son anxiété, pour faire diversion à ses tristes préoccupations et aussi pour vivre, il se livrait à l'exercice de sa profession. Avocat depuis 1820, il avait conquis en très peu de temps une place éminente au barreau de Montréal. Au dire d'un de ses contemporains, M. Cherrier, il y avait foule au palais les jours où il devait plaider. Sa réputation d'esprit d'élite remontait à ses années d'études au Collège de Montréal. Les forts en thème tiennent rarement leurs promesses; mais LaFontaine occupa dans le monde le même rang — le premier — que sur les bancs de l'école. Robuste de santé, excellent dans les exercices du corps comme dans ceux de l'esprit, il fut l'élève le plus en vue de son temps. Comme la plupart des Canadiens arrivés aux honneurs, il n'avait pas de naissance ni de fortune; il descendait simplement d'une

de ces familles de colons, laboureurs et soldats qui, héros obscurs, ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang le sol de la Nouvelle-France. Il lui fallut faire son chemin en ne comptant que sur lui-même ; sous l'aiguillon de la nécessité, il s'arma de bonne heure pour la lutte et le succès. Ses études juridiques révèlent un esprit clair, bien équilibré et un jugement profond auquel de vastes connaissances prêtent leur concours. Dans le silence de ces longues journées, et même de ces longues nuits de lecture, courbé sur les écrits des anciens, il apprit, par expérience, après tant d'autres, que le travail est le remède suprême aux inévitables blessures de la vie.

CHAPITRE III.

DURHAM ET THOMPSON — COUP D'ŒIL SUR LE RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE — LAFONTAINE ET L'UNION DES CANADAS

Durham et Thompson, voilà deux noms qui s'associent naturellement dans la pensée lorsque l'on se reporte aux temps agités où ces hommes parurent sur notre scène politique. Au premier appartient la conception du plan de gouvernement qui devait nous être si fatal et dont est sorti, contre l'attente de ses auteurs, ce pouvoir à la fois résistant et souple où les droits de chacun s'unissent et se confondent. Sur le second pèse la responsabilité d'avoir mis en œuvre la constitution inspirée par Durham dans un dessein évidemment hostile à tout esprit de justice. Quel étrange personnage que ce lord Durham ! Après avoir consulté ses biographes, panégyristes où détracteurs, on se demande si l'on est en présence d'un déséquilibré ou d'un homme de génie. Apparenté aux meilleures familles d'Angleterre, gendre du premier ministre, lord Grey, et son collègue dans le Cabinet, il ne tarde pas à se rendre odieux à ses

amis. Tous redoutent les coups de boutoir de ce perpétuel bourru, surnommé *the dissenting minister*, en raison de son opposition constante aux vues de son entourage. Lord Grey surtout est le point de mire de ses attaques. Un jour en plein conseil, il reçoit de Durham une bordée d'injures que Melbourne qualifie de brutales. Un ministre, témoin de l'algarade, affirme qu'il aurait répondu par des voies de fait à quiconque l'aurait assailli de cette façon. On est porté à croire, en lisant le récit de ces scènes déplorables, que le gouvernement anglais avait envoyé Durham au Canada pour se débarrasser d'un être aussi encombrant qu'insupportable.

Son entrée en scène à Québec fait sensation. Entouré d'aides de camp, de secrétaires et d'un cortège quasi-princier, il joue au potentat oriental, écrasant tout le monde de sa morgue et de ses dédains. Le caprice semble présider à toutes ses actions : en plein bal à Québec, il commande à un de ses aides de camp, qui accompagne une dame au buffet, de lui donner son chapeau ; à l'église anglicane de Montréal, un clergyman prêche, par hasard, contre les amusements mondains, Durham feint d'être pris à partie, parce qu'il avait récemment donné lui-même une fête, et force le malheureux prédicateur à lui faire des excuses. Il déteste le tabac et, au cours d'un voyage sur un bateau à vapeur, il ordonne au capitaine de mettre à terre un malencontreux fumeur égaré parmi les passagers. En raison de ses qualités et de ses défauts, il produit l'impression d'un homme de grands talents, presque de génie, mais d'un caractère détestable.

Dès lors l'historien n'a-t-il pas le droit de se demander si Durham est bien l'auteur du Rapport qui porte son nom ?

Quoi qu'il en soit de cette supposition, cette étude sur notre pays constitue un remarquable document d'Etat, en dépit de l'esprit hostile à nos intérêts qui en dépare certaines pages.

Il n'entre pas dans notre dessein d'analyser ce Rapport célèbre si connu de tous les Canadiens ; rappelons-en seulement les grandes lignes. Embrassant d'un coup d'œil les événements politiques des trente années antérieures aux événements de 1837, les luttes entre le Conseil législatif et la Chambre, il n'hésite pas à donner raison à cette dernière d'avoir, à maintes reprises, refusé des subsides à la couronne : " C'était, dit-il, son seul moyen de contrôle sur les fonctionnaires publics nommés par le gouverneur et responsables à lui seul. Tous les abus dont la province n'avait cessé de se plaindre dérivaient de la constitution qui donnait à la Chambre le privilège de faire des lois en la privant en même temps du droit d'en surveiller l'exécution. Elle ne pouvait que constater leur application presque toujours contraire aux motifs qui avaient inspiré les législateurs, et se trouvait ainsi condamnée à une inertie irritante. "

Durham ne ménage donc pas les critiques à la constitution de 1791 et surtout à la manière dont elle était appliquée. Le fait que la Chambre ne pouvait exercer aucune influence sur la nomination des employés lui semblait monstrueux, et il l'attaque à maintes reprises. " Il est difficile de comprendre, dit-il à ce propos, comment des hommes d'Etat anglais ont pu s'imaginer qu'un gouvernement représentatif et en même temps irresponsable, pouvait exister dans une colonie. Si les intérêts impériaux exigent que les officiers du gouvernement soient nommés par la cou-

ronne sans égard aux désirs du peuple, il est clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie est une moquerie. ”

Ce système devait fatalement entraîner des conflits entre tous les pouvoirs publics. “ Le Conseil législatif n'existait, dit encore Durham, que pour frapper de veto toutes les lois votées par la Chambre, et les représentants de la grande majorité de la population ont fait preuve d'un profond respect pour la constitution en se soumettant aussi longtemps aux entraves mises à leur action par quelques individus. ”

Durham a eu la loyauté de faire remarquer que les institutions qui ont si mal fonctionné dans le Bas-Canada n'ont guère eu plus de succès ailleurs.

“ Il est impossible, dit-il, de considérer la grande ressemblance qui existe entre les constitutions de toutes nos provinces de l'Amérique septentrionale et les résultats produits par chacune d'elles, sans en venir à la conclusion qu'il y a quelque vice dans la forme de leur gouvernement, l'hostilité de races ne pouvant seule produire tous les maux qui ont affligé le Bas-Canada, les mêmes résultats à peu près s'étant produits parmi la population homogène des autres provinces. ” Plus loin il dit encore “ qu'il a pu se convaincre que la constitution de la province, la balance des pouvoirs politiques, l'esprit et la pratique de l'administration et chaque département du gouvernement surabondaient de défauts tels qu'ils suffisaient à expliquer la plus grande partie des désordres et des mécontentements qu'on y avait remarqués. ” Ce qu'on ne saurait contester et ce qui est reconnu par lord Durham, c'est que “ les défauts de la constitution coloniale mirent nécessairement le gouvernement exécutif en collision avec le peuple, et que les que-

relles du gouvernement et du peuple éveillèrent les animosités nationales. "

Dans l'ensemble des études de Durham sur le Canada, c'est surtout le Rapport qui a attiré l'attention des historiens canadiens. Cependant on y trouve encore des dépêches d'une grande importance et qui ont passé inaperçues, notamment celle où il rend les autorités anglaises responsables de l'insurrection de 1837. L'importance de cet aveu ne manquera pas de frapper le lecteur. Après avoir dit que, furieux de voir les Canadiens résister, dans un dessein de salut national, aux projets ambitieux de leurs rivaux, les Anglais de la province de Québec avaient résolu de vaincre cette opposition par tous les moyens possibles, justes ou injustes, il ajoute : " Dans ce but, les revenus publics furent dépensés contrairement aux désirs des Canadiens représentés par l'Assemblée. Il s'en suivit une insurrection que les Anglais précipitèrent dans la crainte de permettre aux Canadiens de s'y préparer, mais qui en toute hypothèse était inévitable. " [1] Cet aveu réduit à son minimum la responsabilité des nôtres dans le soulèvement. Il est à rapprocher de l'affirmation du Dr O'Callaghan et de Bouchette qui déclarent que les chefs du mouvement patriotique n'eurent jamais la pensée de prendre les armes. Comment l'auraient-ils fait d'ailleurs, manquant complètement de fusils et de poudre? On pouvait mettre en doute jusqu'ici l'opinion d'O'Callaghan sur les autorités anglaises qui, dit-il, avaient provoqué la rébellion afin d'avoir un prétexte de confisquer les libertés des Canadiens; mais comme

[1] " The consequent rebellion, although precipitated by the British from an instinctive sense of the danger of allowing the Canadian full time of preparation, could not perhaps have been avoided."

elle concorde parfaitement avec l'opinion de Durham, elle acquiert, par le fait même, une valeur très probante. Papineau s'est toujours défendu d'avoir comploté un mouvement révolutionnaire armé, parce que lui et ses amis n'étaient pas prêts ! Ce qui signifie que, bien que rebelle au fond du cœur, il se sentait trop faible pour recourir à l'*ultima ratio* des armes.

Il y a dans la façon dont certains hommes jugent les événements des contradictions qui étonnent, des illogismes qui déconcertent. C'est ainsi qu'après avoir condamné la constitution de 1791, les abus de pouvoir des gouverneurs et de l'Exécutif, et presque absout les Canadiens de leur opposition à l'ordre de choses établi, si vexatoire pour eux, Durham, à notre grande surprise, conclut que la réforme nécessaire devra, pour être effective, sacrifier les Canadiens-Français. Ce n'est pas une vengeance qu'il entend exercer, non ; un certain scepticisme le garantit contre les préjugés de races, et ses sympathies pour les nôtres se trahissent en plusieurs circonstances. Les Anglais de Montréal et les journalistes, genre du célèbre Adam Thom, rageaient de ne pas trouver en Durham et surtout en Buller des gallophobes à leur image. Mais, comme dans l'effort nécessaire pour ramener la paix dans le pays, il faut qu'un des deux groupes en guerre prévale sur l'autre, c'est à l'élément français de périr ! Ainsi le veut l'intérêt supérieur de l'empire, car il est écrit que la suprématie britannique — tout l'indique dans la marche des événements — est appelée à s'étendre sur toute l'Amérique du Nord. « Le gouvernement, écrit-il, doit avant tout se proposer d'établir dans cette province une population de lois et de langue anglaises, et de ne confier le gouvernement du pays qu'à une législature exclusi-

vement anglaise." Cette solution, résumée en une phrase claire, incisive, qui nous frappe les yeux comme l'éclair d'un glaive, impliquait nettement la suppression de l'influence française.

Cet arrêt de mort porté contre notre nationalité, froidement calculé, rédigé, discuté dans le calme du cabinet, ne revêt-il pas un caractère de férocité révoltante ? Nous ne comptions évidemment pour rien aux yeux de Durham qui s'attaquait ainsi, avec une inconscience apparente, à notre langue, à nos mœurs, à nos traditions, à tout ce qui constitue l'âme d'un peuple. C'était un sacrifice qui ne lui inspirait aucune hésitation, puisqu'ainsi l'exigeait, parait-il, l'intérêt suprême de l'Angleterre. Cependant, il n'aurait pas hésité à mettre le pays à feu et à sang pour réprimer toute atteinte portée à la moindre liberté du sujet anglais. L'égoïsme des diplomates ne s'inspire pas de sentiments plus élevés que celui des individus. Il est venu démontrer que, depuis dix-huit siècles, l'esprit politique n'a pas progressé ; n'oublions pas que les Romains traitaient les nations vaincues avec plus de générosité que l'Angleterre ne l'a fait ; que la Russie, la Prusse et l'Autriche se sont acharnées, cent années durant, à la destruction de la Pologne.

Les causes de nos troubles politiques s'étaient bien accusées devant l'esprit pénétrant de Durham, mais il se méprenait sur le fond des choses lorsqu'il écrivait à Londres : "Je m'attendais à trouver ici une lutte de partis et j'y ai vu un conflit de races". Il y avait dans cette appréciation une erreur manifeste ; la discorde entre les pouvoirs publics ne provenait pas autant qu'il le croyait de la différence des nationalités établies dans le Bas-Canada ; une étude

plus attentive de l'état des provinces voisines lui aurait fait voir que l'absence de responsabilité au sommet de la machine administrative produisait ailleurs les mêmes effets que chez nous. Le jugement de Durham appelle ce correctif, qu'ici la différence des races aggravait le conflit entre le parti sans responsabilité toujours au pouvoir, de par la volonté du gouverneur, et les représentants du peuple condamnés à une opposition perpétuelle et au spectacle des mêmes abus sévissant toujours sans qu'ils y pussent remédier.

Il y a dans le projet de Durham une idée qui le met hors de pair au milieu des hommes de son temps. Lorsqu'il propose d'appliquer au gouvernement des colonies le régime anglais dans son intégrité, c'est-à-dire, de rendre leurs ministres responsables aux représentants du peuple, il se montre en avance sur tous ses contemporains. Personne avant lui en Angleterre n'avait songé à mettre entre les mains de simples " colonials " un instrument de gouvernement si simple, si efficace aux yeux de tous aujourd'hui, mais regardé comme si complexe alors, et comme inaccessible à l'intelligence des sujets britanniques d'outre-mer. Les institutions anglaises, avant le règne de la reine Victoria, n'avaient pas atteint leur plein développement. N'oublions pas que Georges III [1] entendait exercer le gouvernement presque avec autant d'autorité personnelle que Louis XIV. Le premier ministre, lord North, subissait l'absolutisme de ce roi et poursuivait, malgré lui, contre les colonies américaines révoltées, une guerre qu'il désapprouvait. N'oublions pas non plus que Guillaume IV don-

[1] Mort en 1820.

nait congé à un ministère en pleine possession du contrôle de la Chambre des communes, espèce de coup d'Etat qui, de nos jours, provoquerait une révolution en Angleterre. Même un libéral comme lord John Russell ne croyait pas qu'il fût possible d'introduire la responsabilité ministérielle dans les colonies.

Le ressort si souple de la responsabilité de l'exécutif à la Chambre, ajouté à notre machine gouvernementale, en a assuré le fonctionnement harmonieux, sans heurts ni contrecoups. Elle a permis aux hommes à vues larges de s'entendre pour diriger le pays vers les régions de la concorde, loin du champ de bataille des factions. Il s'est trouvé que Durham, en se préparant à nous porter le coup mortel, nous donnait en même temps le moyen de le parer. Ses suggestions agréèrent au ministère anglais qui leur donna corps dans la loi fusionnant en une union législative le Haut et le Bas-Canada.

Lorsque l'on apprit à Québec et à Montréal dans quel sens notre sort avait été décidé, il se produisit, après le premier moment de stupeur, un mouvement général de protestation. Les conclusions auxquelles avait donné lieu le Rapport de Durham apparurent aux Canadiens comme une injustice suprême. Ils ne pouvaient accepter cette solution des difficultés passées; à leurs yeux, elles résultaient de la constitution et étaient imputables au bureau colonial. Imposer l'Union pour faire expier au Bas-Canada la faute de ses persécuteurs, n'était-ce point une suprême injustice? Morin et John Neilson, l'ancien ami de Papineau et son adversaire après les 92 résolutions, mais toujours dévoué à notre cause, prirent à Québec l'initiative du mouvement protestataire. De nombreuses pétitions, y comprises celles

du clergé, furent adressées au gouvernement anglais pour lui exposer ce dernier grief des Canadiens, le plus grand de tous.

Montréal ne fit aucune démarche pour s'opposer à l'établissement du régime nouveau. LaFontaine fut-il pour quelque chose dans cette abstention ? Rien ne l'indique, mais il ne semble pas avoir vu l'Union avec autant d'horreur que ses amis de Québec. Son esprit pénétrant lui indiqua-t-il le parti qu'on pourrait tirer de la responsabilité ministérielle que la nouvelle constitution accordait ? Dans une lettre adressée aux électeurs de Terrebonne, il leur fait part de ses idées sur la question, avec une remarquable clairvoyance qui fit défaut à ses amis. Par intuition la vraie manière de comprendre le régime parlementaire dans son intégrité lui apparut clairement. Combien supérieure à celle du gouverneur Thompson fut sa manière d'envisager le sujet, on le verra plus tard. Cette divergence de vues ouvrira, pour ainsi dire, un champ de bataille sur lequel il engagera la lutte avec deux gouverneurs, lutte dans laquelle le raisonnement, la logique, brilleront bien plus chez LaFontaine que chez ses adversaires. « Je n'hésite pas à dire, écrivait le futur premier ministre à ses amis de Terrebonne, que je suis en faveur de ce principe anglais du gouvernement responsable. Je vois dans son opération les seules garanties que nous puissions avoir d'un bon gouvernement constitutionnel et effectif. L'Union est un acte d'injustice et de despotisme en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement ; en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants ; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les procédés de la législature, contre la foi des traités et la parole du gouverneur général ; en ce

qu'elle nous fait payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons pas contractée ; en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'emparer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays. ”

Sa condamnation de l'Union n'allait pas jusqu'à lui en faire demander le rappel. “ Non, disait LaFontaine, les Canadiens ne doivent pas le faire. Ils doivent attendre avant d'adopter une détermination, dont le résultat immédiat serait peut-être de les rejeter, pour un temps indéfini, sous la législation liberticide du Conseil spécial et de nous laisser sans représentation aucune. ”

Ce n'est pas seulement l'alternative de voir se perpétuer le régime d'exception qui sévissait depuis 1838, qui engageait LaFontaine à accepter l'Union, mais aussi la perspective de pouvoir, avec l'aide des libéraux du Haut-Canada, substituer au grain empoisonné une semence d'une fécondité bienfaisante.

Depuis assez longtemps des relations s'étaient établies entre les *reformers* du Haut-Canada et les libéraux de notre province. A mesure qu'ils se connaissaient mieux, les uns et les autres sentaient s'établir entre eux une similitude de vues et une concordance d'intérêts. Si les libéraux avaient souffert de l'absolutisme des gouverneurs et de l'insolence de la bureaucratie, les réformistes n'avaient-ils pas trouvé intolérable le joug que le *Family compact* faisait peser sur tout leur pays ? La lettre de LaFontaine si pondérée, marquée au coin du bon sens, prit les proportions d'un manifeste national, d'un appel d'une province à l'autre. Traduite en anglais, elle fut publiée avec éloges par l'*Examiner*

de Toronto, l'organe des reformers du type Baldwin et alors rédigé par M. Hincks, libéral jusqu'au radicalisme.

L'attitude hardie de LaFontaine ne répondait pas aux sentiments de tous les Canadiens. Un groupe voulait se renfermer dans une abstention complète de la politique, pour laisser à l'Angleterre la responsabilité des maux que le nouveau régime ne manquerait pas de faire naître. D'autres invoquaient une agitation continue pour obtenir le rappel de l'Union. Un autre groupe oscillait indécis entre ces deux partis.

Il parut dangereux à LaFontaine de couper les ponts entre l'Angleterre et nous, et l'événement a démontré la justesse de ses vues. Il n'avait pas ville gagnée tant s'en fallait ; son plan comportait des luttes acharnées dans lesquelles nous allons le voir s'engager. C'est là qu'il va acquérir de la force et de l'autorité et deviendra bientôt maître du terrain, à tel point qu'il lui sera un jour possible d'user de cette stratégie aussi effective à la guerre qu'en politique : manœuvrer l'ennemi au lieu de se laisser manœuvrer par lui pour tirer le salut des savantes et perfides combinaisons machinées pour assurer notre perte.

CHAPITRE IV

SYDENHAM ET LAFONTAINE — CARACTÈRE DU GOUVERNEUR — SON INTERVENTION DANS LA LUTTE ÉLECTORALE.

Quel beau rôle Sydenham aurait pu jouer au Canada s'il avait eu les qualités que lui supposait le bureau colonial ! Certes, ce n'était pas un homme médiocre. Issu d'une famille de négociants qui, depuis plus de cent ans, avait entretenu d'importantes relations commerciales avec la Russie, il avait hérité de ses ancêtres le génie des affaires. Cette aptitude spéciale, jointe à une instruction étendue, le fit bientôt remarquer. En 1826, Manchester l'envoyait aux Communes où il devint une autorité en matière de commerce et de finances. Durant ses quinze années de présence à la Chambre, il passa dix ans, soit au Board of Trade, soit à la trésorerie, ce qui représente de fort beaux états de service et implique une grande compétence en affaires. A la fin de l'année 1839, on lui offrit de choisir entre le portefeuille de chancelier de l'Echiquier et la commission de gouverneur du Canada ; il opta pour le plus brillant de ces deux postes. C'était un partisan de la liberté de commerce et les " Corn

Laws" qui furent abrogées après sa mort n'eurent pas de plus constant adversaire.

Ses aptitudes très spéciales avaient été le mobile du choix des ministres; elles semblaient à leurs yeux devoir suffire pour en faire un excellent gouverneur du Canada.

Ils se figuraient qu'avec son entregent, son habileté à établir un budget, il saurait se tirer d'une situation difficile, manier les hommes comme il alignait les chiffres. La crise qui sévissait au Canada depuis trois ans exigeait un homme d'Etat de haute envergure ; on nous expédia un excellent teneur de livres.

L'expérience fit voir l'insuffisance de Sydenham ; sa stratégie vint se heurter pour s'y briser aux idées de quelques députés canadiens, ses inférieurs en éducation et en instruction. D'esprit étroit, il ne sut ni embrasser, ni comprendre l'ensemble de la situation. Son administration, mesquine comme ses idées, retarda de plusieurs années le rétablissement de la paix dans le pays. C'est Sydenham qui, de concert avec sir James Stuart, représentant des tories du Bas-Canada et ennemi irréconciliable des Canadiens, tout autant que les Ryland, les Stuart et les Thom, avait préparé l'Acte d'union sanctionné par le Parlement anglais.

Décidé à remplir sa mission en homme d'affaires, il mène rondement les choses. Arrivé à Québec le 19 octobre 1839, il se rend quelques jours plus tard à Montréal où le Conseil spécial, convoqué par son ordre, accepte et vote presque à l'unanimité le projet d'union. Ce succès le rend tout fier et il le fait connaître à Londres. Il n'y avait pourtant pas là de quoi se féliciter ; il allait de soi que ce corps sans responsabilité, formé de créatures du gouvernement,

n'était pas en état d'opposer un refus à une demande quelconque du pouvoir. L'expression d'un désir du gouverneur, c'était un ordre absolu pour le Conseil. Mais là où Thompson dépasse la mesure de l'audace, c'est lorsque dans ses confidences il va jusqu'à dire que le projet d'union contente grandement le Bas-Canada. "I have succeeded in Lower Canada in far less time and greater ease than I could have expected from Sir John Colborne's account to me of the feeling, especially in his own council. So far as the Lower Province is concerned, I look upon the Union as settled. The decision, too, I have reason to know, gives the greatest satisfaction to the province generally." Que durent penser les ministres de cette affirmation, quand arrivèrent les protestations presque unanimes du Bas-Canada contre l'Union !

Mais si le Conseil spécial s'est montré complaisant, l'Assemblée législative du Haut-Canada ne semble pas, à Thompson, aussi facile à manier. Dès son arrivée à Toronto, le 22 novembre, il entreprend de faire le siège de cette Chambre dont il nous a laissé un triste portrait. Divisée en six factions, composée de députés qui sont, la moitié au moins, fonctionnaires publics, elle n'offre cependant aucun point d'appui au gouvernement. Voilà le corps qu'il s'agit de gagner aux desseins du bureau colonial ! Ce n'est pas tout. A la session de 1838, l'Assemblée ayant été saisie de la question de l'union des deux provinces avait fait savoir à quelles conditions elle y consentirait. Le futur conjoint du Bas-Canada montra en cette circonstance qu'il n'était pas disposé à faire un mariage d'inclination, car il exigeait, comme condition de l'alliance, notre assimilation au rang de l'ilote antique : proscription de la langue française, pri-

vation presque totale pour les Canadiens des droits politiques. Ces conditions frappèrent Thompson lui-même par leur absurde injustice et lui firent croire qu'il aurait bien du mal à amener ces fanatiques à récipiscence. Il y réussit cependant en les prenant par le côté toujours sensible : l'intérêt. Le Haut-Canada se trouvait alors dans une situation financière alarmante. Privée d'un accès facile vers la mer, cette province avait entrepris d'améliorer la voie du fleuve vers Montréal. Dans ce dessein, on avait commencé à creuser le canal Welland et celui de Cornwall, travaux abandonnés plus tard à moitié faits, faute de ressources. Les recettes du Haut-Canada s'élevaient alors à £78,000, les dépenses régulières, permanentes, à £55,000, et il fallait en outre payer £65,000 d'intérêt sur la dette. Le budget se soldait par un déficit de £42,000. Thompson fit à l'Assemblée une peinture vraie de la situation qui n'était plus tenable, en indiquant la voie d'en sortir. L'union avec le Bas-Canada la libérerait de la moitié de la dette, tout en rétablissant son crédit. L'Assemblée se rendit à un raisonnement si péremptoire et vota l'union. Cette convention permit à la franchise de Metcalfe de dire plus tard : " L'Union a été effectuée sans le consentement du Bas-Canada et avec l'assentiment hésitant, mais acheté, du Haut-Canada : les députés consentirent à l'union parce qu'elle chargerait le Bas-Canada d'une partie de leur dette et de leurs dépenses ". Quant au peuple, la perspective de voir le *self government* se substituer au régime odieux du *Family Compact* lui fit adopter l'union comme une délivrance.

Ami de Durham et de Buller, avec lesquels il avait conféré sur les affaires du Canada, avant son départ de Londres, Sydenham s'aida beaucoup de leurs suggestions.

Il se mit à l'œuvre pour organiser le nouvel ordre de choses à un point de vue anti-libéral. Sa proclamation qui annonçait l'Union des provinces, promettait qu' " il gouvernerait en consultant les intérêts et les désirs du peuple. " Cette promesse vague fit naître des espérances que l'événement ne réalisa point. Sa conception du régime nouveau et de la responsabilité ministérielle, telle qu'il l'expose dans une lettre à un ami, nous parait bien singulière et ne concordait pas avec celle de LaFontaine et de ses amis ; elle semblait plutôt empruntée aux notions gouvernementales du *Family Compact*, des tories de la *Gazette* et du *Herald* de Montréal. " Je ne redoute pas du tout cette demande de gouvernement responsable. J'ai déjà réussi à en faire mettre de côté la prétention que le Conseil exécutif devrait être responsable à l'Assemblée législative et le gouverneur tenu d'écouter l'avis de ses ministres et de s'y conformer.

" J'ai carrément dit au peuple que je ne peux pas me libérer de ma responsabilité au gouvernement impérial. Je ne donnerai aucune responsabilité au Conseil exécutif, c'est un conseil que le gouverneur peut consulter, mais rien de plus. "

Déclarations nettes et bien précises, qui ne laissent planer aucune obscurité sur les idées du gouverneur. Citons encore un autre passage de sa lettre où la pensée s'accentue davantage.

" Le fait est qu'aucune autre manière de comprendre la chose n'a de sens commun. Ou le gouverneur est le souverain, ou il est le ministre. Dans le premier cas, il peut s'entourer de ministres, mais cesse d'être responsable au gouvernement à Londres et tout gouvernement colonial devient impossible. Il doit être le ministre et dans ce cas il ne peut être sous le contrôle de personne dans la colonie. "

Tout autre était l'idée — et c'est celle qui a prévalu — que LaFontaine se formait d'un gouvernement appelé à administrer les affaires selon les vœux du pays. Pour atteindre ce but, il fallait, selon le *colonial* dédaigné par Sydenham, "la sanction de la volonté populaire pour l'adoption des lois, le consentement du peuple pour voter l'impôt et pour en régler la dépense, sa participation efficace à l'action du gouvernement, son contrôle effectif sur les individus préposés au fonctionnement de cette administration."

Est-il surprenant que les deux hommes qui professaient ces doctrines contradictoires soient venus en conflit pour se placer ensuite aux deux pôles de la sphère politique ? Le refus de LaFontaine d'accepter en 1839, sous le régime du Conseil spécial, la charge de solliciteur-général, que Sydenham lui avait offerte lui valut dès lors la haine du gouverneur ; celle-ci s'exaspéra le jour où LaFontaine dévoila au peuple la correspondance échangée entre eux. Assurément, cette publicité violait l'étiquette parlementaire : elle exige que toute communication officielle, entre le représentant du souverain et un député, ne se publie qu'avec l'agrément du premier. LaFontaine, tout jeune alors, peu habitué aux convenances diplomatiques, adopta le principe anglais — combien faux du reste — *In love and in war everything is fair :* "A la guerre et dans les affaires de cœur tout est permis."

On conçoit, à l'évidence de ses intentions, quel singulier ministère sortit des combinaisons de Sydenham. Comme, un jour, il apprécie la conduite de ses prédécesseurs à Québec et à Toronto, il leur reproche de s'être exclusivement attachés à un parti politique pour s'en faire les instruments.

Erreur, dit-il, dont il se gardera bien. Aussi se propose-t-il de dédaigner tout drapeau de factions, de choisir, soit à droite, soit à gauche, les hommes qui lui conviendront et d'atteler au même joug le loup et l'agneau. Qu'importent leurs idées, puisqu'il s'arrête au dessein de leur imposer les siennes. On comptait alors quatre partis politiques ; dans le Haut-Canada : les réformistes et les tories ; dans la province de l'Est, les libéraux, anciens adhérents de Papineau et leurs adversaires, les tories. Tous sont représentés dans le cabinet sauf les libéraux canadiens-français.

Son choix se porte d'abord sur M. Draper ; il en fait son premier ministre sans lui en conférer le titre. Orateur de grande force, esprit très souple et très délié, Draper forme avec Ogden, Day et Daly, la faction tory du ministère ; les principes du gouvernement du *Family Compact* leur agréent parfaitement. Les aspirations libérales s'incarnent, à côté d'eux, en MM. Baldwin, Dunn, Killaly et Harrison, avec une nuance atténuée chez ces deux derniers. Il n'y avait là qu'un catholique, M. Daly, qui devait rester si longtemps au pouvoir, malgré tous les remaniements ministériels, qu'on en vint à le surnommer Daly « l'inamovible. » Le nombre des ministres représentant notre province se limite à trois tories : MM. Ogden, Day et Daly. Aucun de ces conseillers ne partage les principes de son collègue. Mais qu'importe à Sydenham cette mosaïque d'opinions ? Il se désintéresse aussi bien de la solidarité que de la responsabilité ministérielle, choses excellentes et même indispensables en Angleterre, où les ministres sont tenus d'avoir les idées de leurs collègues et de les défendre. Vérité au-delà de l'Atlantique, erreur en deçà !

Les libéraux français n'avaient pas même été consultés ;

leur exclusion s'imposait, au sentiment de Sydenham, depuis le jour où LaFontaine s'était permis de refuser le poste de solliciteur-général. Le Cabinet hétérogène ne formait, dans la pensée du gouverneur — qu'on excuse l'expression — qu'une collection de pantins dont il tirerait les ficelles. Pour être logique dans l'erreur, Sydenham prend la direction des élections générales. Sans scrupules, il se jette au fort de la lutte qu'il conduit haut la main. Dans le Bas-Canada, sa passion politique assaille les libéraux et devient agressive, surtout contre LaFontaine qu'il terrasse à Terrebonne, comté cependant aux trois quarts canadien; puis il enlève la franchise à une partie des électeurs de Montréal et de Québec, lance ailleurs des légions de fiers-à-bras qui assomment les gens paisibles, exerce une corruption effrénée, illimitée. On eut à déplorer des meurtres en plusieurs endroits.

Dans la province de l'Ouest, ses efforts se portent plutôt contre les tenants du *Family Compact* qui repoussent l'Union, et il favorise l'élection des libéraux, ne se doutant guère qu'ils vont bientôt faire échec à sa politique. Comment Sydenham, qui condamnait l'arbitraire de ses devanciers, s'était-il porté à une tactique qui tendait à en ressusciter tous les abus ?

Pour atteindre le plus redoutable de ses adversaires, Sydenham s'était nettement constitué l'antagoniste de LaFontaine ; celui-ci, après sa défaite, se crut obligé d'en dénoncer les causes. " Un fait patent que personne ne peut nier, qui résulte des actes mêmes de lord Sydenham, c'est qu'il s'est identifié personnellement dans la lutte électorale de notre district dont il a pris un soin particulier de changer les bureaux de votation. Il est descendu dans l'arène

pour combattre corps à corps avec un simple individu. C'est lui qui engageait la lutte avec moi; le Dr McCullough (l'adversaire de LaFontaine) n'était qu'un prête-nom."

En 1840, la loi électorale permettait de n'avoir qu'un bureau de votation par comté et de le fixer où il plaisait au gouvernement. Abusant de ce droit, Sydenham, au lieu de l'ouvrir au centre du comté, l'avait établi à l'extrémité nord, à New-Glasgow, village écossais où se réunirent les mêmes assommeurs du comté d'Argenteuil qui avaient terrorisé les paroisses du Nord en 1837. Les manœuvres de Sydenham à Terrebonne et ailleurs firent l'objet d'une enquête à l'Assemblée législative ; la conduite du gouverneur y fut prouvée indigne jusqu'à l'évidence. La dévoiler, c'était la flétrir.

La première session du Canada-Uni s'ouvrit à Kingston, le 8 avril 1841. On avait choisi cette ville comme siège du gouvernement, en escomptant l'espoir que de ce milieu tout anglais rayonnerait une certaine influence sur les Canadiens ; c'était aussi la réalisation partielle des promesses qui avaient garanti à Sydenham l'adhésion du Haut-Canada au projet d'union.

Si LaFontaine n'était pas en personne à l'Assemblée législative, ses idées s'y trouvaient représentées. En face du ministère surgirent des hommes de l'importance de Denis-Benjamin Viger, vétéran de nos luttes ; d'André Morin, qui ne le cédait en rien à celui-ci par le talent et le dévouement à la cause nationale ; de John Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec*, délégué à Londres en 1820 avec Papineau pour protester contre le projet d'union et l'ami indéfectible des Canadiens ; de Robert Baldwin, qui avait remis son portefeuille quelques jours auparavant pour rester fidèle à ses principes et à LaFontaine.

La session s'était ouverte sous les meilleurs auspices, au sentiment de Sydenham. La Chambre d'Assemblée n'offrait-elle pas une majorité docile que la fraude et la violence avaient ralliée autour du gouvernement personnel qu'il entendait établir? Les ministres, choisis parmi les hommes les plus distingués de droite et de gauche, ayant sacrifié toute initiative individuelle, ne se montreraient-ils pas les fidèles interprètes de sa politique puisqu'ils avaient accepté de n'être que ses secrétaires et ses porte-parole au Parlement ?

Mais qu'il est difficile d'enrayer le courant des idées, lorsqu'on a une fois imprimé le mouvement dans une certaine direction ! Autant vaudrait faire remonter le courant aux eaux d'un fleuve. On avait voulu séduire le peuple par la perspective du *self government;* il avait saisi l'appât au-delà des prévisions. Quoique les ministres fussent, au début, disposés à seconder Sydenham, ils se virent, en définitive, contraints de l'abandonner pour leur salut commun.

En 1839, Sydenham, dans le dessein de leurrer le Haut-Canada opposé à l'Union, lui avait jeté comme amorce une vague promesse de responsabilité ministérielle sans préciser la façon de réduire en pratique ce système de gouvernement. La perspective de se gouverner eux-mêmes répondait aux aspirations des réformistes et des libéraux ; ils se sentaient las du régime permanent de la dynastie d'exploiteurs si longtemps cramponnés au pouvoir à Toronto et à Québec. Le principe émis par Durham et Sydenham était destiné, en dépit de tout, à se développer, à évoluer jusqu'aux dernières conséquences.

Quelle méprise de sa part que celle d'avoir jeté en terre fertile une excellente semence avec l'arrière-pensée ensuite de l'étouffer, Sydenham allait l'apprendre à sa grande confusion !

C'est vers la fin de la session que vint éclater la fameuse et singulière discussion d'où se dégagèrent, comme une coulée de pur métal faisant sa trouée dans les scories, les principes du gouvernement parlementaire acceptés depuis sans conteste, sauf sous le régime de lord Metcalfe. La confusion dans les idées et les opinions que l'attitude et les actes de Sydenham avaient propagées, jetait partout un certain malaise ; libéraux et réformistes, comme Baldwin, LaFontaine, Viger, Morin, Parent, s'interrogeaient sur la façon de la dissiper. Il fallait, de l'avis de ces esprits éminents, éclaircir la situation en plein parlement. Baldwin et Viger présentent donc une série de résolutions où se reflètent les idées, fondement du manifeste de LaFontaine, qui avait eu un si grand retentissement dans les deux provinces. La véritable conception du régime parlementaire s'affirmait clairement, de la première à la dernière ligne du document : la séparation des trois branches de la législature, chacune dotée de privilèges propres, se réunissant cependant pour concourir à la sanction des lois ; la suprématie de l'Assemblée législative munie de tous les pouvoirs et les déléguant à un groupe d'hommes — les ministres — auxquels il lui est loisible de les retirer, le jour où ces mandataires ont perdu sa confiance ; la responsabilité des conseillers du gouvernement au peuple, c'est-à-dire aux députés, s'étendant à tous leurs actes administratifs.

A Draper, tacitement désigné comme chef de l'administration, bien que non investi du titre de premier ministre, incombe la lourde tâche de repousser l'attaque dirigée contre le gouverneur. Habile dialecticien, avocat éloquent, il ne paraît qu'à demi convaincu de l'excellence de la cause qu'il défend. C'est un ancien partisan modéré du *Family*

Compact; mais il sent que le régime d'une poignée d'individus, qui s'abritent derrière le gouverneur pour exploiter le pays, est suranné et il discute mollement ! Toutefois, comme il parle par ordre, il déclare qu'il ne se reconnait responsable qu'au gouverneur. Il ne doit de gage au peuple en aucune façon. Le gouverneur est son maître ; s'il ne peut s'entendre avec le représentant de la couronne, il ne lui reste qu'à démissionner. Est-il possible à un ministre constitutionnel de soutenir un rôle plus effacé ?

La discussion fut longue ; mais, à mesure qu'elle se prolongeait, Sydenham sentait que ses partisans perdaient pied, refoulés dans leur dernier retranchement. Poussé au bord du fossé par cette interpellation de l'opposition : "*Enfin, si la majorité condamnait un de vos actes par son vote, donneriez-vous votre démission?*" Draper dut répondre : "*Oui*" — "*Alors, réplique un député, nous avons enfin la responsabilité ministérielle.*" La déclaration de principes Baldwin-Viger, modifiée par M. Harrison, membre du gouvernement, et acceptée presque à l'unanimité — il n'y eut que sept voix dissidentes — entra dans le domaine de l'histoire ; corollaire forcé mais éloquent ajouté à la constitution.[1]

---

[1] Voici le texte des résolutions contenant cette déclaration:

"Résolu — Que le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement, et pour législater sur toutes les matières du gouvernement intérieur.

"Que le chef du gouvernement exécutif de la province étant, dans les limites de son gouvernement, représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seules; mais que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance et au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la province.

Sydenham se voyait battu sur son propre terrain, battu par ses propres amis. Les réformistes, dont il avait si bien secondé l'élection pour se garantir une majorité complaisante — une sorte de garde prétorienne — lui faisaient défaut. C'était presque renouveler l'épisode du siège de Troie: le gouverneur les avait fait pénétrer dans la citadelle pour la défendre, les réformistes l'avaient livrée. Sydenham expiait la faute de son imprévoyance ; il avait négligé de demander des arrhes à ses amis ; ceux-ci, sous la poussée de leurs convictions, y avaient tout naturellement conformé leur conduite.

Avant la fin de la session, le gouverneur fit une chute de cheval ; on le releva grièvement blessé. Sa constitution d'une faiblesse native, épuisée de plus par un travail pénible, prolongé loin dans la nuit, ne put résister au choc ; il mourut à quarante-deux ans. C'était un homme d'une énergie singulière, doué du talent des affaires, mais manquant de la souplesse nécessaire pour faire face aux difficultés d'une situation complexe. Le rôle à la fois de gouverneur et de premier ministre qu'il s'arrogeait, lui imposa un labeur au-dessus des forces humaines. Assumant toutes

---

"Que, pour maintenir entre les différentes branches du parlement provincial, l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la province, les principaux conseillers du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes qui possèdent la confiance des représentants du peuple, offrant ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus, que notre gracieuse souveraine a déclaré devoir être, en toutes occasions, la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus.

"Que le peuple de cette province a de plus le droit d'attendre de telle administration provinciale qu'elle emploiera tous ses efforts à ce que l'autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles, soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et intérêts bien entendus."

les responsabilités, concentrant entre ses mains la direction de toute l'administration, il usa prématurément ses énergies. Son activité intense et courageuse réussit, durant la session, à élaborer plusieurs projets de lois qu'adopta le Parlement. Il fut le créateur et l'organisateur des travaux publics, il jeta les bases du système municipal d'Ontario et de Québec — mais d'une façon imparfaite — tenta d'imprimer une nouvelle impulsion à l'instruction publique et de créer un système d'enregistrement des hypothèques.

La claire perception de tous les besoins du peuple, au point de vue du système gouvernemental, lui fit défaut. Puisant ses inspirations dans l'intérêt impérialiste mal entendu, il ne s'aperçut point que le meilleur soutien de cet intérêt dépendait de la somme de contentement que ferait naître sa politique. L'accomplissement d'une œuvre superbe l'attendait au Canada ; il passa sans la discerner nettement. Il était réservé à son successeur de la comprendre et de s'en prévaloir pour son plus grand renom et au bénéfice du pays.

CHAPITRE V

BAGOT ET LAFONTAINE

Premier contact de ces deux hommes — Après de longs pourparlers, ils s'entendent — Mort de Bagot.

Sir Charles Bagot figure au premier plan des rares gouverneurs animés de l'esprit de justice à l'égard des Canadiens. Son nom évoque, à bon droit, le souvenir d'une œuvre de réparation tardive, réclamée depuis longtemps et dont le mérite lui revient presque entièrement. Le séjour, au Canada, de ce grand politique fut de courte durée, mais il n'en a pas moins laissé une empreinte inoubliable.

Il arrivait au Canada précédé d'une réputation d'homme impartial et droit, réputation acquise dans les hautes missions dont il avait été le mandataire. On louait son bon cœur, sa courtoisie, son désir de faire partout des heureux. Aussi, les Canadiens saluèrent-ils en lui des espérances d'équité et partout la classe dirigeante — évêques et hommes d'Etat — lui exprima la joie que lui apportait

sa présence. L'on s'attendait dans notre province à voir luire l'aube de jours meilleurs. Il était urgent qu'un esprit nouveau vint présider aux destinées d'une nation tourmentée par tant d'agitations depuis soixante ans.

Sir Charles Bagot avait, avant son arrivée au Canada, étudié le problème dont il devait donner la solution. S'il lui avait paru à Londres très compliqué, il dut convenir, en le creusant sur place, qu'il n'en avait pas d'abord mesuré et compris toutes les difficultés. Scrutant les ambitions des hommes de droite et de gauche, les visées des partis, les conflits des idées superposés aux antipathies de race, il s'efforce de dégager de cet état de choses chaotique les principes aptes à le guider. Croyant les avoir sous la main, il écrit à lord Stanley, le 26 janvier 1842 : " Je suis convaincu qu'il est impossible au gouverneur de ce pays de réussir à établir l'harmonie s'il ne tient pas la balance égale entre tous les partis; c'est bien ce que j'entends faire. Contrairement à ce qui est arrivé à mon prédécesseur, je me ferai par ce moyen un ennemi d'un des partis ou plus probablement de l'un et de l'autre. Mais je suis persuadé que c'est le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre. C'est ce qui me fera passer pour un radical ici et dans la Grande-Bretagne, mais je ne vois pas d'autre issue aux difficultés de l'heure présente." Voilà sa première règle de conduite bien indiquée ! Une étude plus approfondie lui en révéla une autre, sorte de corollaire de la première : il lui était impossible de constituer un gouvernement stable sans briser avec les traditions, et, au regard de l'échec de Sydenham, il envisagea dès lors comme un devoir, sous peine d'échouer dans sa tâche, d'appeler les Canadiens à partager la gestion des affaires.

Au mois de juin, Bagot quitte Kingston, siège du gouvernement, pour se rendre à Montréal et à Québec.

La sagesse autant que la prudence lui commandent de s'aboucher avec les hommes que la politique de son prédécesseur a exaspérés. Partout on l'accueille avec enthousiasme. Mais il se demande si toutes ces démonstrations ne sont pas des apparences qui voilent des intentions malveillantes ? Il s'ouvre à lord Stanley sur ce sujet, dans une lettre intime, datée de Montréal : « Je vous ai dit quelle belle réception j'avais eue ici en route. On m'assure que mon bal et mon lever à Montréal ont dépassé tout ce qui s'y est autrefois vu en fait de fêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les frondeurs et les turbulents — les Viger, les LaFontaine — sont venus me présenter leurs hommages. Je suppose que je saurai mieux à quoi m'en tenir plus tard sur leurs intentions. »

Noter LaFontaine comme un frondeur, c'était un indice que les antécédents de l'ancien ami de Papineau impressionnaient Bagot d'une façon défavorable. La querelle qui avait éclaté entre le chef des Canadiens et Sydenham devait aussi avoir sur son esprit une injuste répercussion. Quoi qu'il en soit, lorsque le gouverneur entreprendra, quelques mois plus tard, son œuvre de conciliation, il ne songera pas d'abord à ce *frondeur*.

Il est intéressant de voir un homme, épris de justice comme Bagot, aux prises avec les difficultés d'une situation jusque-là insoluble. Quelles anxieuses réflexions n'a-t-elle pas dû lui causer ! La correspondance de ce gouverneur avec lord Stanley nous fait assister aux hésitations qui agitèrent son esprit. Où trouver sa voie, au milieu des ambitions qui sollicitent son appui ? A quelle combinaison

s'arrêtera-t-il pour former un cabinet viable ? Quel est le parti le plus susceptible de fournir des hommes de gouvernement ? "Dans le Haut-Canada, écrit-il à lord Stanley, il y a des réformistes ; au fond du cœur ce sont des républicains et peut-être des partisans de la séparation du Canada avec l'Angleterre." Ces gens lui inspirent de l'aversion. Il leur préfère de beaucoup les conservateurs de cette province et le *Family Compact*. "Ce sont d'honnêtes gens, très attachés à la mère-patrie, assez disposés — mais pour des fins personnelles — à donner une part d'influence aux Canadiens-Français." "Dans le Bas-Canada se trouve à Montréal — il aurait pu ajouter, et à Québec — le parti anglais, ennemi en tout et partout des Canadiens-Français, décidé à les exclure du pouvoir. A côté de ces groupes, les Canadiens-Français sont les plus puissants grâce à leur union.[1] Il est évident pour Bagot qu'ils tiennent entre leurs

---

[1] Voici les principaux passages de sa lettre:

Quebec, July 28th, 1842.

My dear Stanley,

The Parties which now divide the Country may be distinguished into:

The friends and supporters of the Government as it is at present constituted.

The extreme Radicals and Reformers who are at heart Republicans, at least, and probably Separationists.

The Family Compact, and the Conservatives in both parts of the Province who are now (though perhaps for Party purposes only) not unfriendly to the admission of the French Canadians into some share of the Government.

The British Party, as it is called, of Montreal, who, though steady Conservatives are opposed upon all points, and on every occasion to the French Canadians, and for their total exclusion from power.

And the French Canadians themselves: —

I am not inclined to attach much importance to the Ultra Reform and Radical Party, either as regards their numbers, or their influence — nor would it be safe to seek nor even to accept any support from them.

The pure Conservatives of Upper Canada are, as you know, numerous,

mains le sort de tout gouvernement. Voilà, tracée pour lord Stanley, une description complète des forces en présence. Comment les utiliser? Le gouverneur traite cette question avec un esprit singulièrement dégagé. Peu lui importe les éléments qui entreront dans le mélange, dans la combinaison, pourvu qu'elle tienne. Allier les conservateurs aux libéraux, leurs ennemis naturels, ne lui répugne nullement. Un seul groupement lui parait suspect : celui des réformistes et des Canadiens-Français, et c'est cependant l'alliance qui va s'opérer.

Il y eut au cours des perplexités de Bagot, des heures où les nôtres lui inspirèrent de l'humeur. S'était-il, les premières négociations entamées, heurté à des exigences exagérées de la part des Canadiens ? Toujours est-il qu'à un moment, il envisage l'alternative de gouverner sans leur concours. "Dans ce cas, dit-il, il faudrait rallier les Anglais contre eux, après avoir démontré l'esprit impraticable et intraitable de LaFontaine et de son groupe." Remarquons que cet accès d'humeur maussade se produisit durant l'existence du cabinet Draper, avant que Bagot eût pu faire ample connaissance avec les Canadiens. N'était-il pas

---

highly respectable, and entirely to be relied on, as regards British connection, but they are not represented by a large number of members in the Assembly and cannot command more than six or seven votes at the utmost.

The British Party in Montreal is of about the same or somewhat less force in the House.

Looking therefore, to the members of the French Canadian votes (they amount to at least 22) as well as to their unanimity and coherence as a Party, there can be no doubt that if their assistance could be obtained upon safe and reasonable terms, the problem would be at once solved, and probably a much healthier state of things than has hitherto existed, be established for a length of time.

alors, à son insu, sous le coup de préventions assez naturelles à notre endroit, après les coups de fusil de 1837 ?[1]

Au cours de l'été de 1842, son bon vouloir à l'égard des Canadiens se manifeste d'une façon tangible. Le poste de juge en chef était devenu vacant ; jamais un Canadien n'avait encore été jugé digne de l'occuper. Bagot y appelle Vallières de St-Réal, qu'il remplace au tribunal de Trois-Rivières par C. Mondelet. Il offre ensuite le portefeuille de solliciteur-général à M. C. S. Cherrier qui décline l'honneur, sous prétexte de mauvaise santé. Sur ce refus, le gouverneur songe à s'adresser à M. Duval, de Québec. Fier de sa générosité, il exulte en faisant part à lord Stanley de ces

[1] Do not for a moment imagine that while I see, as I think I do, the necessity of either making friends and supporters of the French population, or of rallying by the failure of the attempt, the rest of the United Provinces against them, by openly demonstrating their total impracticability and hostility to the established order of things, I shut my eyes to the great possible danger of the experiment, or to the very general feeling with which I know that I should have to contend both here, and in England, even if you should encourage me to make it.

I know that I should make it in the very teeth of an almost universal feeling at home — (possible if I were to venture to act in such a case, as I should not be likely to do upon my own opinion only) — in opposition to a fixed and determined policy of your own — certainly in opposition to Lord Durham's recorded sentiments — and, as certainly to Lord Sydenham's avowed practice. But I am nevertheless arriving fast at the persuasion that the moment is come when the question must be determined one way or the other, and this Government be carried on, either in professed exclusion and defiance of the Canadians of French origin, or by their admission to such a share in it, as they may be contented to receive, and the Mother Country may deem it safe and reasonable to give them.

bonnes nouvelles, "*all to conciliate the French*", ajoutant : "si tout cela ne les contente point, ils sont bien difficiles!"[1]

Hélas ! que sir Charles était alors loin de compte ! Combien il va lui falloir déchanter ! Les nôtres lui avaient bien fait savoir par l'organe du *Canadien* — Etienne Parent tenant la plume — l'étendue de leurs réclamations et les plus cuisantes de leurs plaintes. L'écrivain récapitulait tous les griefs récents : l'injuste loi des municipalités, qui donnait au gouvernement le droit d'en nommer les fonctionnaires ; la loi incomplète des hypothèques ; la liste civile soustraite au vote du Parlement ; la loi des chemins d'hiver et surtout l'exclusion des Canadiens du pouvoir. "Nous avons, ajoutait-il, bu la coupe jusqu'à la lie. Depuis un demi-siècle, nous sommes abreuvés d'amertume. Nous n'entendons nullement par ces remarques jeter aucun doute sur les bonnes dispositions d'une administration qui s'annonce avec des vues conciliatrices, dont les premiers pas sont des actes de réparation ; mais elles sont destinées à ceux qui voudraient faire fléchir cette administration dans la voie de justice où elle semble disposée à marcher en lui faisant entrevoir des obstacles à sa marche vers une justice pleine et entière."

Ce cri d'alarme du *Canadien* dut grandement tempérer l'enthousiasme de Bagot qui croyait avoir touché au terme des concessions. Certes, sa libéralité, au regard de la conduite de ses prédécesseurs, était immense. La justice lui

[1] Dans la lettre d'où nous extrayons ces renseignements, nous lisons ce bel éloge de Vallières: A French Canadian, the first who has been raised to that dignity and who stands *consensu omnium*, single and alone as the first lawyer in the country, and who is equally versed in the French and English laws and languages.

apparaissait, mais non dans la plénitude que LaFontaine allait faire éclater à ses yeux.

La session du Parlement s'ouvrit au mois de septembre, au milieu des perplexités générales, car on sentait que la majorité factice, sans cohésion, maintenue seulement par la volonté de Sydenham l'année précédente, s'émiettait de tous côtés. Le gouvernement apparut dans toute sa faiblesse dès les premiers jours de la session ; c'est alors que le gouverneur s'adressa à LaFontaine dans le dessein de constituer avec son concours un gouvernement viable. Bagot avait frappé à toutes les portes, avant de se tourner vers lui. Enfin, la force des choses l'inclinait vers l'homme de la situation sur lequel convergeaient toutes les aspirations anxieuses de ses compatriotes. Le premier contact de ces deux esprits éminents leur fit constater l'écart de leurs prétentions respectives, en matière de répartition du pouvoir. " Le premier poste judiciaire du pays, la surintendance de l'instruction publique, le portefeuille de solliciteur-général, voilà ce qui doit satisfaire les Canadiens, disait le premier. " " Egalité du nombre des ministres entre les deux provinces ; voilà ce que je réclame, répond LaFontaine, et en plus un portefeuille pour Baldwin, rien de plus, mais rien de moins. " Ces demandes parurent d'abord exorbitantes à Bagot. Il finit par capituler sur le premier point sans vouloir accepter le dernier.

Désolé de voir ses avances repoussées, Bagot écrit à lord Stanley : " J'ai entamé des négociations avec les Canadiens-Français ; j'ai fait cette démarche en m'adressant plus à une race et à un peuple qu'à un parti et je me suis mis en rapport direct avec M. LaFontaine. Je lui fis des propositions très libérales ; il hésita à les accepter et finit par en

exiger de plus libérales encore. J'hésitai à mon tour. A ce moment, le conseil des ministres m'informa qu'ils étaient tous certains que si je ne réussissais pas dans mes négociations, il leur serait impossible de tenir les rênes du gouvernement tel qu'il est. Ils avaient raison. En fin de compte, j'ai ce matin offert quatre portefeuilles aux Canadiens-Français et la position de greffier du Conseil, en sacrifiant M. Ogden et M. Davidson, ex-commissaire des terres, à condition qu'on leur donnerait une pension. Tout cela a été refusé en quelques heures. C'est M. Baldwin, que je n'ai pas voulu accepter comme ministre, qui est au fond de l'affaire. Son but est de me forcer à dissoudre le gouvernement et à en reconstruire un nouveau par son entremise. »

Reprises après le premier échec, les négociations aboutirent heureusement. Il n'y eut qu'un moment d'arrêt dans ce travail de rapprochement. Draper ayant donné sa démission, la place s'ouvrait à toutes les combinaisons désirées par Bagot et exigées par LaFontaine. Celui-ci, appelé à former un nouveau gouvernement, s'associa Baldwin. Le gouverneur n'aimait pas cet ami de son premier ministre, comme l'indique la note qui termine sa lettre et, à plusieurs reprises, son antipathie à l'égard de cet éminent homme d'Etat se traduit dans sa correspondance. [1]

---

[1] L'aversion de Bagot pour Baldwin se manifeste plusieurs fois, au cours de sa correspondance avec lord Stanley. Il est à présumer que Bagot avait conçu une mauvaise opinion de Baldwin, à la suite de la sortie de ce dernier du cabinet Draper. Un jour, ce ministre s'étant permis de lui donner des conseils, s'attira une verte réplique du gouverneur.

"I rebutted him," dit-il, "in the presence of Mr. LaFontaine, for having travelled so unnecessarily and irregularly, out of his record, in giving this opinion in this form, but I did no more — for, whether the doctrine of responsible Government is openly acknowledged, or is only tacitly acquiesced in, virtually it exists, and I was not disposed to discuss the matter, if I could possibly avoid it."

C'était une terrible partie que Bagot venait de jouer, car elle rompait avec la politique traditionnelle de l'Angleterre à notre égard ; il ne fallait rien de moins que le sentiment d'un grand devoir à remplir pour lui donner le courage d'aller jusqu'au bout de sa tâche. N'avait-il pas aussi raison d'appréhender le désaveu, à Londres, de cette audacieuse manœuvre qui, prenant les Canadiens jusque-là exclus du pouvoir, leur livrait soudain la prépotence ? Les ministres anglais étaient-ils préparés à un tel renversement de la direction politique ? Bagot s'efforce, dans une lettre à lord Stanley, de bien lui faire comprendre la raison d'être de son coup d'Etat — car c'en était un — de sa *great plunge* (de son terrible plongeon), selon son expression. Il ne dissimule pas qu'ici les tories jettent feu et flammes contre lui. " A les en croire, dit-il, je suis un pantin, un radical, une vieille femme, un apostat, un renégat, un descendant indigne de ce colonel Bagot, tombé sur le champ de bataille en combattant pour son roi. "

Puis, poussant droit à toute désapprobation, il écrit encore : " Si votre jugement me condamne, si Robert Peel est de votre avis, n'hésitez pas à me désavouer en me rappelant à Londres. "

Il fait remarquer à ses supérieurs qu'à son arrivée au Canada, il avait constaté que l'Union n'existait que de nom ; Sydenham n'avait présidé qu'aux fiançailles laissant à son successeur le soin d'effectuer le mariage.

On ne saurait le contester ; les négociations qui ont préparé l'avènement du ministère LaFontaine-Baldwin constituent l'une des plus belles pages de notre histoire parlementaire, un tableau qui représente Bagot dans une attitude de libéralité, de noblesse aussi élevée que le geste de

LaFontaine fut grand, la conduite de Baldwin admirable de droiture. Le désintéressement, l'amour du bien public, marquent chaque démarche de ces trois hommes hors de pair. [1]

LaFontaine, chargé de revendiquer les droits de tout un peuple, repousse toute demi-mesure de justice ; c'est la réparation intégrale qu'il lui faut, l'élévation au pinacle des siens si longtemps relégués dans les bas-fonds de la politique. Notons qu'un ambitieux vulgaire aurait pu entrer dans le cabinet, avec une part moindre de pouvoir, sans soulever les réclamations d'amis peu préparés à un succès complet. Qu'elle est éclatante aussi et exemplaire la fidélité de LaFontaine envers Baldwin dont il exige l'entrée au Conseil, malgré l'aversion du gouverneur pour son ami !

Le succès de LaFontaine, en dépassant presque ses espérances, l'étonne lui-même ; dans l'exaltation de sa joie, il perd son impassibilité habituelle pour communiquer la bonne nouvelle à ses amis, J. Girouard et Amable Berthelot. Ecrivant à ce dernier, il peint en quelques traits l'état de son âme.

"L'ami Girouard doit être fait commissaire des terres "avec un siège dans le cabinet. S'il refuse, il ne mérite "plus d'être appelé Canadien. Sa nomination est une "*amnistie solennelle*. Il appréciera la portée de cette pensée.

---

[1] Voici le personnel du premier cabinet de LaFontaine : Pour le Bas-Canada, L.-H. LaFontaine, procureur-général et premier ministre ; Daly secrétaire-provincial; A.-N. Morin, commissaire des terres de la Couronne; L.-C. Aylwin, solliciteur-général. Pour le Haut-Canada, Baldwin, procureur-général; Harrison, secrétaire-provincial; Hincks, inspecteur des comptes publics; Sullivan, président du Conseil; Dunn, receveur-général; J. E. Small, solliciteur-général.

“ Je serai autorisé à appeler Morin aux affaires. C'est “ presque un rêve ; cependant, en toute probabilité, il sera “ réalisé avant 24 heures. Le père Denis-B. Viger en pleure “ presque de joie. Je passe pour modéré ; et, en fait de “ négociations diplomatiques, on croit que je surpasserai “ Talleyrand, même Metternich. ”

Hélas ! l'envers de la gloire et du bonheur cache souvent de grandes tristesses ou d'amers désappointements ! Le pays venait à peine d'entrer dans le fonctionnement normal de ses nouvelles institutions, au milieu de la satisfaction générale, qui s'étendait aux régions naguère si hostiles aux Canadiens, qu'une nouvelle affligeante voila de tristesse l'âme nationale. Le gouverneur souffrait d'une recrudescence de la cruelle maladie dont la tension d'esprit à laquelle il avait été soumis depuis six mois, avait favorisé les progrès. La science laissait espérer la guérison ; mais avec cette acuité de vision que donnent parfois les approches de la mort, il se sentit atteint dans le plus profond de son être. Pendant que couché sur son lit de douleur, il percevait les dernières résistances de ses forces à la maladie et éprouvait combien “ longues sont les nuits à la douleur qui veille ”, il lui vint de Londres une lettre qui le souleva un instant au-dessus de sa triste situation, pour lui faire oublier le sentiment cruel de la réalité. Ses efforts dirigés vers la solution de questions déprimantes pour son énergie, s'étaient aussi déployés sans l'agrément positif des ministres anglais, dans le vague de leurs instructions imprécises. Quelle impression sa brusque sortie des traditions avait-elle produite outre-mer ? Mystère qui dura plus de trois mois ! Les lettres du bureau colonial s'enveloppaient de trop de réticences pour que l'on pût y lire une appro-

bation. Enfin la dépêche de lord Stanley, du 23 février 1843, contresignait tous ses engagements. A sa lecture, il ne peut contenir un éclat de joie et de satisfaction — dernier éclair de bonheur du soir de sa vie — dont il fait part au ministre des colonies. " Il m'est impossible de vous exprimer ma satisfaction, la moitié du plaisir que je ressens et ma reconnaissance depuis la réception de votre lettre du 23 février. Chaque ligne contient un baume guérisseur, et si le contentement que j'ai tiré de votre lettre et de celles que j'ai reçues en même temps d'Angleterre m'a privé de repos la nuit dernière, je leur pardonne de grand cœur à raison du bien qu'elle m'ont fait à l'âme. "

Sur son lit de mort, Bagot manda LaFontaine. L'entretien de ces deux hommes, à une heure aussi solennelle, offre une scène attendrissante : elle met en présence deux collaborateurs dans une œuvre de justice, tandis que l'un recueille les fruits du labeur commun et reste debout sur la brèche conquise, l'autre mortellement frappé expire dans un dernier adieu. Une lettre intime de LaFontaine traduit en quelques phrases très simples, où l'émotion vibre trop peu, la pénible impression de la séparation imminente que l'un et l'autre entrevoient.

" Avant-hier, écrit-il de Kingston, à la fin de février 1843, sir Charles Bagot m'a fait demander. J'ai passé une heure et demie avec lui. Je ne l'ai jamais vu tant parler. Il m'a presque fait pleurer. Je l'ai encore vu hier avec Morin, Aylwin et Parent. Il a toujours le mot pour rire. Il m'a parlé de la mort avec beaucoup de sang-froid. Il ne s'attend pas à voir la fin de l'année 1843. Il m'a dit que s'il plaisait à la mort de l'enlever subitement, il me priait d'assurer les Canadiens qu'il mourrait content d'emporter avec lui leur confiance et leur estime; sir Charles Bagot a ajouté

que le soi-disant parti extrême pouvait lui dire autant d'injures qu'il lui plaisait, car il avait la conscience d'avoir fait son devoir. Le gouverneur, qui oubliait sa pénible situation pour penser aux autres, m'a confié qu'il se rendait compte que sa maladie était un contretemps pour moi; mais que c'était peut-être un mal pour un bien, comme il avait lieu de le croire d'après les lettres reçues d'Angleterre."

Quelles pages émouvantes que l'histoire de Bagot au Canada ! Dans un peu plus d'une année se déroule l'œuvre réparatrice, qui semble se précipiter vers son terme avec d'autant plus de rapidité que les heures du libérateur sont comptées. Il brise la longue chaine que le pays traine depuis cinquante ans. Lorsque le rideau descend sur un dénouement heureux, lorsque l'on souhaiterait voir le héros jouir du triomphe, il tombe abattu sous les lauriers de sa conquête définitive. Il y a là, ce semble, les éléments d'un drame shakespearien. Si les hommes ne s'apprécient dans l'histoire qu'en raison des services rendus à l'humanité, la grande figure de Bagot mérite une page enluminée au livre d'or des hommes illustres. Sa mort, on peut le dire, malgré la banalité de l'expression, fut un deuil national. De toutes parts, dans le Bas-Canada, pendant sa maladie, des prières montaient au Ciel pour obtenir sa guérison. Lorsqu'il disparut, ce malheur provoqua des regrets universels et des éloges attristés. Ce concert de louanges teintées de mélancolie, murmurées pieusement autour de sa tombe, forme le plus bel hommage qui puisse honorer la mémoire d'un homme d'Etat. C'était l'hommage d'un peuple reconnaissant, mis en possession de ses droits. Le poète l'a dit :

"Ah ! toute nation bénit qui la délie !"

CHAPITRE VI

LAFONTAINE ET METCALFE

Ce dernier revient aux errements de Sydenham — Démission de LaFontaine.

A peine l'édifice de nos institutions nouvelles était-il assis sur les ruines de la constitution de 1791, qu'il essuya un rude assaut. Le gouvernement LaFontaine-Baldwin, après la prise de possession du pouvoir, s'était résolument mis à l'œuvre pour orienter l'activité nationale vers les avenues qui aboutissent à l'accroissement de la fortune publique et à la prospérité individuelle. Le pays, attardé à la conquête de ses droits, s'était forcément condamné pendant la lutte à une inertie partielle ; il s'agissait donc de rendre à ses forces leur élasticité et leur essor. Instruction publique, lois organiques, voies de communication, système judiciaire, tels étaient quelques-uns des sujets sur lesquels se portait l'effort collectif de LaFontaine et de ses amis.

Ces intentions, lord Metcalfe vint soudain les boule-

verser. Peu de temps après son arrivée, il écrivait au ministère des colonies que ses ministres n'entendaient pas comme lui la mise en œuvre du régime nouveau. S'il avait pu prévoir les embarras qui l'attendaient, il n'eut point accepté de passer les mers pour se mettre sur les bras l'entreprise de rappeler son conseil au véritable esprit du régime parlementaire appliqué aux colonies.

Aussi, dans ses dépêches ultérieures, critique-t-il toutes les combinaisons précédentes, et, chose singulière, c'est surtout à Sydenham et à Durham qu'il attribue la responsabilité de la déviation imprimée à la constitution. Quant à Bagot, en raison de son administration de si courte durée et de sa maladie, il consent à l'innocenter.

La science et les aptitudes administratives de Metcalfe l'avaient signalé au choix des ministres. Il s'était acquitté avec honneur de plusieurs missions délicates. C'était un whig ardent, et l'on devait présumer que son libéralisme l'inclinerait aux compromis généreux, favorables au peuple, s'il surgissait des dissidences entre la couronne et ses ministres. Une étroite conception du régime représentatif appliqué aux colonies, vint faire échec à ses bonnes intentions présumables. Cette fâcheuse disposition d'esprit, envenimée par un mal cruel — un cancer à la figure — se manifeste dès ses premières entrevues avec ses conseillers, dont les opinions ne concordaient nullement avec les siennes.

Sa correspondance avec ses amis de Londres et avec le bureau colonial, très volumineuse et trop chargée de redites pour captiver longtemps l'intérêt, nous amène à cette étrange conclusion : il est moins libéral que Sydenham.

Son passage au pouvoir fut désastreux ; il vint interrompre le jeu régulier et harmonieux imprimé aux institu-

tions par Bagot et replonger le pays dans un remous dont il se flattait d'être sorti. Encouragé par son attitude malveillante, le fanatisme releva la tête ; et l'on vit les tories, ces individus assoiffés de domination, en revenir aux attaques contre la responsabilité ministérielle, cette " hérésie damnée ", *damnable heresy*, [1] qui les privait de l'exploitation du pouvoir à leur bénéfice exclusif.

D'après sa correspondance, Metcalfe prétendait, comme Sydenham, que toutes les attributions du pouvoir exécutif et administratif devaient se concentrer entre les mains du gouverneur. Il n'entend pas que celui-ci soit en posture de roi fainéant, jouet de ministres, maire du palais. A son sentiment, les conseillers, simples secrétaires à ses ordres, ne possèdent aucune initiative ; nulle direction n'émane de leur volonté. Mais la Chambre, que devient-elle entre le gouverneur qui est tout et le conseil qui n'est rien ? Voilà le rouage difficile à agencer dans la machine telle que la conçoit le gouverneur. D'après la conception usuelle du régime parlementaire, l'Assemblée législative prête au gouvernement une existence qu'elle peut lui retirer lorsqu'il a cessé de plaire. Metcalfe ne s'embarrasse point des idées reçues ni des principes admis, car il déclare inconstitutionnel, au Canada, tout vote exprimant un manque de confiance au ministère.

Dès ce jour, LaFontaine et Baldwin, éclairés sur la mentalité politique du gouverneur, ont le pressentiment d'une guerre à courte échéance. Ils s'efforcent de l'écarter par toute espèce de ménagements et de concessions sur les questions secondaires, mais ils sont inflexibles sur les points es-

[1] Expression de la *Gazette* de Montréal.

sentiels. C'est avec une singulière désinvolture que Metcalfe interprète leurs intentions. " On veut m'obliger, écrit-il à Londres, à me mettre entièrement aux mains de mon conseil ; on veut que je me soumette à sa volonté, que je distribue le patronage aux seuls amis du ministère et que je proscrive ses adversaires. " C'était bien la pensée intime des ministres. Il crut d'abord avoir raison de leur fermeté et leur faire accepter son autorité personnelle, établie sur les ruines de leur responsabilité envers le peuple, mais il sortit bientôt de l'illusion.

" Si je ne me soumets pas, écrivit-il à Londres, à ces exigences, je suis menacé de la démission de M. LaFontaine et nous connaissons parfaitement, lui et moi, les conséquences sérieuses que pourrait entraîner l'exécution de cette menace, la parti canadien-français marchant aveuglément à la suite de son chef.... Je suis porté à croire qu'un peu de réflexion calmera son ardeur et que le temps viendra à mon aide. Je n'ai pas besoin de dire que bien que je sente la nécessité d'être prudent, je n'ai nullement l'intention de déshonorer la commission de Sa Majesté en me soumettant aux conditions prescrites. "

Rivé obstinément à ses desseins, Metcalfe courait à un conflit avec les ministres. Ce conflit éclata vers la fin de la session. La démission du ministère vint surprendre la Chambre et surtout le peuple inconscient de la mésintelligence officielle; tel l'éclat subit du tonnerre dans un ciel serein. La nomination, faite à l'insu des ministres, de M. Powell à un emploi public, fut la cause immédiate de la retraite du Cabinet. Déjà, à plusieurs reprises, malgré les protestations du ministère, Metcalfe s'était arrogé le droit d'exercer le patronage. Cet empiètement, de mince impor-

tance, semblait-il, mettait en question les privilèges et les droits respectifs du gouverneur et de ses conseillers. Quelques jours après, le premier ministre donnait à la Chambre sa version des causes qui avaient provoqué la démission.[1]

« M. LaFontaine, disait-il dans son mémoire, pour se conformer à la demande du gouverneur général, donne, tant pour lui que pour ses ci-devant collègues qui ont cru de leur devoir d'offrir leur résignation, pour l'information de Son Excellence, la substance de l'explication qu'ils se proposent de présenter, de leurs sièges, en Parlement.

« Ils sont entrés en office sur le principe avoué de la responsabilité envers les représentants du peuple en Parlement, et la reconnaissance pleine et entière, de leur part, des principes énoncés dans les résolutions suivantes introduites dans l'Assemblée législative à la connaissance et avec la sanction du représentant de Sa Majesté en cette Province, le 3 septembre 1841.

« Que le chef du gouvernement exécutif de la province « étant, dans les limites de son gouvernement, le représentant du Souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que, néanmoins, nos affaires locales ne « peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance, au « moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers « subordonnés dans la province, et que, pour maintenir « entre les différentes branches du Parlement provincial « l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au « bon gouvernement de la province, les principaux conseillers du représentant du Souverain, constituant sous lui « une administration provinciale, doivent être des personnes

[1] Le 11 décembre 1843.

“ possédant la confiance des représentants du peuple, of-
“ frant ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien
“ entendus que notre gracieuse Souveraine a déclaré devoir
“ être, en toute occasion, la règle du gouvernement provin-
“ cial, seront fidèlement représentés et défendus.”

“ Ils se sont récemment aperçus que Son Excellence envisageait la situation, les devoirs et la responsabilité du Conseil exécutif, sous un point de vue très différent de celui sous lequel ils avaient accepté leurs charges, et par lequel ils ont pu, appuyés de la grande majorité de la branche de la législature, conduire les affaires parlementaires du gouvernement.

“ Si la différence d'opinion entre Son Excellence et eux-mêmes, et comme ils ont raison de le croire, entre Son Excellence et le Parlement et le peuple du Canada généralement, n'avait existé simplement qu'en théorie, les membres du Conseil exécutif auraient pu et pourraient croire de leur devoir d'éviter toute possibilité de collision tendant à troubler la tranquillité et les relations amicales qui existaient, en apparence, entre le gouvernement exécutif et le Parlement provincial. Mais cette différence d'opinion a affecté, non seulement des nominations et des offres d'emplois qui n'ont été, en aucune manière, portées à leur connaissance qu'après que l'occasion de donner leur avis à cet égard eût été passée, mais encore la détermination de la part de Son Excellence de réserver, pour l'expression du plaisir de Sa Majesté, un bill introduit dans le Parlement provincial à la connaissance et du consentement de Son Excellence, comme mesure du gouvernement, sans informer les membres du Conseil exécutif qu'il serait probablement réservé. Ils se sont en conséquence trouvés dans la situa-

tion anormale, d'après leurs propres déclarations et leurs promesses publiques et solennelles, d'être responsables de tous les actes du gouvernement exécutif au Parlement, et en même temps privés, non seulement de l'occasion d'offrir leur avis relativement à ces actes, mais encore de la connaissance de leur existence, jusqu'à ce qu'ils en aient été informés par des voies privées et non officielles.

" Lorsque les membres du ci-devant Conseil exécutif ont présenté leurs humbles remontrances à Son Excellence sur cette situation des affaires publiques, non seulement elle expliqua franchement la différence d'opinion qui existait entre elle et le Conseil, mais elle déclara que, depuis son arrivée dans le pays, elle avait observé un esprit d'antagonisme entre elle et eux sur ce sujet ; et quoique les membres du Conseil aient, distinctement et à diverses reprises, déclaré à Son Excellence qu'ils la considéraient libre d'agir contrairement à leur avis, et réclamaient seulement l'occasion de lui donner leur avis, et de connaître avant les autres ses intentions, elle n'a, en aucune manière, dissipé l'impression qu'avait faite sur leur esprit sa déclaration qu'un esprit d'antagonisme existait entre Son Excellence et eux, et qu'il n'y avait pas entre eux cette cordialité et cette confiance nécessaires pour les mettre en état, dans leurs positions respectives, de conduire les affaires publiques à la satisfaction de Son Excellence et du pays.

" L'absence de cette cordialité et de cette confiance était déjà devenue la proie de la rumeur publique ; et l'opinion de la Province s'étendait, non seulement aux actes sur lesquels il y avait des motifs apparents de différence d'opinion, mais à toutes les mesures du gouvernement qui embrassaient des principes politiques. D'un côté, l'on supposait

que Son Excellence était forcée par son conseil de suivre une marche politique qu'elle désapprouvait, et de l'autre, le Conseil restait exposé à l'accusation d'assumer sur lui le ton et la position de conseillers responsables du gouvernement, sans réellement revendiquer le droit d'être consulté.

" Tout en désavouant toute intention de changer le système d'administration des affaires publiques qu'elle avait trouvé établi à son arrivée, en Canada, Son Excellence n'a pas dissimulé son opinion que ces affaires seraient conduites d'une manière plus satisfaisante par le gouverneur lui-même, que l'accord n'était pas nécessaire entre les membres du Conseil exécutif, et qu'ils n'étaient pas obligés de défendre ou de soutenir en Parlement les actes du gouverneur. Les membres du Conseil exécutif pourraient n'avoir pas eu d'objection à cette opinion de Son Excellence en théorie ; mais lorsque, samedi dernier, ils ont découvert que c'était là le motif réel de tous leurs différends avec elle, et du manque de confiance et de cordialité entre Son Excellence et le Conseil depuis son arrivée, ils ont cru qu'il leur était impossible de servir Sa Majesté comme conseillers exécutifs pour les affaires de cette Province avec les égards dus à Sa Majesté et à Son Excellence, et conformément aux promesses publiques qu'ils ont souvent faites dans le Parlement provincial, si Son Excellence jugeait convenable d'agir d'après l'opinion qu'elle avait formée de leurs fonctions et de leur responsabilité. "

Kingston, 27 novembre 1845.

La réponse du gouverneur à ce mémoire touche très légèrement le fond de la question ; à savoir l'application de la constitution, point sur lequel il feint d'être d'accord avec les ministres démissionnaires. Metcalfe en effet déclare adhérer aux fameuses résolutions de 1841, et "considère tout autre système de gouvernement que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative comme impraticable en cette Province."

Comment concilier cette déclaration avec la prétention de nommer les fonctionnaires sans consulter les ministres ? Metcalfe n'a garde de le faire. Il se contente de dire "qu'il ne pouvait dégrader le caractère de sa charge, ni violer son devoir en cédant ainsi la prérogative de la Couronne." Puis il ajoute :

"Si, par le gouvernement responsable, les messieurs qui composaient ci-devant le Conseil veulent dire que l'autorité du Conseil doit être suprême, et celle du gouverneur nulle, alors il ne peut tomber d'accord avec eux, il doit déclarer qu'il repousse cette perversion d'un principe reconnu.

"Mais, s'ils entendent que le gouvernement responsable, tel qu'introduit dans cette colonie, doit être mis en opération avec le désir sincère de le faire fonctionner avec succès, il doit alors témoigner sa surprise de ce qu'ils en ont tiré des conséquences qu'aucune partie de sa conduite ne saurait justifier selon lui, et que ses déclarations réitérées auraient dû prévenir."

Ce n'est pas dans cette réponse qu'il faut chercher le mobile de sa conduite, mais dans les confidences faites à ses amis, confidences rendues publiques après sa mort. On est étonné d'y lire l'étrange reproche qu'il adresse aux ministres d'avoir voulu exercer le patronage dans l'intérêt de

leurs amis. Est-ce bien un Anglais qui risque pareille critique, un Anglais initié au régime parlementaire où même le choix des dames d'honneur de la reine est contrôlé par les ministres ? L'exercice du patronage, sous le régime représentatif, dérive naturellement de sa mise en œuvre ; il lui est inhérent, comme le favoritisme à la monarchie absolue. Louis XIV comblait de faveurs les plus zélés appuis du trône, comme nos ministres contemporains rémunèrent les services des amis qui ont secondé leur ascension au pouvoir ou contribuent à les y maintenir. Favoritisme royal et patronage sont deux formes différentes des mêmes tendances humaines.

On ne s'étonne pas moins d'entendre Metcalfe s'opposer au gouvernement de la nation par l'intermédiaire des partis, dont il veut " contrecarrer l'action " selon son langage. Le régime représentatif n'entraine-t-il pas fatalement la création de deux groupes d'hommes, différant de principes, se disputant le pouvoir et l'exerçant à tour de rôle ? Fasciné par l'idée que tous les intérêts des colonies se doivent subordonner à ceux de l'empire, Metcalfe se débat dans une lamentable confusion de principes, à la poursuite d'une combinaison susceptible de donner au Canada l'apparence ou l'ombre du pouvoir et d'en conserver la réalité entre les mains du gouverneur, au profit de la Grande-Bretagne.

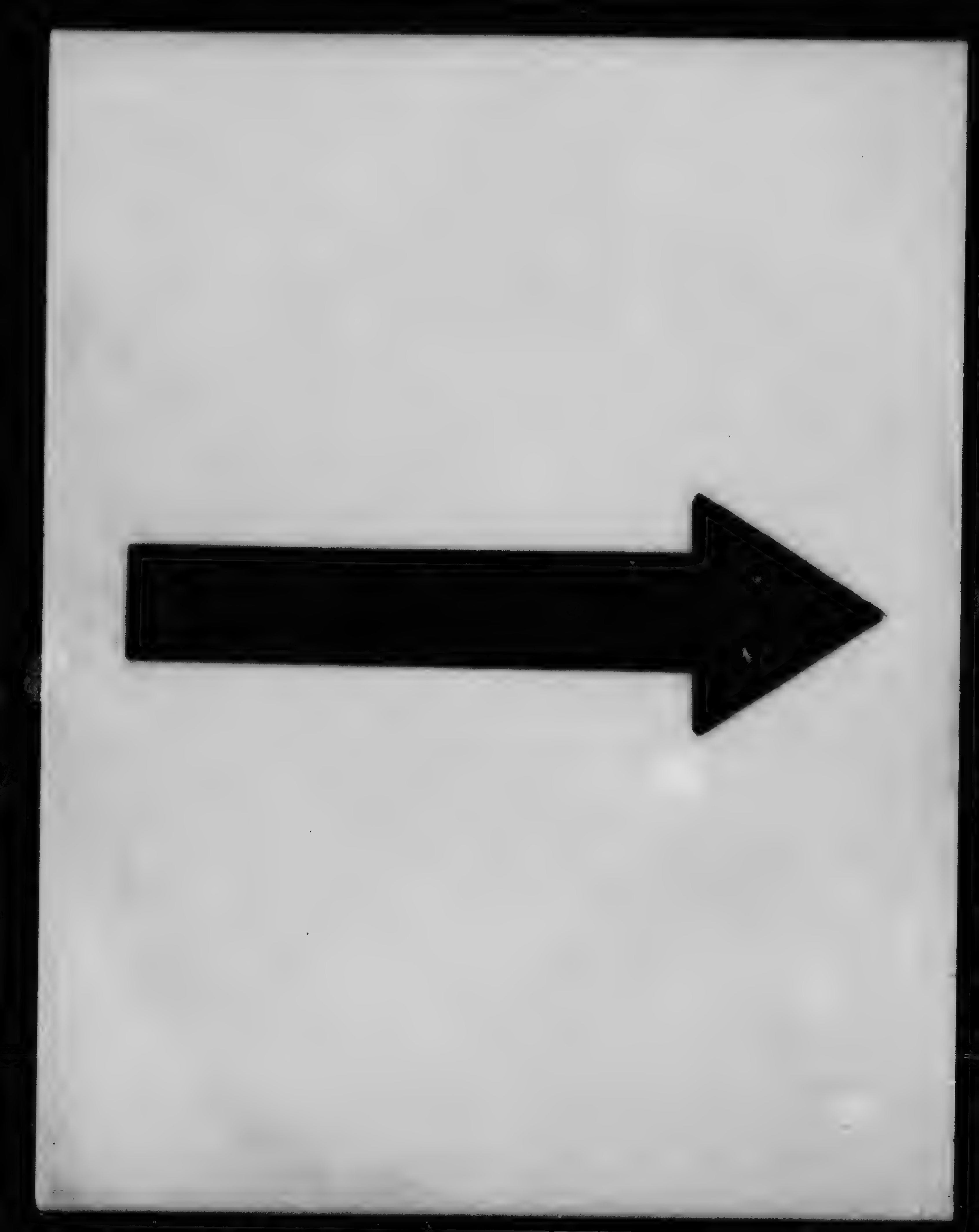
Metcalfe sentait bien la fausseté de sa position : il en fait remonter la responsabilité à la malheureuse mise en œuvre de la constitution de 1840. A l'entendre, ce fut l'impardonnable faute de Durham d'avoir parlé dans son Rapport de " gouvernement responsable ". Ce fut, aurait-il pu ajouter avec vérité, l'erreur plus grave encore de Sydenham d'avoir osé promettre à la Chambre du Haut-Canada, pour

l'induire à accepter l'Union, le gouvernement responsable, sans qu'il eût l'intention de l'accorder.

Il est fâcheux qu'un homme de la valeur de Metcalfe se soit vu, pour se défendre, réduit à la triste extrémité de se servir d'arguments indignes. "Le patronage aux mains des ministres, osa-t-il dire, est un agent de corruption ; ils s'en servent pour augmenter leur influence et se maintenir au pouvoir." C'était une odieuse calomnie dans la bouche du gouverneur qui venait d'accorder l'assentiment royal à la loi dite de "l'Indépendance du Parlement", laquelle interdisait l'entrée des deux Chambres aux fonctionnaires publics admis auparavant à y siéger. Se priver de la présence de ces derniers, renoncer à ce patronage, c'était pour les ministres renoncer à une dizaine de suffrages toujours assurés.

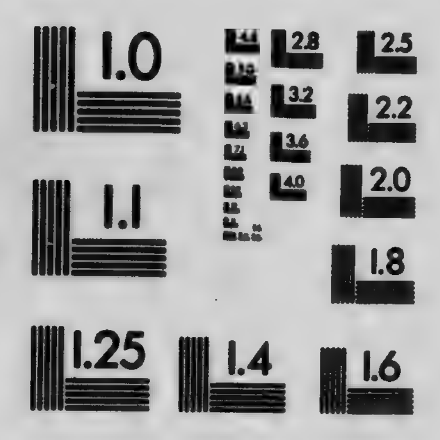
Héritier volontaire d'une situation fausse — œuvre de Sydenham — Metcalfe se voyait acculé à une seule issue : faire l'essai loyal de la constitution en acceptant les conséquences de ses principes fondamentaux. Etrange attitude que celle d'un personnage qui simule l'acceptation des conclusions d'une doctrine et l'approuve en théorie, mais qui s'insurge contre sa mise en pratique ! Telle fut la cause des cruelles anxiétés qu'il subit et des embarras qu'il imposa au pays.

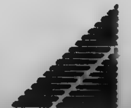
Cependant, le principe va se montrer plus fort que les volontés réunies du gouverneur et du bureau colonial, qui, chose surprenante, n'osa pas désavouer sa conduite, après avoir approuvé celle de Bagot, tout opposée. Evidemment, l'on professait et l'on pratiquait à Downing-Street la doctrine qu'il faut toujours approuver le fait accompli.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Vers la fin de son séjour au Canada, Metcalfe eut le pressentiment de sa défaite ; il comprit trop tard qu'il était aussi difficile de gouverner à l'encontre d'un principe rigoureux qui entraine tout vers ses conclusions, qu'il l'est, pour un bateau, de faire machine arrière dans les rapides du Saint-Laurent, pour en remonter l'irrésistible courant.

CHAPITRE VII

L'INTERRÈGNE — MINISTÈRE VIGER-DRAPER — SA FAIBLESSE.

Après le massacre de la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis avertit Charles IX d'aviser aux moyens de prévenir un retour offensif de l'ennemi et lui dit : « Ce n'est pas tout de tailler ; il faut maintenant recoudre. »

Metcalfe, ayant rendu inévitable la démission de ses ministres, avait lui aussi à recoudre ; ce n'était pas chose facile. Le ministère s'était retiré en conservant la confiance de la Chambre et laissait ainsi une succession embarrassante. La lutte engagée entre le gouverneur et ses conseillers revêtait, en vertu même des raisons de leur retraite, le caractère d'un conflit entre la couronne et le peuple auquel elle voulait reprendre les libertés récemment conquises. En face du coup d'Etat du gouverneur, la Chambre s'était hâtée de réaffirmer les déclarations de 1841; elle le fit à la majorité de quarante-six voix contre vingt-trois : c'était la condamnation de la manœuvre de Metcalfe. [1]

---

[1] C'est sur la motion suivante de M. Price que les votes se partagèrent:

« Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, réunies en parlement provincial, exprimons humblement le vif regret que nous

Dans les conflits de cette nature, l'on sait de quel côté incline le sentiment populaire. Tous les libéraux des deux provinces acclamèrent LaFontaine et ses amis, tandis que Metcalfe ne se sentit soutenu que par les tories, à qui son attitude redonnait l'espoir de ressaisir un jour l'ascendant perdu.

L'ambiguité de sa position ne tarda pas du reste à paraître évidente. Durant neuf mois, il fut réduit à n'administrer le pays qu'avec un seul ministre, Denis-Benjamin Viger. Repoussé des siens presque à l'unanimité des voix, ce dernier ne représentait dans le ministère que les visées de l'absolutisme gouvernemental. [1]

Personne n'avait prévu que Metcalfe rencontrerait un seul Canadien disposé à approuver son coup d'Etat. Aussi, quelles ne furent pas la surprise et l'indignation, lorsque ses amis virent M. Viger défendre d'abord au Parlement la conduite du gouverneur et accepter ensuite de faire partie de son administration ! Etait-ce bien l'ancien lieutenant de Papineau qui, à la fin de sa carrière, consentait ainsi à renier tout un passé de gloire et de dévouement à la cause nationale ?

Les motifs les plus honorables l'avaient sans doute appelé sous le drapeau de Metcalfe ; mais le peuple, qui ne

---

éprouvons en conséquence de la retraite de certains membres de l'administration provinciale, sur la question du droit qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois que nous déclarons sans hésiter appartenir à la prérogative de la couronne; et pour assurer Votre Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à notre confiance en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les résolutions qui ont été adoptées par cette Chambre, le 3 septembre 1841...."

1 D. B. Viger fut appelé à recueillir la succession de LaFontaine, le 12 décembre 1843. Draper ne vint le rejoindre que le 1er septembre 1844.

goûte pas les situations qui ont besoin d'être expliquées, refusa de rien entendre. Le malheur voulut que Viger se défendit fort mal, après avoir attaqué à la tribune LaFontaine par des arguments d'une extrême faiblesse. Omettant le fond même de la question, il reprocha à ce dernier d'avoir failli aux usages parlementaires, en saisissant la Chambre des causes de sa retraite, sans avoir obtenu au préalable l'agrément signé du gouverneur. C'était recourir à un subterfuge vraiment puéril. Pris à partie à son tour, après la session, il ne sut invoquer aucune raison sérieuse, de nature à placer sa volte-face sous un jour favorable. La discussion s'envenimant de jour en jour, on en vint aux gros mots à l'adresse de cet homme honorable, coupable, il est vrai, d'un écart de jugement, mais dont on ne pouvait mettre en doute les intentions patriotiques. Aussi, aux accusations de trahison, sa fierté, appuyée sur un passé sans tache, eut raison de répondre : " L'homme capable d'être resté dix-neuf mois derrière les verrous, pour ne pas souscrire à des conditions qui n'étaient pas d'accord avec l'honneur de son pays, ni reconnaître un principe dangereux pour les droits comme pour les libertés de ses concitoyens, n'a pas souillé ses cheveux blancs par des démarches contraires à ses devoirs. "

Viger a-t-il donné, au moment de la crise, les raisons vraies de son entrée dans le cabinet Metcalfe? Il est permis d'en douter un peu. Ce sont des motifs d'opportunité, alors difficiles à rendre notoires, qui l'auront déterminé à se séparer de ses amis politiques pour le rapprocher du gouverneur. L'élimination des Canadiens-Français du Conseil exécutif n'aurait-elle pas donné à la lutte — ce qu'il importait d'éviter — les apparences d'un conflit national ? Tant qu'il n'y avait que dissidence dans la manière d'interpréter la

constitution, entre le gouverneur et ses ministres, la route devenait plus accessible à l'entente réciproque. LaFontaine sans doute semblait rompre avec le passé, en devenant le ministre de Bagot. Pourquoi Viger tombait-il sous l'ostracisme en collaborant à l'œuvre de Metcalfe ? Celui-ci dut l'assurer en secret, comme il le fit plus tard publiquement, qu'il n'entendait pas enrayer le fonctionnement du gouvernement parlementaire.

Loin de nous la pensée de faire l'apologie de Viger, si sévèrement jugé par ses contemporains ; mais il nous semble que la conduite de ce patriote sincère mérite les interprétations les plus favorables à sa mémoire. Touchant au déclin de la carrière — il avait alors soixante-dix ans — on ne pouvait le soupçonner d'ambition à un âge où l'intérêt personnel cesse d'avoir prise sur l'homme. En politique, l'on paraît toujours déloyal en se séparant de ses amis, mais l'irrésistible logique des événements prime souvent les considérations de parti.

Après neuf mois de négociations avec les chefs des différents groupes politiques, le gouverneur réussit à constituer son Conseil. MM. Viger, Papineau, Smith et Daly représentaient le Bas-Canada ; MM. Draper, Robinson, Sherwood et Morris, la province de l'Ouest. La présence de D.-B. Papineau à côté de Viger pourrait, pensait-on, fortifier la position de ce dernier ; on ne voudrait pas croire que le frère de l'ancien chef des Canadiens, défenseur des droits du peuple, se rendrait solidaire d'une situation contraire à l'intérêt des Canadiens.

Le cabinet constitué (1844), Metcalfe fit un appel au peuple. A l'instar de Sydenham, il se jeta dans la bataille et exerça, pour se procurer une majorité, toute la puissance

du patronage et de la pression officielle. Les deux partis sortirent de la lutte presque à forces égales.

La défaite de Metcalfe eût été écrasante s'il se fut tenu en dehors de la bataille, car l'opinion, sauf dans les rangs de la faction tory de Montréal, entrait à pleines voiles dans le courant des idées libérales. De tous côtés, on réclamait la responsabilité ministérielle et la fin du régime personnel du gouverneur. Celui-ci fut bien surpris de recevoir un jour le manifeste d'un certain nombre d'électeurs du Haut-Canada, antagonistes de ses principes. A leur audace, il opposa avec son ordinaire franchise brutale une nouvelle déclaration de ses principes, déjà trop bien connus.

Que la retraite des ministres ait pris Metcalfe par surprise, il n'y a pas lieu d'en douter: il s'attendait plus à les voir fléchir sous ses volontés qu'à se démettre. Aussi la crise éclatant, quelle irritation ! Il ne peut la dissimuler dans sa lettre aux électeurs de York, mécontents de la retraite de LaFontaine et Baldwin. Il manque à cet exposé de doctrine le ton élevé, qualité indispensable de toute parole d'un vice-roi ; c'est bien plutôt le verbe agressif d'un violent chef de parti, faisant un appel passionné à ses adhérents :

" Pour ce qui est de mon opinion, disait-il, relativement au gouvernement responsable, je ne sais pas jusqu'à quel point je dois vous la développer sans connaître d'une manière plus précise ce que vous voulez dire. Si vous entendez que le gouverneur ne doive pas faire usage de son jugement dans l'administration des affaires, mais se contenter de servir d'instrument au Conseil, alors je suis d'un avis diamétralement opposé au vôtre. C'est une condition à laquelle je ne me soumettrai jamais, et que le gouvernement

ne peut sanctionner. Si vous entendez que chaque parole, chaque action du gouverneur doive subir l'examen du Conseil, cela est tout à fait contraire à l'expédition des affaires. Si vous entendez que les emplois soient la récompense de l'intrigue, de l'esprit de parti et non du vrai mérite, encore une fois je ne suis pas de votre avis. Un tel abandon des prérogatives de la couronne est, à mon sens, incompatible avec l'existence d'une colonie anglaise. "

Ces visées agressives, surtout les dernières, s'adressaient directement aux ministres démissionnaires. Puis, comme s'il eut craint que le ton de sa réponse ne fut trop violent, il le modère dans la dernière partie qu'il rend presque acceptable à ses adversaires.

" Si vous entendez, dit-il, que le Gouvernement devrait être administré d'accord avec les vœux bien entendus et les intérêts du peuple ; qu'on devrait adhérer fidèlement aux résolutions passées en septembre 1841 ; que le Conseil devrait pouvoir offrir son avis en toutes circonstances, soit qu'il s'agisse de patronage ou d'autres choses, et que le gouverneur devrait le recevoir avec l'attention due à ses conseillers constitutionnels, et les consulter dans tous les cas d'une importance suffisante ; qu'il devrait y avoir une sympathie et une coopération cordiales entre lui et eux ; que le Conseil devrait être responsable au Parlement provincial et au peuple et que, lorsque les actes du gouverneur sont tels que les conseillers ne veulent pas en être responsables, ils devraient être libres de résigner ; alors je suis parfaitement d'accord avec vous, et je ne vois aucun obstacle au fonctionnement du gouvernement responsable, pourvu que les parties respectives soient guidées par la modération, le sens commun, des vues honnêtes et des dispositions équitables et exemptes d'esprit de parti. "

Dans une autre conjoncture, sir Charles s'exprima encore dans le même sens : "Nul gouverneur ne pourrait songer à administrer le gouvernement de cette province sans prendre constamment l'avis de son Conseil.... Agir en consultation cordiale avec le Conseil exécutif et en coopération harmonieuse avec la législature, remplir les fonctions de mon office avec équité et bienveillance envers tous, sans distinction de classe, de croyance et d'origine, et avancer l'industrie, la prospérité, le bonheur de la province, tels ont été invariablement et tels seront toujours les objets de mon ambition."

Les élections de 1844 ouvrirent, pour la première fois, la porte du Parlement à plusieurs jeunes députés appelés à faire plus tard leur marque dans le domaine politique : c'étaient entre autres, John A. Macdonald, de Kingston, alors ultra-tory, Cauchon, Chauveau, tous trois futurs ministres. Ces deux derniers, élus sous les auspices de La-Fontaine, intimes amis au début, égaux par le talent, mais bien différents de caractère, se placent au premier rang des hommes d'Etat de la génération de 1844. Fait remarquable, ils s'acquirent l'un et l'autre un renom dans les lettres et dans la politique.

De 1842 à 1874, Cauchon tint la plume au *Journal de Québec*. Aucun publiciste canadien n'exerça une action plus étendue ; elle devint une autorité lorsque George Brown monta à l'assaut des institutions du Bas-Canada et prétendit lui imposer le système de la représentation établie sur le chiffre de la population. Les attaques du fameux rédacteur du *Globe* inspirèrent au journaliste député de justes et vigoureuses représailles. C'était un polémiste violent, sans ménagement pour les adversaires dont

il repoussait souvent avec brutalité les sorties d'ailleurs très vives à son adresse, mais aussi jouteur admirablement armé. Il avait tout lu, tout retenu ; histoire, droit constitutionnel, économie politique. Le *Journal de Québec*, son organe, périt lorsque Cauchon cessa de l'alimenter. L'ancienne Assemblée législative, le Sénat, les Communes le virent tour à tour à l'œuvre. Il ne fut pas loin d'être le premier *parlementarian* de son temps et pouvait marcher de front avec Macdonald, Cartier, Brown et Holton.

Tout autre fut Chauveau. Il y a des hommes qui, en s'élevant des rangs inférieurs de la société, perdent au cours de leur ascension une partie de leur rudesse native. Cauchon ne perdit jamais la sienne. Par un vivant contraste avec les manières de son ami, celles de Chauveau paraissaient empruntées au dix-huitième siècle. L'élégance de son style se répandait, semblait-il, sur toute sa personne. Si Cauchon se montrait écrivain, inspiré des romantiques, son rival laissait voir un homme nourri de " la substantifique moelle " des œuvres du grand siècle, coulant sa pensée dans le pur moule classique. Ses œuvres lui ont survécu ; la péroraison de son discours, à l'inauguration du monument de Sainte-Foy, élevé au souvenir des braves qui succombèrent sur les plaines d'Abraham, mériterait de figurer dans l'anthologie des grands orateurs et vivra aussi longtemps que la langue française au Canada. Le goût pour l'étude, et peut-être aussi le manque de fortune l'éloignèrent de la politique. Il eut l'honneur, en formant la première administration de la province de Québec, en 1867, d'inaugurer le régime de la Confédération.

Etienne-Pascal Taché, de Saint-Thomas de Montmagny, membre du Parlement de 1841 et réélu aux dernières élec-

tions, devait aussi arriver au premier rang dans la vie publique. D'une nature énergique, d'un caractère à l'emporte-pièce, ce jeune député, ancien zélateur du parti patriote dans la région sud du Saint-Laurent, fut l'un des plus violents agitateurs aux ordres de Papineau. Après l'Union, on le trouve à côté de LaFontaine, réconcilié comme celui-ci au nouvel état de choses et apprenant, sans s'en douter, le métier de premier ministre.

Voilà quelques-uns des hommes de valeur que les dernières élections avaient groupé autour de LaFontaine. Cette poussée vigoureuse, cette infusion de sang jeune et généreux dans la députation française, venait à son heure, pour seconder la grande entreprise de reconquérir les libertés en danger.

CHAPITRE VIII

LE MINISTÈRE VIGER-DRAPER — SA FAIBLESSE

Session de 1844 — LaFontaine réclame l'amnistie des exilés politiques et la réintégration de la langue française dans ses droits au Parlement — Départ de Metcalfe.

La session de 1844, ouverte à Montréal le 28 novembre, mit en présence deux groupes d'hommes placés dans des attitudes bien différentes. A la droite du président, un ministère de rencontre, incolore et incohérent à raison de la divergence d'idées de ses membres, ministère faible, représentant plutôt les opinions du gouverneur que celles du peuple, ne pouvant compter sur une majorité certaine et obligé, par conséquent, de pourvoir chaque jour à son existence du lendemain. Il était donc lui-même sa propre fin, incapable de songer aux véritables fonctions gouvernementales. En face de ce condamné à une mort prochaine, une opposition homogène, sûre de la victoire déjà en perspective et qu'elle anticipe, non pour réaliser les profits que le pou-

voir comporte, mais pour rendre à nos institutions leur fonctionnement normal. Si le désintéressement est la mesure du patriotisme, LaFontaine et Morin avaient atteint le plus haut degré de cette vertu. Depuis longtemps, leur travail était entièrement consacré aux intérêts publics au détriment de leur avantage personnel, car ils n'avaient pas de lendemain assuré, comme tant de parlementaires anglais que ne préoccupent point les soucis matériels de l'existence. Un politique avisé, à l'esprit délié et fertile en expédients, aurait, à la place de LaFontaine, louvoyé à travers les écueils dont Metcalfe barrait sa route et temporisé en laissant son adversaire agir à sa guise. Cette habileté n'entrait point dans les manœuvres de LaFontaine et ne cadrait pas avec sa franchise et sa loyauté, ennemies des petits moyens. Il estimait que, en toutes choses, l'honnêteté est la meilleure politique, et que le plus court trajet entre une contestation à régler et sa solution, c'est encore la ligne droite.

La session accusa, dès les premiers jours, la lamentable faiblesse du gouvernement, non seulement au point de vue du nombre de ses amis mais aussi à l'égard du talent. M. Viger, défait aux dernières élections, occupait la position anormale de n'avoir de siège ni à la Chambre, ni au Conseil où se trouvait Draper dont la brillante éloquence eût été si utile à l'Assemblée législative. Restaient dans ce dernier corps D.-B. Papineau, homme de talents ordinaires, affligé d'une surdité absolue, Sherwood, remarquable surtout par sa grande loquacité et Sullivan, le meilleur " debater " des trois, sinon le mieux renseigné.

Le choix du président de l'Assemblée mit les adversaires aux prises; le gouvernement ne fit élire son candidat, sir

Allan McNab, qu'avec une majorité de trois voix. Après cette passe d'armes préliminaire, les débats s'engagèrent à fond sur les agissements du gouvernement qui, durant neuf mois, avait administré le pays au mépris de la constitution, des usages parlementaires anglais et des droits du peuple. La question ainsi posée offrait un large champ à un tournoi oratoire. Du côté du ministère, l'on se sentait dans un embarras visible, car les défenseurs de Metcalfe, sans foi dans leur cause, devaient tenir un langage contraire à leurs opinions. En effet, à ce moment, la Chambre ne comptait plus de tenants sincères du gouvernement personnel, selon les vues de Sydenham. Il ne restait donc aux ministres, comme moyens de défense, que des arguties d'avocats en détresse, des échappatoires de sophistes, des exceptions à la forme dont l'opposition fit prompte justice.

LaFontaine prit une part importante à la discussion et avec beaucoup de succès. Jamais son autorité, sans cesse grandissante sous l'impulsion d'événements qui en faisaient l'homme de plus en plus nécessaire, ne s'était affirmée avec autant de prestige. Il ne se révèle pas l'orateur aux grands mouvements, à la parole enflammée ; mais quelle force de raisonnement ! quelle logique dans la manière d'enchaîner les arguments, pour en tisser une trame impénétrable ! Ses harangues politiques, ses plaidoyers judiciaires invoquaient toujours des principes plutôt susceptibles de frapper la raison que les sentiments. Si ce n'est pas la meilleure façon de plaire et d'émouvoir, c'est le plus sûr moyen de faire naître une impression durable.

Baldwin prit aussi part à la discussion, avec beaucoup plus d'éclat que son ami et son fidèle allié, sinon avec plus de raison et de science. Sous le souffle puissant de son

éloquence pleine de vivacité, les subterfuges des ministres s'écroulaient les uns sur les autres aux éclats de rire de toute la Chambre. Aylwin, alors le *debater* le plus mordant dans l'enceinte parlementaire avec sa fougue et sa verve irlandaises, et Chauveau, à la parole élégante et soignée, soutinrent aussi avec entrain l'attaque de l'opposition qui, en dépit de sa victoire intellectuelle, n'en fut pas moins mise en minorité, en raison de la pression exercée par Metcalfe sur quelques députés indécis, que les journaux anti-ministériels du temps traitaient de " loose fishes ".

Lorsque LaFontaine fut appelé, pour la première fois, à prendre la parole à la session de 1842, il parla en français, pour affirmer le droit, émanant du traité de Paris, que nous avions de faire usage de notre langue, et pour protester contre l'article de la constitution de 1840 qui nous en privait. La persévérance dans cette voie le porta de nouveau, en 1845, à réclamer la restitution de ce droit aux Canadiens.

On crut que Metcalfe obligerait ses ministres, qui ne s'étaient pas tout d'abord prononcés, à combattre vivement la proposition de LaFontaine, faite le 9 décembre, lorsque, quelques jours plus tard, D.-B. Papineau, à la surprise générale, reprenant pour son compte et celui de ses collègues la demande du chef de l'opposition, exprima le vœu que le Parlement impérial reconnut la légitimité de la réclamation. Rendons cet hommage à la mémoire de Metcalfe que, malgré ses errements en matière de droit constitutionnel, il se montra toujours disposé à faire justice aux Canadiens. C'est lui qui, en l'absence d'instructions du bureau colonial, prit l'initiative, à la suite de la revendication de LaFontaine, de presser les autorités de Londres de restituer à la langue française ses droits de cité au Parlement.

Ce même esprit de libéralité s'est manifesté, à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il s'agit de rapatrier les victimes des agitations politiques de 1838, exilées aux terres australes. L'on ouvrit, dans ce dessein, en 1845, une liste de souscription sur laquelle le gouverneur voulut bien s'inscrire pour la somme de cent louis. Un groupe de ces malheureux était rentré au foyer en vertu d'amnisties individuelles, mais la sentence avec sa tache de réprobation imméritée planait toujours sur la tête d'un certain nombre. De tous les cœurs montait une clameur de pitié, à la pensée de ces infortunes prolongées. Plus que tout autre, LaFontaine se sentait ému de la pénible condition faite aux exilés dont le sort l'avait menacé personnellement. Avant 1837, n'avaient-ils pas été ses compagnons de lutte, soulevés par le même souffle patriotique ; n'avaient-ils pas caressé les mêmes rêves de liberté, brutalement anéantis par les réalités de l'oppression ? La justice, associée à la miséricorde, l'inclinait à plaider la cause des malheureux qu'un héroïsme mal dirigé avait porté, jusqu'au risque de la vie, de la fortune, du bien-être domestique, à la défense de la cause nationale. Aussi bien LaFontaine renouvela-t-il, en 1845, dans une supplique à la reine, ses revendications auprès des autorités impériales en vue d'obtenir la réintégration des exilés dans leurs droits civils et politiques. [1]

Vers la fin de la session, un article budgétaire souleva une discussion acrimonieuse. Le gouvernement demandait à la Chambre de voter un crédit de £40,000 pour indemniser certains habitants du Haut-Canada des pertes qu'ils avaient subies durant les journées révolutionnaires de 1837. La-

[1] L'amnistie fut enfin accordée en 1847.

Fontaine et ses amis se déclarèrent disposés à accueillir cette proposition, à condition que la mesure de justice qu'elle comportait s'étendit au Bas-Canada.

Le gouvernement, par l'entremise de D.-B. Papineau, reconnut la justesse de l'objection sans vouloir en tenir compte pour le présent, parce que l'on ne savait pas encore à quel chiffre s'élevaient les réclamations du Bas-Canada. Ce refus de Papineau de juxtaposer au crédit demandé pour l'Ouest une somme équivalente pour l'Est, constitue la plus lourde faute que l'on peut reprocher à Viger et Papineau, outre leur entrée dans le cabinet Metcalfe. C'était d'abord un aveu de leur faiblesse, car pour peu qu'on leur fasse crédit d'une intelligence ordinaire, on est fondé à croire qu'ils avaient demandé, sans l'obtenir de leurs collègues, l'acte de simple équité que réclamaient LaFontaine et ses amis. Ils se virent, après cet incident, dans la fâcheuse posture d'être à la merci de Draper. Quelle occasion ne perdirent-ils pas, en ne donnant point alors leur démission, de redresser leur erreur et de se réhabiliter dans l'estime de leurs concitoyens ! Leur faiblesse et leur manque de clairvoyance devaient, quelques années plus tard, avoir une triste répercussion.

La session se termina le 29 mars 1845. M. Viger réussit, peu après, à se faire élire par la ville des Trois-Rivières. Durant les vacances parlementaires il se fit de nouvelles tentatives pour fortifier le ministère, lorsque lord Metcalfe, élevé à la pairie, l'année précédente, partit soudainement pour l'Angleterre. Depuis longtemps, une terrible maladie — un cancer à la figure — empoisonnait chez lui les sources de la vie et le força à demander d'être relevé de ses fonctions. Il mourut à Londres, en 1846, avant le dénouement

de la crise que son intervention intempestive dans l'administration avait fait naître. Ses contemporains, en déplorant sa façon d'entendre le gouvernement, rendirent néanmoins hommage à ses hautes capacités intellectuelles, ainsi qu'à son bon cœur toujours enclin à la charité et à la miséricorde.

"Lord Metcalfe ne mourra pas sous le harnais, écrivait M. Chauveau, à cette époque, comme il s'en était si énergiquement vanté. Son départ a été brusque et a surpris ses amis encore plus que ses ennemis. On s'était attendu quelque temps à sa mort, mais personne ne songeait à lui voir entreprendre un tel voyage avec la maladie terrible qui le ronge, et dans une aussi mauvaise saison. Il y a eu en cela quelque chose d'aussi touchant qu'imprévu. C'est un homme dont les jours sont comptés et qui les compte lui-même, avec une noble et une froide simplicité. — "Ce n'est "pas, dit-il, pour aller chercher la guérison d'un mal que "l'on dit incurable que je vous laisse, c'est uniquement "parce que j'ai cessé d'être utile au gouvernement du pays." —Ces paroles sont caractéristiques au plus haut degré. Lord Metcalfe est un de ces impassibles instruments de la politique anglaise, qui accomplissent leur tâche jusqu'au bout avec tant de résignation que l'on est porté à douter qu'ils aient une intelligence libre et un cœur comme celui des autres hommes.... "

Ce fut, à notre sentiment, l'intérêt de l'Angleterre mal intreprété qui le précipita à la conception erronée des principes du gouvernement représentatif, appliqué aux colonies. Pour l'ancienne école économiste, la métropole était tout ; les possessions au-delà des mers n'étaient rien, sinon un champ à exploiter pour son bénéfice exclusif. C'est Pitt

qui émit, un jour, l'inacceptable prétention que l'Angleterre ne saurait permettre que la Virginie et la Nouvelle-Angleterre eussent le privilège de fabriquer quoi que ce fût, pas même un clou. A l'Angleterre revient le droit de leur fournir tous les produits industriels. Metcalfe, bien que libéral avancé, se rattachait, par les idées économiques et constitutionnelles, à cette école surannée. Pour lui, les intérêts de la Grande-Bretagne priment ceux des colonies, lesquels n'existent pas quand les premiers viennent en conflit avec les seconds. De ces prémisses découle la nécessité de restreindre au minimum les libertés des pays qui dépendent de la métropole, de ne concéder que l'ombre du pouvoir pour en conserver la réalité à l'Angleterre. Afin de remplir ce dessein, il convenait d'établir dans la colonie un gouverneur muni de pouvoirs illimités à côté d'un Conseil exécutif et d'un Parlement qui seraient réduits à l'inaction par mille entraves, lorsqu'ils voulaient se servir des privilèges mis en apparence à leur disposition. Sydenham et Metcalfe firent tous leurs efforts, sans même dissimuler leur intention, pour se créer à la Chambre une majorité servile; avec son concours il aurait été facile de diriger l'administration par l'entremise de ministres, réduits au rôle de secrétaires ou exécuteurs des commandements du gouverneur.

Le malheur voulut aussi que Metcalfe se soit mépris sur la valeur intellectuelle des Canadiens, et qu'il n'ait pas fait état de leur expérience en matière de science constitutionnelle. Aux lumières de l'expérience et grâce à l'étude des institutions anglaises, les défauts de la constitution de 1791 leur étaient apparus depuis longtemps. Les esprits dirigeants, parmi les Canadiens de l'époque, s'étaient bien

vite rendu compte qu'elle laissait la porte trop largement ouverte à l'arbitraire. Entre les mains d'hommes bien disposés, elle aurait pu offrir les garanties d'un bon gouvernement ; mais la tendance de la nature humaine aux abus est telle qu'il ne faut jamais lui confier de pouvoir, sans placer à côté un contrepoids, ou un contrôle. La façon dont La-Fontaine avait réussi dans ses négociations avec Bagot aurait dû édifier Metcalfe sur la valeur de nos hommes d'Etat.

Le manque de perspicacité de ce haut fonctionnaire, tout entier à ses préoccupations impérialistes, l'empêcha de prévoir le conflit où sa cause allait succomber. L'histoire ouvrait aussi ses annales où l'expérience montre que lorsque l'on consent à une demi-concession, l'autre moitié s'impose fatalement, comme prise dans un engrenage mécanique. Son entêtement — nous ne voulons pas dire son esprit rétrograde — a suscité pendant des années un antagonisme dont le résultat fut d'enrayer le progrès et le développement de la prospérité nationale, si souvent compromise dans le passé, par les agitations politiques.

CHAPITRE IX

DRAPER VEUT ÉLOIGNER LAFONTAINE DE L'ARÈNE
ÉCHANGE DE VUES ENTRE CES DEUX HOMMES

Peu de temps avant le départ de Metcalfe, Draper, l'âme de la combinaison ministérielle, bien que M. Viger en fût le chef ostensible, tente sans succès de redresser et raffermir sur sa base la structure gouvernementale disloquée. Dans ce dessein, il entamait avec LaFontaine, par l'intermédiaire de M. Caron, des négociations où son rôle ne fut remarquable à aucun point de vue, où toute son astuce, sa duplicité vinrent se briser au contact de la droiture et de la clairvoyance de son adversaire. Ces négociations, connues sous le nom de *Correspondance Draper-Caron-LaFontaine*, forment l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de l'établissement du régime constitutionnel au Canada, elles méritent de prendre place dans la biographie du personnage qui y a soutenu le rôle le plus honorable. Cette correspondance débute par une lettre de René-Edouard Caron, homme d'honneur et de distinction, qui avait consenti par dévouement aux intérêts du pays, à servir d'intermé

diaire à Draper auprès de LaFontaine. Notre province faisait si mauvaise figure dans les régions officielles que tous les esprits sérieux en étaient affligés ; deux ministres seulement nous y représentaient nominalement, car Viger et Papineau n'avaient aucune prise sur l'opinion, ni aucun ascendant sur les députés, tous groupés autour de LaFontaine. Toute l'influence française se trouvait concentrée du côté de l'opposition dans le groupe le plus uni et le plus fort de la députation. Cette anomalie frappait même Draper qui prévoyait bien que les rênes du pouvoir lui glisseraient des mains si la situation existante devait se prolonger.

Dans une première lettre à LaFontaine, M. Caron, parlant au nom de M. Draper, déplorait l'absence aux affaires d'une représentation adéquate du Bas-Canada, et se montrait disposé à la compléter. Aussi bien offrait-il de remplacer Viger et Papineau par deux autres Canadiens: Morin et Taschereau ; le premier comme président du Conseil, et l'autre, comme solliciteur-général, sans siège au Conseil exécutif. — " Quant à LaFontaine, il ne pouvait être question de son entrée dans le Cabinet, disait Draper, vu l'antipathie que Metcalfe nourrissait à son endroit, mais rien n'empêcherait le gouvernement de reconnaître ses services ". On faisait miroiter à ses yeux les séductions que pouvait présenter à un homme très pauvre la toge de juge en chef. Il ressortait du récit de M. Caron que, de l'aveu même de M. Draper, le Bas-Canada se trouvait depuis deux ans sous le coup d'une injustice sans égale, tandis que le Haut-Canada jouissait de ses droits dans toute leur ampleur. Les lois du Parlement du reste attestaient cette supériorité : législation favorable à tous les intérêts de la province de l'Ouest ;

énormes crédits accordés à ses travaux publics au regard des modiques sommes marchandées aux nôtres.

A la lecture des propositions de Draper, une indignation bien naturelle s'empare de LaFontaine ; il répond *ab irato* avec une chaleur de style dont il est peu coutumier. Sa logique impitoyable dissèque le fond des propositions pour démontrer combien elles sont fallacieuses de tous points. Si les libéraux les acceptent, le Bas-Canada demeurera encore dans un état d'infériorité vis-à-vis de la province voisine. Citons cette première partie de la lettre de LaFontaine dont l'ensemble constitue une pièce diplomatique remarquable :

“ Je dois d'abord vous faire remarquer que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela n'y soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que, dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire, que le Haut-Canada doit être représenté dans l'administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la Chambre d'assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada. Soit, et si c'est là votre opinion, il me semble qu'elle vous fournit les moyens d'offrir à M. Draper des raisons “ fortes et irrésistibles ” pour soutenir un avis que vous lui auriez donné en harmonie avec cette opinion. Ces raisons se présentent d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de les énoncer en détail.

“ L'administration actuelle, quant au Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada, sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette

distinction entre les deux sections de la province? N'y a-t-il pas dans ce fait-là seul une pensée d'injustice, d'oppression même ?

"La voie qu'a prise M. Draper pour obtenir le résultat qu'il désire, me parait être inconstitutionnelle. Personne n'est responsable de la démarche par suite de laquelle vous m'écrivez. Vous n'êtes pas chargé de réorganiser soit en tout, soit même en partie, l'administration dont il est membre. Vous n'assumez aucune responsabilité. C'est ce qui, au premier abord, m'a fait hésiter à vous faire part de mes opinions. S'il en eût été autrement, vous auriez eu le droit d'exiger d'un ami qu'il vous donnât son avis sur ce que vous auriez eu à faire, et en pareil cas, je me serais fait un devoir de répondre à votre appel, sans omettre aucune partie de vos demandes et sans crainte de compromettre qui que ce soit.

"Si donc, aujourd'hui, je réponds sur quelques points, vous devez croire que je ne le fais pas sans quelque hésitation."

Après avoir démoli la première partie des propositions de Draper, LaFontaine s'attaque à une question incidente qui a bien son importance. S'aidant de l'histoire d'un passé récent, il s'élève contre le danger de faire entrer les Canadiens-Français dans le Cabinet en raison de leur nationalité seulement. C'est par une autre porte qu'ils doivent avoir accès au Conseil, c'est-à-dire en s'appuyant sur les droits que leur confère la constitution et non sur la faveur du gouverneur. C'est la partie la plus mouvementée de la lettre.

"Ce que l'on propose, dit-il, est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la sec-

tion bas-canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir ?

“ Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire ?... Mais l'on nous dit : “ nous voulons seulement nous adjoindre quelques Canadiens comme Canadiens-Français.” De ce moment, ceux qui entrent ainsi au ministère y entrent non par la suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur du bon plaisir du gouverneur. De ce moment, l'expérience nous l'apprend, ils sont sans influence, ils ne sont plus des agents libres, ils ne sont que des instr[illegible]nts entre les mains de ce gouverneur, pour faire mal [illegible]e pour faire bien. S'ils ont quelque capacité et quelques talents, ils les font tôt ou tard servir à jeter la division parmi nous.... Un peu plus de division parmi les Canadiens, avec tous ses malheureux effets, voilà tout ce que nous avons à attendre d'un système qu'un journal de Québec vient de proclamer au grand jour et que je ne puis qualifier autrement que de système de chercheurs de places. Je suis, je vous l'avoue encore, à apprendre ce que ce système peut nous procurer de bon... Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-Français, c'est de rester unis et de se faire respecter dans le Conseil et y exercer la légitime influence qui leur est due, non quand ils n'y seront représentés que par des instruments passifs du pouvoir, quel qu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration bas-canadienne formée en harmonie avec des principes que l'opinion publique ne désavoue pas... J'en viens donc à une conclusion sur laquelle

vous ne pourriez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada ; rien de plus, mais aussi rien de moins. Voilà l'expression sincère de mes vues. Si je me trompe, l'erreur est la mienne. Je le regretterai sans doute, mais advienne que pourra, je désire avant tout rester en paix avec mes convictions qui sont ma conscience. "

Au cours des propositions Draper, il avait été question de M. LaFontaine et de ce qu'il pourrait attendre, au point de vue personnel, de la réussite du plan Draper. Sa fierté dut être plus froissée qu'il ne le laissa paraître de cet appel indirect à l'intérêt ; il ne pouvait ignorer ce manque de tact, aussi il faut admirer avec quelle dignité il le relève.

" Je l'ai souvent dit et je le répèterai encore, c'est qu'aucune considération qui me soit personnelle ne doit empêcher mes amis politiques de former partie d'une administration qui, pour le Bas-Canada, serait organisée d'après les principes constitutionnels qui doivent diriger notre conduite. Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma confiance, je la soutiendrai de bon cœur. Si cette administration n'a pas ma confiance, mais possède celle de la majorité de mes compatriotes, ne pouvant la soutenir, je me retirerai volontiers de la représentation plutôt que de jeter la division dans nos rangs. Si, sous le système d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être et je ne serai jamais de ce nombre. "

LaFontaine sortit de la discussion, engagée à la tribune, sur le fond de la correspondance, grandi et nimbé d'un nou-

veau prestige. C'est en vain que Draper et ses partisans, voulant faire dévier l'attention de l'affaire elle-même, attaquèrent la correction des procédés de LaFontaine qui avait rendu publiques des lettres intimes, personne ne se laissa prendre au piège. Il ne convenait guère à Draper de tant insister sur un incident secondaire, puisqu'il ne se gênait pas, lui, de présenter, sous de fausses couleurs, certains passages de la correspondance pour incriminer son adversaire et se décerner le beau rôle. Il n'y eut qu'une voix, dans le parti libéral, pour applaudir à l'habileté, à la droiture, à la grandeur d'âme de son chef.

" Vous verrez, disait M. Cauchon, du *Journal de Québec*, en parlant de la correspondance, vous verrez qu'elle fait honneur à celui que des talents distingués, une expérience de vingt années et un grand et fort caractère ont placé à la tête du parti libéral dans le pays ; vous admirerez un chef-d'œuvre dans la lettre de M. LaFontaine, vous y reconnaîtrez la pensée d'un homme d'Etat et d'un grand citoyen. C'est une belle attitude que celle prise par lui dans cette circonstance, et c'était la seule digne, la seule qui convînt à un homme entouré de la confiance publique.... "

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner le dessein de Draper en cette affaire ; se débarrasser de LaFontaine, semer la division dans les rangs des Canadiens et, à la faveur de la désunion, rallier une fraction des nôtres à son gouvernement. Ce retentissant échec ne le découragea pas ; quelques mois plus tard, laissant de côté LaFontaine, il cherchait à attirer MM. Morin et Caron dans le Cabinet, il n'y réussit point. Cette nouvelle tentative de reconstituer le Conseil exécutif s'était faite avec l'agrément de lord Cathcart, le successeur de Metcalfe. Ce gouverneur, militaire

avant tout, qui se désintéressait de toutes les questions administratives, avait concédé plein pouvoir à Draper qui devint ainsi ministre constitutionnel et responsable à la Chambre seulement. Cette liberté d'action ne lui apporta pas de force ; malgré ses efforts désespérés, il ne put reconstituer le ministère et prit le parti de se retirer de la politique pour entrer plus tard dans la magistrature. Après sa démission, Daly et Sherwood tentèrent un replâtrage ministériel. Le cabinet sortit de l'opération moins acceptable encore pour le Bas-Canada: sur neuf ministres, on ne vit pendant plusieurs mois qu'un seul Canadien, D.-B. Papineau. Avec un gouvernement dépouillé de prestige, s'il en eût jamais, et dépourvu de toute influence, la crise touchait à son terme: le ministère Daly-Sherwood agonisait comme un moribond que la mort guette au premier tournant de la voie.

CHAPITRE X

LE RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE — RETOUR DE LAFONTAINE ET BALDWIN AU POUVOIR.

Napoléon III, après avoir mis de force la main sur le pouvoir en France, prétendait justifier le coup d'Etat du 2 décembre, en disant que cet acte de violence restituait simplement à sa famille la succession légitime du chef de sa maison. « La France sort de la légalité, pour rentrer dans le droit », s'écriait-il, en une de ces formules à lui familières, qui rappellent les concetti italiens. Lord Elgin, le successeur de Cathcart, aurait pu dire avec plus de raison en arrivant au Canada, qu'il ne ferait rien pour empêcher de descendre vers le tombeau le gouvernement qui s'y inclinait sûrement. Lasse des discussions constitutionnelles, la nation aspirait à se soustraire au régime de la faiblesse et des expédients pour confier ses destinées à un ministère fort, résolu de gouverner dans l'esprit de la constitution. Décidément, il était temps que les affaires publiques reprissent leur marche normale. La crise dont on souffrait durait depuis 1844. C'était surtout le Bas-Canada qui avait

payé les frais des tristes manœuvres de lord Metcalfe : législation toujours favorable à la province de l'Ouest ; application des recettes provenant des biens des jésuites contrairement à leur destination ; crédits énormes affectés aux travaux publics du Haut-Canada ; crédits insignifiants pour les nôtres, comme si la devise du gouvernement eut été : " Tout à nos amis et rien au Bas-Canada ". Avec lord Elgin on s'achemine rapidement vers le jour de la justice et de la réparation. Arrivé au Canada à la fin de janvier 1847, il se trouvait un an plus tard entouré de nouveaux conseillers. [1] Son rôle dans l'intervalle se borna à assister à la lente agonie du ministère Daly-Sherwood, qui parut devant les Chambres le 2 juin avec quelques ministres nouveaux et la même faiblesse ; ces élus de la dernière heure étaient MM. F.-P. Bruneau et Joseph-Edouard Turcotte, un nom retentissant dans les annales de l'éloquence canadienne; ce jeune député qui avait consenti, après la démission de M. Viger, à s'adjoindre à M. Papineau pour représenter les Canadiens, ne put se faire élire aux Trois-Rivières où sa popularité devait plus tard l'appeler à régner en maître.

Le nouveau gouverneur comptait parmi les plus hautes personnalités de son temps en Angleterre. Curieuse coïncidence, il était le gendre de lord Durham qui, le premier, avait proposé d'appliquer aux colonies les institutions représentatives comme on les entendait en Angleterre, et il lui fut donné de les établir définitivement chez nous, mais avec un esprit large qui corrigeait les mauvaises dispositions de Durham à notre égard.

A la première rencontre des deux partis, lors de l'ouver-

---

[1] M. Viger s'était retiré du ministère le 17 juin 1846.

ture de la session, le scrutin ne donna que deux voix de majorité au ministère. De propos délibéré, il avait laissé vacants deux sièges qui auraient été occupés par des adversaires si le peuple des circonscriptions électorales défranchisées eût été appelé à se choisir des mandataires. Draper, ministre démissionnaire ayant en portefeuille une commission de juge, donnait le scandale de figurer au nombre des députés uniquement pour retarder la chute du ministère. La session suivit son cours, monotone, sans produire de résultat. Le gouvernement, pour se donner les apparences de la vie, piétinait sur place sans avancer, uniquement occupé à donner un semblant de cohésion aux différentes parties de sa majorité toujours sur le point de se disloquer. Le groupe de la droite méritait bien l'apostrophe que lui lançait un député : " Vous aurez belles grâces aux prochaines élections, ayant pour toute défense à dire à vos électeurs : Nous avons sacrifié le pays, mais sauvé le ministère. " LaFontaine avait aussi chargé à fond sur l'ennemi, apportant dans son attaque une violence dont il n'était pas coutumier, mais la persistance du gouvernement à se cramponner au pouvoir avait fini par lasser la patience du pays et à exaspérer les hommes intéressés à la marche normale des affaires publiques. L'irritation fit oublier à LaFontaine tout ménagement lorsque, s'adressant aux ministres canadiens-français, il leur décoche ce trait :

" Vous avez, dit-il, sacrifié l'honneur à l'amour des emplois ; vous n'avez été que des instruments entre les mains de vos collègues ; vous avez sacrifié le pays, vous en aurez bientôt la récompense. L'un de vous a déjà été expulsé du conseil, l'autre le sera bientôt. En présence de ces faits, comment pouvons-nous avoir confiance dans l'administra-

tion actuelle... Vous avez dégoûté votre chef, l'honorable M. Draper, il se retire avec une place de juge ; cependant vous voulez l'abreuver d'amertume jusqu'à la fin. Vous le forcez lorsqu'il a résigné son siège, lorsque vous l'avez fait juge, à venir encore vous donner un vote politique dans cette Chambre."

A son arrivée au Canada, lord Elgin avait clairement indiqué la ligne de conduite qu'il entendait suivre. Ses idées ne ressemblaient en rien à celles de Sydenham et de Metcalfe. "Je me guiderai, avait-il dit, à Montréal, dans l'exercice de mes fonctions d'après ces grands principes qui sont familiers aux hommes politiques de la Grande-Bretagne. Tous mes soins et tous mes efforts tendront à la réalisation de ces espérances. Je suis convaincu que je ne pourrai mieux maintenir les prérogatives de la couronne et mettre plus efficacement à effet les instructions dont m'a honoré Sa Majesté, qu'en montrant de justes égards pour les désirs et les sentiments du peuple et qu'en recherchant les conseils et l'aide de ceux qui jouissent de sa confiance." C'était là un langage plein de promesses, correspondant de tous points aux vœux de LaFontaine et de son ami Baldwin. Il était donc permis au pays d'entrevoir la fin de la crise et du règne d'un pouvoir sans force pour le bien. Lord Elgin ne fit que se rendre au désir à peu près général lorsqu'il se décida de dissoudre les Chambres au mois de décembre 1847. Comme le Parlement n'était pas arrivé au terme de son existence, le gouverneur avait pris soin de faire autoriser son intervention dans le cours régulier des choses, par le gouvernement anglais, bien que le droit du souverain de faire un appel au peuple ne fut pas alors mis en question comme aujourd'hui.

Ne pouvait-il pas, d'ailleurs, invoquer pour se justifier, le fait indéniable que le ministère qui ne se maintenait au pouvoir qu'avec deux voix de majorité seulement, avait perdu la confiance de la Chambre ?

Au reste, l'appel au peuple lui donna raison sur toute la ligne dans les deux provinces où la grande masse des suffrages fut accordée à LaFontaine et à Baldwin.

Dès la rentrée des chambres, en 1848, le ministère Sherwood-Daly fut mis en minorité sur la question de l'élection du président. Quelques jours après, LaFontaine, appelé par lord Elgin à constituer un autre cabinet, se présentait de nouveau devant le peuple ; il était entouré de collègues choisis parmi les hommes les plus distingués de la députation, et avec le prestige d'être sorti d'une longue crise politique sans avoir fléchi un seul moment sur les questions de principes.

On ne saurait trop louer la persévérance, la force de caractère, la loyauté qui caractérisent chaque étape de la vie publique de LaFontaine, durant cette période historique si mouvementée (1838-1848). Les intérêts publics le convièrent à la défense de la cause nationale devant quatre gouverneurs. Lord Sydenham comme sir Charles Bagot, lord Metcalfe comme lord Elgin, durent apprécier en lui l'homme attaché à des convictions inflexibles, oublieux de ses intérêts personnels et prémuni par le désintéressement contre toute capitulation. Deux surtout, Sydenham et Metcalfe, ne furent-ils pas contraints de témoigner de son extrême intransigeance dans l'adhésion aux principes ? Le sens inné du droit, la haute conception qu'il se faisait de la mission dont l'honorait la confiance de ses compatriotes, l'élevèrent au-dessus de la foule, et les Canadiens, après

l'événement, eurent raison de se montrer glorieux du triomphe de leur noble chef.

Sans nulle exagération, l'on peut dire que, au point de vue économique, la situation du Canada laissait grandement à désirer, à l'époque du retour de LaFontaine au pouvoir. Le pays se trouvait en face de la banqueroute. Un des plus sensibles effets des troubles politiques, c'est de nuire aux affaires et de paralyser l'énergie nationale ; les pouvoirs publics, absorbés par des discussions doctrinales, se font échec mutuellement. Avant l'Union, l'instruction publique, la colonisation, l'agriculture, l'industrie, tout était immolé aux intrigues des partis au sein du Conseil et de l'Assemblée. Si celle-ci élaborait une loi d'intérêt général, la Chambre haute y opposait son veto et la fortune nationale autant que l'instruction publique demeuraient stationnaires. Les discussions acrimonieuses suscitées par Sydenham et Metcalfe vinrent prolonger cette stagnation générale des intérêts matériels.

L'œuvre de régénération et de progrès se dressait donc immense devant la forte volonté de LaFontaine. Si le courage du lutteur infatigable avait égalé l'imminence des périls de la patrie aux heures critiques, le sentiment des responsabilités nouvelles l'arma de la même énergie en présence des réformes urgentes. Son administration fut des plus fécondes en mesures bienfaisantes dont notre province garde encore l'heureuse empreinte. Nous lui devons notre système d'enregistrement des hypothèques, supérieur aux systèmes adoptés en Europe, auxquels il avait emprunté leurs meilleurs traits. Le Conseil spécial avait imposé au Bas-Canada des institutions municipales injustes et impraticables, sous le prétexte de rendre service; c'était

un bienfait à rebours. La première loi sur la matière attribuait au gouverneur le droit de choisir tous les officiers municipaux, dans le dessein d'étendre le bras du pouvoir jusqu'au dernier établissement de la province. LaFontaine conféra le droit de les choisir aux contribuables, fit créer dans la municipalité de comté la municipalité de paroisse, cellule primordiale de l'organisme représentatif où le plus humble citoyen peut recevoir la première initiation au fonctionnement du régime gouvernemental du peuple par le peuple.

C'est à la session de 1849 — celle de 1848 ne servit que de transition entre le régime Sherwood-Daly et le retour de LaFontaine au pouvoir — que le ministre entreprit résolument d'imprimer aux affaires une direction nouvelle. Son œuvre de réformes et de réparations se poursuivit à travers mille obstacles ; aux clameurs répétées, LaFontaine opposa toujours un front impassible, et, dans une occurrence, au péril même de sa vie. Ses adversaires ne lui consentirent aucune trève; c'était tout naturel sans doute, mais quelle ne dut pas être sa surprise de voir, au premier rang des plus acharnés à le combattre, son ancien chef Papineau, qu'il avait réintégré dans ses foyers !

De retour au Canada, depuis 1845, le grand agitateur avait d'abord fait mine de rester dans la retraite. L'inaction ne convenait pas à son tempérament : la hantise des jours agités, et peut-être l'ambition de prendre sa revanche sur l'ennemie d'autrefois, l'oligarchie — en réalité défunte, mais pour lui, toujours vivante et active, — le ramenèrent dans un milieu qui, pour sa gloire, aurait dû lui rester fermé. Quels écueils pour sa renommée l'attendaient de tous côtés ! Il ne les perçut point, ou bien il refusa de les

voir. Depuis dix années tout s'était déplacé et transformé sur la scène politique. Personnage dépaysé dans un monde nouveau, il se sentait, à raison de ses idées surannées, de ses haines sauvages et de ses préjugés, comme un étranger au milieu de ses concitoyens réconciliés à l'état actuel des choses et qui redoutaient le retour des agitations dont le nom de Papineau était le symbole.

Lorsque ses discours sonnèrent de nouveau la charge, ils ne purent réveiller aucun écho dans un camp où la paix semblait d'autant plus bienfaisante, que le souvenir angoissant des jours sinistres de '37 n'avait encore rien perdu de son intensité.

Papineau avait bien promis aux électeurs de Saint-Maurice d'appuyer le ministère libéral. N'étaient-ce pas ses amis qui le composaient ? N'était-il pas naturel qu'il rendit à LaFontaine l'appui indéfectible que celui-ci lui avait prêté aux jours de la lutte intense ? Mais à peine sur le terrain, l'enthousiasme belliqueux l'emporta bientôt au-delà des limites de la remontrance amicale qu'il s'était peut-être assignées. Par des assauts suivis, il en arrive bientôt à l'opposition outrancière qui trouve matière à critique partout. Dès 1848, à la Chambre, en l'absence des ministres occupés à faire renouveler leur mandat par le peuple, il fonce sur les libéraux comme s'il avait devant lui Dalhousie, Aylmer et Gosford. Sa verve gouailleuse déploie une énergie farouche. Les chefs libéraux sont des traîtres, dit-il, ils ont demandé le rappel de l'Union en 1841 et aujourd'hui ils l'acceptent ; tous les intérêts publics sont négligés, il faudrait une réforme électorale : la représentation basée sur la population. Toutes ces accusations lancées avec une éloquence violente, emphatique, qui est le carac-

tère de son langage, laissent les auditeurs indifférents ; elles portent à faux. L'Union refaite, améliorée — pour ainsi dire — garantit aux Canadiens plus que leurs réclamations antérieures à 1837 : un gouverneur placé au-dessus du Parlement et des partis, confiné dans son domaine de souverain constitutionnel, ne songeant plus à refuser son assentiment aux lois de la Chambre ; un conseil législatif en communion d'idées avec l'Assemblée ; un conseil exécutif qui n'a d'existence qu'autant que le veulent les représentants du peuple. En quel pays du monde la liberté s'épanouit-elle dans une sphère plus étendue ?

LaFontaine n'était pas au poste, mais Chauveau et Cauchon, ses deux disciples, veillaient et n'hésitèrent pas à rompre une lance avec Papineau. Le premier, abordant la question de l'Union, convient qu'elle ne s'est pas, à l'origine, effectuée à notre avantage, que les députés canadiens ont protesté contre le régime qu'on nous imposait, mais s'ensuit-il qu'ils devraient s'ancrer éternellement dans leur protestation, s'obstiner à demander inutilement à l'Angleterre la rupture de cette alliance ? « Fallait-il, s'exclamait Chauveau, se croiser les bras, se laisser lier les mains et laisser pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les mauvais résultats d'un mauvais système ? Ne fallait-il pas aussi songer à la législation, songer aux choses pratiques ? Ne fallait-il pas essayer de reprendre ce qui nous appartenait au moyen de ce qu'on nous avait laissé ? »

Cauchon qui, à la mort de LaFontaine, se glorifiait d'avoir été le protégé du premier ministre, lequel « l'avait conduit par la main », se montra sans ménagements pour Papineau. Après avoir mis à néant son argumentation, il lui décoche en finissant sa réponse cette flèche du Parthe :

"Je ne puis flétrir la politique du passé, celle de Papineau, parce que les hommes qui l'ont faite étaient consciencieux. J'ai droit de la considérer comme une leçon d'expérience et de la condamner parce qu'elle s'est suicidée pour avoir été trop excessive. A quoi nous ont servi les cinquante années de luttes de l'ancien régime, si ce n'est à produire l'état de choses actuel et les iniquités de l'Union ? *Il y a des hommes puissants à détruire, mais qui n'ont jamais rien élevé sur les ruines qu'ils ont faites.* Avant de consentir à détruire, je veux savoir ce qui doit remplacer nos éléments actuels de société politique....

"Nous avons quelque chose de plus à faire que de parler pour les galeries ; je maintiens, moi, qu'au lieu de crier contre ce qui n'est plus, nous devons nous efforcer de sauver l'avenir, contre son gré même, s'il est nécessaire."

Il fallut à Papineau de longs discours pour récapituler tous ses griefs; l'on sentait dans cette déclamation effrénée le souffle inspirateur des interminables quatre-vingt-douze résolutions. L'exil n'avait rien changé à la manière du tribun, toujours enclin à se répandre en longues périodes aussi amères que sonores. Il n'était cependant point encore au terme de ses récriminations ; la courte session de 1848 n'avait établi que les préliminaires des verbeuses philippiques qui devaient retentir à la tribune les années suivantes. [1]

---

[1] Un rédacteur de la *Montreal Gazette,* présent pendant nombre d'années aux sessions du Parlement, parlait comme suit des attaques de Papineau:

"Night after night, has the writer of these lines seen Mr. Papineau rise in the House as it were, an old man, eloquent and much embittered in the midst of an unsympathizing assembly, and now in French, and now in English, pour out the vials of wrath upon the head of Mr. Lafontaine. Mr. Lafontaine, sitting motionless and seldom deigning to make any reply whatever. We do not remember any parallel to these "philippiques," unless indeed, it may be the attacks of Disraeli on Peel, after the passage of the Corn Laws." — The *Montreal Gazette,* 1864.

CHAPITRE XI

LE FANATISME ET L'ÉMEUTE — SESSION DE 1849

La proposition d'indemniser les victimes de l'insurrection suscite de violents débats à la Chambre.

Si LaFontaine, aux jours de révolution, ne courut pas les risques d'un grand nombre de patriotes, le fanatisme qui, en 1849, vint s'abattre sur Montréal, mit à l'épreuve son courage et son sang-froid dans des périls où d'autres auraient fléchi. C'est au milieu d'appels à la violence et de cris de mort proférés contre lui qu'on le vit, indifférent aux menaces et aux dangers, accomplir un acte mémorable de justice. L'on comprend difficilement aujourd'hui que la proposition du gouvernement d'indemniser certains Canadiens-Français des pertes qu'ils avaient subies, durant les troubles politiques, ait surexcité les passions et les animosités de race. Il ne s'agissait après tout que d'appliquer au Bas-Canada la même loi que l'on avait jugée excellente pour la province voisine. Mais il parut à quelques ambitieux,

dirigés par sir Allan McNab, qu'il serait possible de faire échec au gouvernement en combattant son projet. Que leur importaient la logique et le bon sens ? Sans souci de leurs promesses passées, ils ne reculèrent pas devant la responsabilité d'ameuter la foule en faisant appel au fanatisme religieux et national. On sait combien, sous l'empire de cette double passion, il est facile d'oblitérer momentanément son raisonnement et de le pousser, pour ainsi dire, jusqu'à la démence.

Secondés par leurs amis au Parlement, McNab et sa suite n'avaient-ils pas reconnu et admis le principe de la législation ministérielle ? Lorsque le cabinet Draper fit voter £40,000 pour indemniser les victimes de la rébellion du Haut-Canada, ils se déclarèrent disposés à faire bénéficier plus tard le Bas-Canada d'un crédit analogue. Plus tard, les successeurs du gouvernement Daly-Sherwood convièrent une commission à faire le relevé des réclamations des Canadiens-Français dont on avait incendié les propriétés, indice évident de la politique ministérielle. Mais les tories, dont les tendances convergeaient à exclure le Bas-Canada du partage des deniers publics, prirent une attitude toute nouvelle lorsqu'il vint à l'esprit de LaFontaine de donner corps aux promesses de Draper et de Sherwood. Il ne fut plus, dès lors, question de justice. — " Qu'étaient-ce que tous les Canadiens, sinon des rebelles et des étrangers ? Ce serait donc une honte de donner un sou à des gens qui avaient attenté à l'autorité de la reine? " — Voilà l'antienne que l'on répétait sur tous les tons dans le camp tory. Mais le Haut-Canada n'avait-il pas eu aussi sa petite insurrection ? Or, celle-là n'était qu'une peccadille pardonnable ; tandis que la levée de boucliers du Bas-Canada sentait la haute trahi-

son ! Ici, la faute ou l'égarement de quelques pauvres diables abusés étaient imputables à tous ; là, la solidarité se restreignait aux seuls individus coupables d'avoir pris les armes ! Qui donc attisait ainsi le feu du fanatisme ? Ce n'était nul autre, nous venons de le dire, que sir Allan McNab, ancien président de la Chambre. Ce personnage, à qui l'histoire est en droit de reprocher tant de palinodies, avait dit jadis en parlant des événements de 1837 : « Je regarde les Canadiens-Français qui se sont révoltés comme innocents, comparés aux insurgés du Haut-Canada, parce que les premiers avaient à défendre leur nationalité. Si j'avais vu le jour dans le Bas-Canada, je ne crois pas que mon père m'eût enseigné à être autre chose qu'un Français. »

Les débats suscités par la proposition de LaFontaine prennent une allure d'une extrême violence. A droite, comme à gauche, l'on méconnaît les égards que l'on se doit entre représentants du peuple. McNab et Sherwood ne gardent aucun ménagement et s'attirent des ripostes aussi virulentes que leurs attaques. De gros mots volent d'un côté à l'autre de la Chambre; John A. Macdonald provoque en duel M. Blake (père de M. Edward Blake) que McNab, victime de ses sarcasmes et de ses insultes, menace aussi d'une rencontre. LaFontaine seul semble avoir conservé son sang-froid ; et, lorsqu'il prend la parole, les plus agités, malgré la haine qu'ils lui portent, sont forcés de s'incliner devant son imposante autorité. [1]

---

[1] Voici le passage du discours de M. Blake qui avait blessé au vif McNab et Macdonald.

"On peut être rebelle de deux manières, on peut être rebelle à son pays, comme on peut être rebelle à son roi. Vous, messieurs, vous avez, depuis cinquante ans, foulé aux pieds les intérêts du peuple, vous avez ri de ses plaintes, vous vous êtes moqués de ses réclamations, vous avez été rebelles à ses désirs les plus légitimes; vous êtes les vrais rebelles."

" Je ne puis, dit-il, terminer sans répondre à quelques-unes des remarques de l'honorable député de la ville de Sherbrooke (M. Gugy). Il cherche à rallumer les querelles nationales, en faisant appel aux passions que les distinctions d'origine peuvent faire naître. Il a la prétention de croire qu'en sa personne se trouve représentée toute la population d'origine anglaise dans le Bas-Canada, et il veut faire croire à l'étranger que toute cette population forme un parti politique différent de celui des Canadiens-Français. Je saisis cette occasion de nier ce qu'il avance. Au moins, la moitié, si ce n'est plus, de la population d'origine anglaise de la cité de Montréal, appartient à notre parti. De quel côté de la Chambre siègent les honorables membres qui représentent les comtés de Beauharnois, d'Ottawa et de Drummond ? Ne siègent-ils pas de notre côté ? Qui représente le comté de Shefford qui est un comté tout anglais ? N'est-ce pas mon honorable ami, le solliciteur-général du Bas-Canada ? Le comté de Stanstead n'a-t-il pas, jusqu'à l'élection de 1844, presque toujours élu un député libéral ? Pensez-vous qu'il ne le fera pas encore ? Et le comté de Missisquoi, à quel parti appartient-il ? L'honorable député pour Sherbrooke, qui s'est porté candidat à l'élection de ce comté en 1847 contre le procureur-général d'alors, n'a-t-il pas expliqué sa défaite en disant que ce comté appartenait au procureur-général ? et s'il est vrai que ce comté appartienne au procureur-général, ne m'appartient-il pas aujourd'hui, ne m'appartiendra-t-il pas à la prochaine élection générale ? Cependant les habitants de ce comté sont tous d'origine anglaise. Oh ! il reste la grande ou la petite ville de Sherbrooke, avec sa population de 800 âmes, et ses deux douzaines d'électeurs que représente l'honorable député. Mais

même cette grande ville de Sherbrooke, n'avons-nous pas droit de la réclamer comme appartenant à notre parti ? L'honorable député en prenant son siège dans cette Chambre, l'année dernière, ne s'est-il pas joint à nous dans le vote de non confiance contre le dernier ministère, aux débris duquel il semble cependant s'être rallié, depuis, avec le dévouement de l'homme courageux qui est prêt à se sacrifier pour sauver son ennemi du naufrage ? L'honorable député qui, dans la législature du Bas-Canada, était appelé le leader de l'opposition de Sa Majesté, voudra bien me permettre de lui demander, s'il est vrai qu'il représente les sentiments politiques de toute la population anglaise, comment se fait-il que depuis l'union des provinces, l'honorable député qui a frappé à toutes les portes, même à Montréal, n'a pu être élu dans aucun endroit, si ce n'est à la grande ou petite ville de Sherbrooke, et encore l'année dernière seulement ? Est-ce là une preuve qu'il représente toute la population anglaise du Bas-Canada ? Voudra-t-il aussi nous expliquer comment il se fait que la majorité des membres du Haut-Canada appartienne au même parti politique que les Canadiens-Français ?

" L'honorable député a aussi parlé de protestants et de catholiques, comme si ce n'était pas assez pour exciter les passions, d'avoir invoqué les distinctions d'origine. Il a dit que c'était injuste, indécent, immoral, d'employer au paiement des pertes en question, un fonds fourni par les protestants et auquel les catholiques ne contribuaient nullement. L'honorable député a parfaitement raison sur ce point ; mais ce qu'il dit prouve qu'il n'a point lu les résolutions que je propose. S'il y a, comme dit l'honorable député, injustice, indécence, immoralité, dans l'appropriation du revenu

des licences de mariage au paiement de ces pertes, qui s'en est rendu coupable ? Ne sont-ce pas nos prédécesseurs qui, par leur loi de 1846, ont fait eux-mêmes cette appropriation spéciale ? Je veux, au contraire, faire disparaître, s'il est possible, cette appropriation, pour faire rentrer de nouveau cette branche de revenu dans le fonds consolidé de la province, et fournir par là l'occasion d'en faire l'emploi uniquement dans l'intérêt de ceux qui le paient.

" L'honorable député de Sherbrooke a demandé si, dans la présentation du bill d'amnistie au commencement de cette session, nous n'avions pas eu une arrière-pensée. Personne dans cette Chambre n'a le droit de m'accuser de nourrir une arrière-pensée, l'honorable député moins que tout autre. Il est bien connu que, lorsque j'étais au ministère, en 1842 et 1843, j'ai fait tout ce qu'on pouvait attendre de moi dans la position que j'occupais, pour obtenir cette amnistie. Si je n'ai pu obtenir alors l'amnistie générale que je sollicitais, les pardons particuliers que j'ai obtenus prouvent ce que j'affirme aujourd'hui ; et je défie mon ennemi le plus acharné de venir me contredire. En dehors du ministère à la session de 1844-45, je pris encore l'initiative et sur ma proposition cette Chambre vota à l'unanimité une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien accorder une amnistie générale. En présence de ces faits, ne devait-on pas s'attendre que, lorsque en 1848, je fus appelé à former le ministère qui existe aujourd'hui, je renouvellerais ma demande d'une amnistie générale, convaincu comme je l'étais, que cette demande ne pouvait plus, dans les circonstances, éprouver un refus? J'aurais été bien coupable si je ne l'avais pas fait. J'ai eu peu de peine, et par conséquent, peu de mérite à l'obtenir aujourd'hui. Je ne faisais que

demander ce que l'homme distingué que nous avons pour gouverneur désirait lui-même obtenir depuis longtemps ; et jamais demande n'a été reçue, accueillie avec plus de bonne grâce, plus de bienveillance. Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel que cette amnistie fut annoncée de la manière solennelle dont elle l'a été dans le discours du trône ? Peut-on nous blâmer d'avoir, dès les premiers jours de la session, proposé le bill qui consacrait cette amnistie ? Que devient donc le reproche d'arrière-pensée ? Il n'y a que celui qui pardonne des lèvres seulement, et non pas du cœur, qui puisse avoir le courage de nous adresser ce reproche ?

" L'honorable député de Sherbrooke et quelques autres membres de l'opposition, qu'il prend plaisir aujourd'hui à appeler ses amis, ont eu recours à l'ancienne tactique des partis politiques avant notre nouvelle forme de gouvernement, celle de mettre en cause, d'attaquer personnellement le représentant de la couronne. Quand mes amis et moi étions dans l'opposition, en avons-nous agi ainsi envers le noble personnage qui est aujourd'hui à la tête de notre gouvernement ? Est-il jamais sorti une parole de notre bouche qui pût le blesser le moins du monde ? Nous comprenions mieux notre mission et nos devoirs, et envers le pays et envers la couronne. Il y a injustice à mettre en cause dans nos luttes politiques, à attaquer personnellement le gouverneur qui respecte notre nouvelle forme de gouvernement. Quel est le député de cette Chambre qui puisse accuser le représentant actuel de la couronne d'avoir violé notre constitution en quoi que ce soit ? Y a-t-il un seul des membres du dernier ministère qui, la main sur la conscience, puisse élever la voix contre lui, et dire publiquement

en notre présence, à nous qui hier étions dans l'opposition, qu'ils ont un seul reproche à faire au gouverneur actuel ? Pas un d'entre eux n'oserait le faire. J'admets néanmoins qu'ils ont un reproche à lui faire, c'est celui que couvrent leurs attaques injustes et impardonnables ; ils ont le droit de lui reprocher ce qui doit lui mériter plus que jamais l'estime et le respect du pays : il n'a pas suivi l'exemple de lord Metcalfe ; il ne s'est pas fait homme de parti. Voilà son crime aux yeux de l'opposition.

" De là leurs injures, leurs attaques incessantes, lancées dans l'unique but de le dégoûter ou de l'intimider ! Que les honorables députés me permettent de leur dire que s'ils croient, par cette tactique, obtenir leur but, ce sont peines et dépenses perdues de leur part. Si vous avez des injures à prodiguer, si vous avez des attaques à diriger, prodiguez-les, dirigez-les contre nous. Suivant votre expression, nous sommes payés, nous sommes ici pour les endurer ; mais nous sommes ici pour mépriser les uns, et repousser les autres ; et c'est ce que nous ferons. Ces attaques personnelles contre le gouverneur général me rappellent une dépêche récente du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui, soit dit en passant, appartient à la classe des gouverneurs civils, dans le sens qui, jusqu'à présent, a été attaché à ces mots. Là, comme ici, la dernière élection, faite librement, a placé dans une insignifiante minorité le parti qui s'appelle conservateur par excellence. Ce parti a tenté d'arrêter la marche du gouvernement responsable, ou pour mieux dire, du vrai gouvernement représentatif. Aussi l'honnête soldat, qui est à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en transmettant au secrétaire des colonies les remontrances des chefs de ce parti, a-t-il bien soin de

faire remarquer que ce sont les derniers efforts d'un parti qui expire, et qu'il pense bien que ces efforts ne réussiront pas à entraver la marche régulière et constitutionnelle de la forme de gouvernement que Sa Majesté vient de donner à la Nouvelle-Ecosse. Que les honorables députés se résignent de bonne grâce à leur sort. Un gouverneur partisan leur avait donné hier la majorité et le pouvoir. Aujourd'hui une élection libre, bien que nous fussions dans l'opposition, nous a donné, à nous, la majorité et le pouvoir. Je n'ai qu'une consolation, bien faible, il est vrai, à offrir aux honorables membres de l'opposition, c'est de prendre patience. Peut-être par ce moyen auraient-ils la chance de reconquérir une position qu'ils regrettent tant d'avoir perdue.

“Je n'ai plus qu'une remarque à faire et les honorables députés du dernier ministère qui ont pu conserver un siège dans cette Chambre ne diront pas, je pense, que c'est leur faire une injure que d'exprimer une conviction que je nourris bien sincèrement et que j'ai raison de croire être partagée par tous les membres de cette Chambre et par le public, c'est que si nous, députés du Bas-Canada, avions voulu, dans le dernier parlement, donner appui à la dernière administration et par là lui assurer une forte majorité, l'indemnité que nous demandons aujourd'hui nous aurait été accordée de bon cœur par cette même administration ! Après avoir pris elle-même l'initiative de cette mesure, après avoir, comme elle l'a fait, engagé la foi du gouvernement, elle a tenu cette mesure suspendue sur nos têtes et comme une espérance et comme une menace ! Elle nous disait : Venez à nous, ou bien l'indemnité ne sera ni payée, ni votée. Nous avons été fidèles à nos consciences ; eux ont été fidèles à leur menace.

" Je terminerais ici, si ce n'était d'un mot, d'une parole offensante qui est échappée à l'honorable député pour Hamilton (sir Allan McNab). Je suis convaincu qu'il l'a prononcée sans trop réfléchir, dans la chaleur des débats. Je n'en parle que pour fournir à l'honorable député l'occasion de se rétracter. En parlant des Canadiens-Français, il les a appelés " foreigners ", " étrangers " ! Quoi ! M. l'orateur, les Canadiens-Français étrangers sur leur terre natale ! Ce serait une insulte si ce mot de l'honorable député avait été prononcé avec préméditation. Ce serait pour nous une insulte comme l'a été le mot malheureux de lord Lyndhurst, à l'adresse de cette partie de la population de l'Irlande qui, comme les Canadiens-Français, est catholique: *alien in blood, alien in language, alien in religion !* L'honorable député qui se fait gloire d'être un *native Canadian*, le serait-il si les Canadiens-Français, lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les Canadas à l'Angleterre ! Si ce n'eût été du courage des Canadiens-Français en 1775 et 1812, les Canadas feraient aujourd'hui partie de la Confédération américaine, et l'honorable député ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il joue !

" L'honorable député pour Hamilton n'a pu s'empêcher d'attaquer le gouvernement responsable ; il l'approuvait cependant en 1845 ; mais c'était un temps où ce même gouvernement l'avait placé dans le fauteuil que vous occupez, M. l'orateur. Aujourd'hui qu'il en est descendu, il le condamne ; il l'approuverait demain encore, si on le rappelait dans ce fauteuil ; il l'approuverait avec la même cordialité avec laquelle il en faisait l'éloge en 1845, lorsque, à la barre du Conseil législatif, en présentant un bill des subsides, il



The man wot fired the Parliament House.
L'homme qui a mis le feu au Parlement.

Gravure du *Punck* — Voir pour explication la note page 140.

P. 130

disait au représentant de la couronne: « Nous devons res-« pectueusement faire remarquer à votre Excellence que « les subsides que ce bill accorde, sont octroyés sous le sys-« tème du gouvernement responsable qui a été accordé si « pleinement et si gracieusement par Sa Majesté à ses « fidèles sujets Canadiens. »

Le langage si mesuré du premier ministre, son attitude si ferme, si déterminée, eurent raison à la Chambre des violences de langage de McNab et de ses alliés en fanatisme ; le projet de loi d'indemnité subit avec succès toutes les épreuves. Mais l'orage grondait plus fort au dehors. Surpris du courage de LaFontaine, les tories décidèrent que la meilleure manière de faire échec à la politique gouvernementale serait d'intimider lord Elgin au point de l'empêcher de donner son assentiment à l'acte de justice réclamé de tous les honnêtes gens.

Les journaux anti-ministériels, redoublant d'audace, battirent le rappel aux passions dangereuses ; elles s'empressèrent, hélas, d'y répondre avec trop de bonne volonté. Leurs écrits incendiaires tendaient à représenter la ville de Montréal sous la menace d'un grand péril ; il n'était question, dans ces feuilles, que de la trahison des ministres, du danger que courait la couronne britannique ; et, comme conclusion à ces diatribes, on adjurait lord Elgin en termes comminatoires de refuser la sanction royale au projet de loi. Lorsque les fauteurs de troubles furent persuadés que leurs clameurs menaçantes n'arrêteraient sur la voie du devoir ni lord Elgin, ni LaFontaine, ils se décidèrent à organiser l'émeute sur la place publique.

CHAPITRE XII

LE PARLEMENT INCENDIÉ — LA POPULACE INSULTE LORD ELGIN — LA MAISON DE LAFONTAINE SACCAGÉE.

Dans l'après-midi du 25 avril 1849, le gouverneur se rendait au Parlement pour donner l'assentiment royal à un certain nombre de projets de loi: entre autres à celui qui avait soulevé de si âpres discussions. La foule hostile à ce projet, avait envahi les abords du Conseil législatif pour s'assurer si lord Elgin oserait accéder à l'avis de ses ministres. Dès que le greffier eût énoncé ce titre : *Bill à l'effet d'indemniser ceux qui ont subi des pertes durant les troubles politiques*, un murmure sinistre éclata dans la tribune. C'était le signal de l'émeute. Lorsque le gouverneur parut à la porte du Parlement pour monter en voiture, il fut assailli par une grêle d'œufs gâtés et de pierres lancées au milieu des hurlements de la multitude.

Ce n'était pas seulement la populace qui se livrait à cette démonstration ; il y avait dans la cohue des hommes de lettres et des députés de marque. L'un des fauteurs de l'émeute occupa plus tard un poste élevé dans l'administration. Pour atténuer la portée de l'insulte faite au gouverneur, quelqu'un s'étant permis de lui dire : "C'est la canaille qui vous attaque", s'attira cette repartie : "Oui, la canaille en habit fin."

Quelques heures après cette scène déshonorante, la *Gazette de Montréal* conviait dans les termes suivants ses amis à la recommencer :

" Les personnes qui s'étaient assemblées dans les environs du Parlement, apprenant ce qui venait de se passer (la sanction du bill d'indemnité) éclatèrent en hurlements, cris de rage et d'indignation, contre le " dernier gouverneur du Canada. " Quand lord Elgin (il ne mérite plus le nom d'Excellence) reparut en ville, en sortant de la Chambre du conseil, il fut reçu par les sifflets, les grognements et les cris d'indignation de la foule. On lui lança des œufs pourris ; lui et ses aides de camp furent arrosés de cette liqueur savoureuse, et toute la voiture fut couverte du contenu des œufs et de boue. Quand la provision d'œufs fut épuisée, on se servit de pierres pour saluer le départ de la voiture ; lord Elgin s'enfuit au milieu des sifflets et des malédictions de ses compatriotes.

" Ecoutez-nous, Anglo-Saxons ! vous devez vivre pour l'avenir, votre sang et votre race seront désormais votre loi suprême, si vous êtes vrais à vous-mêmes. Vous serez Anglais, " dussiez-vous n'être plus britanniques ". A qui et quelle est votre allégeance maintenant ? Que chaque homme réponde pour lui-même. Le pantin entre les mains de LaFontaine doit être rappelé ou repoussé par le mépris universel du peuple.

" Dans le langage de Guillaume IV, le Canada est perdu et livré. "

" Une multitude doit s'assembler sur la Place d'armes, ce soir, à huit heures. Anglo-Saxons, au combat, l'heure est arrivée. "

Tel fut le premier acte du drame de l'émeute qui terrifia Montréal en ces jours néfastes. Le soir, l'appel au peuple réunissait sur la Place d'armes des centaines d'individus, trop heureux de manifester leurs haines nationales. Pour exalter les esprits et enflammer les colères, des agitateurs prononcèrent des discours féroces ; c'était verser de l'huile sur le feu du fanatisme. A un mot d'ordre, les émeutiers se portèrent, poussant des cris, vers les édifices du Parlement. La Chambre discutait tranquillement un projet de la loi de M. LaFontaine, tendant à améliorer l'administration de la justice, lorsque l'armée du désordre parut sous les murs. Une grêle de pierres qui brisent les carreaux des fenêtres signale son arrivée sinistre. Les députés désertent leurs sièges et se réfugient dans les corridors bientôt envahis par l'émeute. Au milieu du désordre général et de l'effroi des députés, le cri " au feu, au feu ! " retentit soudain: l'incendie éclate sur quatre points à la fois. Une heure plus tard, il ne restait plus que des cendres fumantes du monument parlementaire. La soif de destruction de la multitude n'est pas encore assouvie ; elle se dirige vers la résidence de LaFontaine. Tout ce qu'elle contient est brisé, saccagé; le feu est mis aux étables et l'arrivée de la police sauve seule la maison de l'incendie.

Et c'étaient les forcenés, auteurs de tous ces actes de vandalisme, qui traitaient les Canadiens de rebelles, parce que quelques-uns d'entre eux s'étaient trouvés un jour les armes à la main, à la suite de provocations inouies! Ces misérables ne s'apercevaient pas qu'eux-mêmes s'insurgeaient sans cause contre l'autorité ! Le fanatisme s'était à ce point emparé de leur esprit qu'ils avaient perdu toute notion du sens commun.

Au mois d'août 1849, près de quatre mois après l'incendie du Parlement, l'émeute reprit encore son œuvre à Montréal; et c'est à ce moment que se place le dernier épisode de ces événements durant lesquels il était si périlleux de maintenir les droits de la justice. Quelques jours avant le 12 août, un ami de LaFontaine, Charles Coursol, informé d'un complot dirigé contre la vie du premier ministre, se concerta avec quelques citoyens pour le déjouer.

D'après les renseignements fournis à Coursol, les orangistes, auteurs du complot, devaient mettre le feu à sa maison et essayer, à la faveur du trouble et de la confusion suscités par l'incendie, d'assassiner le premier ministre. Comme on ne savait ni le jour ni l'heure de l'attaque, Coursol s'associa le colonel E.-P. Taché (plus tard Sir Etienne), alors ministre des terres de la couronne, pour parer à toute éventualité. Le premier ministre leur accordait pleine autorisation à cette fin. Les deux amis eurent bientôt placé la demeure en état de défense. Barricader portes et fenêtres au rez-de-chaussée, installer des tables au second étage, sur lesquelles s'alignaient des fusils chargés, poser des paillasses aux ouvertures fut le premier soin des défenseurs. Ils firent ensuite appel au dévouement de quelques intimes qui promirent leur concours opportun si les ennemis de LaFontaine en venaient à leur coup de force. L'audace les y conduisit bientôt. Dans la soirée du 15 août, une bande de factieux hurlant comme de vrais démons, proférant des menaces de mort contre LaFontaine, défile dans la rue de l'Aqueduc et se dirige vers sa demeure. Au milieu des vociférations retentissent des coups de revolver.

Les plus audacieux des émeutiers escaladent le mur et s'apprêtent à sauter dans la cour, quand à la suite d'une

détonation, on voit chanceler et tomber un nommé Mason. Ce coup mortel, abattant l'un des leurs, frappe d'épouvante les émeutiers ; ils prennent la fuite à la débandade. Il était alors neuf heures. A onze heures seulement, un détachement de troupes arrive devant la maison pour repousser l'émeute. Evidemment l'autorité militaire n'avait pas fait de zèle ; car, dès le matin même, elle avait été prévenue de ce coup de main criminel.

Mason succomba à sa blessure après quelques jours. Coursol, en qualité de coroner, ouvrit une enquête, avec son collègue M. Jones, sur les causes de cette mort. Heureusement à l'heure de l'assaut il s'était absenté un instant pour se renseigner sur la marche de l'ennemi. Cette absence lui permit de tenir l'enquête lui-même et de la conduire haut la main. Elle commença d'abord au marché Bonsecours, pour se continuer à *l'hôtel Cyrus*, place Jacques-Cartier, aujourd'hui l'hôtel Riendeau. Au moment même où M. LaFontaine allait donner sa version de l'affaire devant le coroner, un incendie allumé par les émeutiers se déclara dans l'hôtel.[1]

Que faire en face d'une telle audace ? Le gouvernement qui, depuis deux mois, se montrait d'une patience que d'aucuns qualifiaient de faiblesse, fit arrêter les rédacteurs de la "*Gazette*" ainsi que six des fauteurs du trouble ; il donnait en même temps ordre à M. Coursol de continuer l'enquête à Saint-Hyacinthe, vu l'état quasi insurrectionnel de la ville. Le coroner représenta qu'une telle conduite ressem-

---

[1] M. Napoléon Bourassa nous a raconté que, présent par hasard à l'hôtel, il vit LaFontaine traverser, au bras de Coursol, la foule hurlante d'un ramassis d'orangistes étonnés de son courage impassible et de son indifférence en présence du danger.

blerait à une fuite devant l'émeute ; que, si l'autorité lui concédait pleine liberté, l'enquête se terminerait à Montréal ; le gouvernement s'en remit à sa discrétion. Coursol requiert sur-le-champ le maire de Montréal, M. Fabre, de mettre la police municipale à sa disposition. Sur le refus de ce dernier d'obtempérer à sa requête, vu la faiblesse de ce corps, il somme le commandant des troupes de lui donner deux compagnies de soldats pour protéger l'administration de la justice. Coursol fait annoncer la reprise de l'enquête dans le corps de garde, situé alors rue Notre-Dame, à peu de distance du monument Nelson. A l'heure indiquée, il est au poste, et lorsque la canaille turbulente se présente pour intimider les jurés, elle reste figée d'effroi en voyant, autour du corps de garde, deux cents soldats la baïonnette au fusil. Tout marche dès lors au gré du coroner ; les ennemis essaient en vain de prouver qu'il était sous le toit de LaFontaine au moment de l'attaque de son domicile, qu'il a dirigé le feu, que c'est un scandale de le voir juge de sa propre cause. Il établit un alibi sans peine et fait rendre ensuite aux jurés — huit Anglais et quatre Canadiens — un verdict impartial. Ce verdict déclare que Mason a été tué d'un coup de feu, tiré par une main inconnue. La conduite énergique de Coursol lui mérita les félicitations de tous les honnêtes gens et surtout celles de l'honorable M. Blake, père de l'honorable Edouard Blake.

Ce dénouement si raisonnable n'agréait point aux fanatiques qui voulaient atteindre LaFontaine en incriminant ses amis. Dans tous ces troubles de 1849, c'est lui seul que cherche et vise la haine. *La Minerve* rapporte que, sur son lit de mort, le jeune Mason avait fait l'aveu que l'intention des émeutiers, dans la nuit du 15 août, avait été de s'empa-



PARLIAMENT HOUSE, MONTREAL.

Taken while burning on the night of the 25th of april, 1849 ; it having been fired an outraged and Loyal British populace, three hours after the Governor General, the Earl of Elgin, gave his assent, in the Queen's name, to the Bill for rewarding the rebels.

LE PARLEMENT, MONTRÉAL.

Vue prise pendant l'incendie du 25 avril, 1849. Le feu y fut mis par la populace britannique, loyale, outragée, trois heures après la sanction par lord Elgin, du Bill qui récompensait les rebelles

Gravure du *Punch*. — (Voir pour explication de la gravure ci-dessus la note page 140.)

rer de la personne du grand patriote et de le pendre. Il est évident qu'en mettant le feu à *l'hôtel Cyrus*, les mêmes factieux voulaient profiter du désordre, suite naturelle de l'incendie, pour arriver jusqu'à LaFontaine et le tuer. Coursol et quelques amis, perçant leur dessein, lui firent une protection de leurs personnes contre des exaltés assez fanatisés pour ne pas reculer devant un tel attentat.

Durant quatre mois Montréal respira une atmosphère de terreur, sous les menaces de meurtre ou d'incendie. On s'étonne, à distance de ces commotions populaires, qu'elles se soient produites dans un centre où les Canadiens, unis aux amis de l'ordre des autres nationalités, formaient la grande majorité de la population. L'on serait tenté de les accuser de pusillanimité ou d'apathie, si l'on ne savait que lord Elgin avait témoigné une extrême répugnance à ce que l'on repoussât la violence par la force. Ceux qui ont approché LaFontaine, dans ces heures où la mort planait sur sa tête, attestent qu'il se dressa noble et imperturbable en face du danger. Il avait bien l'attitude du juste d'Horace que les ruines du monde trouveraient impassible dans l'accomplissement du devoir.

Il est tout naturel que le gouverneur général d'une colonie jouissant du *self government* s'efforce de se tenir en dehors des querelles des factions, pour ne laisser de son passage que d'aimables souvenirs. Lord Elgin crut opportun de se départir de cette règle, à ses risques et périls ; il jugea son intervention utile à l'intérêt public, dans l'affaire de l'indemnité aux victimes des troubles politiques. C'était un parti dangereux à prendre et le gouverneur mérita d'autant plus d'éloges en accordant son appui au ministère que la loi ne lui agréait qu'à moitié. Le principe de justice répara-

trice sur lequel elle s'appuyait lui semblait acceptable, mais il contestait l'opportunité d'encourir la dépense que la loi impliquait à une époque de grande détresse financière. Comme il le déclare dans ses lettres intimes, il était à redouter que cette affaire mal engagée mît de nouveau les Canadiens et les Anglais aux prises. En prenant la responsabilité de la loi introduite avec son autorisation, il se substituait, dans une certaine mesure, à ses ministres en face des exaltés et encourait leur haine. D'un autre côté, refuser son appui aux membres du Cabinet, n'était-ce pas enrayer à ses débuts la marche de la responsabilité ministérielle ? Il y eut de l'audace et la révélation d'un grand esprit public dans la conduite de lord Elgin. Sa conduite d'abord mal interprétée en Angleterre fut, de la part de Gladstone, aux Communes, l'objet de vives attaques auxquelles John Russell et même le chef de l'opposition, Robert Peel, répondirent de façon à venger notre gouverneur. Ses détracteurs, peu au courant des affaires du Canada, lui reprochaient même d'avoir conspiré avec les rebelles. Il s'appliquait à ce sujet la phrase typique de Lamartine à qui on reprochait d'avoir été (1848) en coquetterie réglée avec les révolutionnaires : " J'ai conspiré ! Oui, j'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec les nuages pour désarmer la foudre " ! Cette grande image du poète homme politique peint à merveille l'attitude de notre gouverneur.

La caricature ci-contre se rapportant aux évènements de 1849, et publiée par le " Punch ", journal satirique du temps, donne une idée de l'état d'esprit qui existait alors à Montréal. Le fanatisme le plus exalté y faisait rage.

Cette gravure met en scène Lafontaine, Papineau et Wolfred Nelson, alors en mauvaise intelligence avec son ami des jours passés. Il s'était brouillé, avec Papineau, à raison de la guerre implacable que celui-ci faisait à LaFontaine. A part ce qu'elle a d'injurieux, la caricature en question est une calomnie, car le grand tribun ne se trouvait pas au nombre de ceux qu'intéressait la loi d'indemnité.

A rapprocher l'une de l'autre aussi, dans un curieux contraste, la gravure où LaFontaine est représenté comme un incendiaire et celle qui montre le Parlement en proie aux flammes. Le *Punch* excuse les émeutiers qui avaient mis le feu au Parlement, crime pardonnable à une populace insultée et loyale. Cette contradiction ne coûtait pas au rédacteur du " Punch. " Comme bien on le pense, lord Elgin n'était pas épargné par ce journal. On désignait les ruines du Parlement sous le titre de " the Elgin marble, " c'était une allusion à la calomnie qui avait alors cours en Europe, et d'après laquelle lord Elgin aurait volé des marbres antiques en Grèce pour les donner au " British Museum " à Londres,



RÉCOMPENSES AUX REBELLES.

LOUIS H. LAFONTAINE. — Et vous, monsieur, quelle est votre réclamation?

LOUIS J. PAPINEAU. — Voici mon compte : Pour une paire de souliers de bœuf perdu dans ma glorieuse retraite de Saint-Denis, deux dollars.

WOLFRED NELSON. — Et pour votre courage perdu dans la même circonstance : deux sous.

Gravure du *Punch*

CHAPITRE XIII

MOUVEMENT ANNEXIONISTE — LE GOUVERNEMENT LE COMBAT — IL ENCOURAGE LA COLONISATION — RÉFORMES DE LAFONTAINE

Les cerveaux échauffés par le fanatisme se refroidissant, Montréal reprit son allure normale, mais la ville cessa dès lors d'être la capitale du Canada. Comme les deux provinces se disputaient l'honneur et surtout le bénéfice d'offrir l'hospitalité au gouvernement, et que le choix absolu de l'une ou de l'autre aurait fait des mécontents, il fut décidé que Toronto et Québec recevraient le Parlement à tour de rôle durant quatre années. La question du siège gouvernemental remontait à 1842 ; elle ne fut définitivement réglée qu'en 1857. C'était une affaire bien simple que les rivalités provinciales tinrent en suspens.

A l'époque où LaFontaine et Baldwin présidaient aux destinées du pays, le Canada subissait le contre-coup des événements politiques et du renversement du système tarifaire de la Grande-Bretagne. Vers 1843, les affaires avaient pris dans les deux provinces un essor extraordinaire sous

l'impulsion de la préférence que la métropole venait d'accorder au blé et aux farines des colonies. Ce régime de faveur s'étendait même aux céréales de provenance américaine importées par la voie du Canada. Un grand nombre de minoteries s'étaient établies dans tout le pays et une activité commerciale considérable développait partout la fortune publique. C'est au moment où les industriels et les négociants, après avoir encaissé de forts bénéfices, se préparaient à en recueillir de plus grands encore, que le Parlement anglais, sous la direction de Robert Peel, abrogea les *Corn laws*, et ouvrit ainsi les ports du Royaume-Uni à tout l'univers. Ce passage du protectionnisme au libre-échange nous valut la concurrence des Américains sur le marché anglais ; et, comme nous n'étions pas encore de taille à lutter contre eux, surtout en ce qui regardait l'exportation de leurs propres produits, cette concurrence bouleversa notre commerce. Les minoteries arrêtèrent successivement leurs moulanges ; et comme l'un des membres du corps industriel ou commercial ne saurait souffrir sans communiquer le malaise aux autres, la gêne se répandit partout. A l'instar de la faim, les revers mercantiles sont mauvais conseillers, engendrent l'humeur maussade et le découragement. Les victimes des crises de ce genre sont portées à rejeter les causes de leur désastre sur le gouvernement, si elles lui sont imputables. Dans l'occurrence, c'était l'Angleterre qui s'indiquait bien comme la cause première de l'embarras. De là des plaintes et des récriminations contre la métropole. Des plaintes, les intérêts en souffrance aidant, on passa aux plus vives critiques de la politique anglaise, lesquelles n tardèrent pas à se muer en sentiments anti-anglais. Cet état d'esprit ne fut pas sans avoir une

certaine répercussion sur les émeutes que nous venons de rappeler.

On en vint bientôt à se demander si l'annexion à la république voisine ne serait pas un remède aux maux engendrés par notre situation de colonie ? Puisque l'égoïsme anglais nous sacrifiait aux exigences de son commerce, pourquoi ne pas veiller à l'amélioration de nos intérêts indépendamment de la mère patrie ? Ces idées prirent corps dans le "manifeste annexioniste" adressé au public en 1849 et signé de noms proéminents dans la finance et dans la politique. On y invoquait la rupture du lien colonial — du consentement de l'Angleterre, cela va sans dire — mais avec la réticence mentale bien évidente de se passer de sa permission, s'il était possible.

Cet appel demeura sans écho. Le peuple est parfois plus patient que les hommes des classes dites dirigeantes ; la stabilité publique est faite de la résignation des humbles. A l'époque dont nous parlons, ceux-ci ne se sentaient pas affectés par les idées qui, comme des ferments nuisibles, provoquaient les mécontentements des marchands et des avocats. Il existait cependant un malaise bien justifié, de l'aveu même des gouverneurs anglais. Lors de la discussion de la constitution de 1791, Fox conseillait aux ministres la générosité envers les colons canadiens pour qu'ils n'eussent rien à envier à leurs voisins des Etats-Unis au point de vue du régime politique, mais ce conseil du célèbre homme d'Etat concernait aussi bien la vie du peuple que sa liberté et ses intérêts matériels. Or, de 1820 à 1851, le Canadien ne pouvait jeter un coup d'œil sur les Etats-Unis sans envie et sans convoitise, tellement le progrès des Américains s'affirmait partout supérieur. Ce contraste, bien regret-

table assurément, avait frappé lord Durham. "Du côté anglais de la ligne frontière, dit-il dans son rapport, sauf en quelques rares endroits où la prospérité ressemble un peu à celle de la République, tout paraît désert et désolé. C'est surtout à la campagne que notre infériorité est frappante, et cela tout le long de la ligne qui court l'espace de 1,000 milles entre les deux pays." Une Anglaise, Madame Jameson, qui écrivait quelques années avant Durham, s'exprime d'une façon identique. Descendant la rivière Détroit dans une embarcation, elle remarque d'un côté "une ville dominée par des flèches et des clochers d'églises et une population en pleine activité, et de l'autre (au Canada) un village endormi avec tous les indices de l'apathie, de l'indolence et de la misère." Elle ne peut s'expliquer cette différence qui existe d'une rive à l'autre et exprime "l'espoir que le gouvernement anglais enverra un agent qui constatera l'état misérable du Canada et le fera cesser."

Le changement du système économique en Angleterre aggravait la situation déjà lamentable du Canada ; ce furent les mauvaises affaires qui firent naître le mouvement annexioniste. Lord Elgin insiste sur cette cause, lorsqu'il écrit au ministre des colonies, le comte de Grey :

"Qu'il me soit permis de vous assurer — et ici je parle après m'être renseigné — que le mécontentement qui existe aujourd'hui au Canada a pour cause le mauvais état du commerce ; je ne nie pas qu'il y ait aussi des plaintes à raison de la politique ; mais je n'hésite pas à déclarer que l'opinion est tellement répandue que, à raison de l'état du commerce, les colonies payent un fort tribut en argent pour prix de leur fidélité à la Grande-Bretagne, que rien de moins qu'un sentiment singulier de contentement existant dans

les masses à l'égard du gouvernement a empêché le cri annexioniste d'éclater par tout le pays. »

Le gouverneur regarde donc comme naturel — et bien explicable — le projet caressé de quelques individualités d'unir le Canada aux Etats-Unis. Avec l'appui du ministère, il le combat quand même avec vigueur. Prendre les moyens d'enrayer le mouvement, c'était de leur part bonne politique, mais n'était-ce pas rigueur exagérée que de sévir, au point de les destituer, contre les fonctionnaires qui avaient signé le manifeste annexioniste ?

Par l'une de ces étranges alliances, chez nous assez fréquentes, le parti séparatiste se composait d'un groupe d'hommes d'opinions divergentes et jusque-là adversaires irréconciliables. On voyait, rangés sous le même drapeau, les ultra-conservateurs, héritiers des principes de l'oligarchie jadis si antipathique à Papineau, et les principaux lieutenants de ce dernier. Le grand nombre des Canadiens refusèrent leur coopération aux annexionistes. Ils répugnaient à un changement politique, qui signifiait pour eux renoncement à la nationalité et résignation à la participation la plus minime au gouvernement.

Ils sentaient bien que, insignifiante minorité dans la grande république, leur influence y serait nulle ; ils n'osaient d'ailleurs songer au sacrifice du trésor de traditions, de coutumes, d'usages que comporterait un changement de régime, et dont la survivance leur avait coûté tant de luttes et d'efforts. L'annexionisme n'eut pas de prise sur les esprits et s'évanouit avec la cause qui l'avait fait naître : à savoir la stagnation des opérations commerciales.

Le projet de réunir le Canada aux Etats-Unis figurait parmi les articles du programme du parti libéral démocra-

tique formé à cette époque. On sait que cette organisation, démembrement du parti libéral dirigé par LaFontaine, accueillait les inspirations de Papineau et comptait parmi ses esprits dirigeants des jeunes gens de talents, comme les deux Dorion, Charles Laberge, Papin, Doutre, Laflamme, tous d'idées plus ou moins avancées. Les utopies prennent souvent à la lumière des esprits généreux, frais émolus du collège, les couleurs de projets réalisables. Peu à peu, grâce à l'étude et à l'expérience, la plupart reconnurent l'inanité des rêves séduisants de rénovation sociale, propagés par les révolutionnaires de France, et y renoncèrent pour réclamer des réformes moins pompeuses, mais plus conformes aux réalités et aux besoins de la vie.

"Donnez-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances", disait le baron Louis, ministre des finances, sous la Restauration. S'inspirant d'une pensée analogue, LaFontaine et ses collègues comprirent que le plus sûr moyen de porter le coup de grâce aux séparatistes, c'était de donner de bonnes finances, en rétablissant le crédit du Canada qui s'en allait à la dérive, et de ramener la prospérité en tirant le commerce de son marasme. Encourager la construction des chemins de fer (c'est vers cette époque que la grande entreprise du Grand-Tronc fut subventionnée), ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits, et un champ plus large à la colonisation, ce fut l'œuvre du ministère durant les deux sessions de 1850 et de 1851.

Il était urgent de faciliter l'établissement de la jeunesse canadienne sur les terres vacantes de la couronne. Depuis longtemps, il s'était établi, du Canada vers les Etats-Unis, un courant d'émigration, cause de déperdition considérable de force pour nous. Durant le règne de l'oligarchie à Québec, des favoris du pouvoir avaient mis la main sur de vastes

concessions de terres du côté est de la province, arrêtant ainsi la colonisation dans ces parages; ils les détenaient dans un dessein de spéculation, attendant pour les vendre la plus-value que leur donnerait le développement général de notre province. Il fallait chercher ailleurs; l'on jeta les yeux sur les régions du Saguenay et sur d'autres encore à l'abri des accapareurs. Toute la province, le clergé en tête, se sentit prise d'un grand zèle pour la colonisation et seconda les vues du gouvernement, anxieux de fonder des centres agricoles, sur l'emplacement de la forêt primitive. Papineau, qui se berçait de l'espoir de reconquérir l'ascendant sur ses compatriotes, songea à prendre la direction du mouvement colonisateur; mais lord Elgin, qui le redoutait autant qu'il l'appréciait peu, fit échouer son projet; il se vante, dans ses lettres aux amis d'Angleterre, de l'avoir contraint à abandonner la partie.

"Je me plaçai autant que faire se pouvait, dit-il, au premier rang pour donner au mouvement une bonne direction et faire tomber des mains de Papineau un puissant instrument d'agitation.... Il se retira pour réfléchir dans sa solitude de la Petite-Nation." Que lord Elgin se mit en travers des desseins de Papineau, c'était de bonne guerre; mais celui-ci n'était-il pas fondé à faire remonter les causes de l'émigration à la mauvaise administration des anciens gouverneurs anglais ?

Si le commerce n'avait pas plus à souffrir que l'agriculture du mauvais état des affaires, c'est lui néanmoins qui se plaignait le plus. LaFontaine s'employa énergiquement à venir à son secours. La proximité des Etats-Unis et la lenteur des communications avec l'Angleterre, à cette époque, faisaient des Etats-Unis notre marché

le plus avantageux. Dès 1843, LaFontaine avait fait maintes tentatives pour se l'assurer; c'est dans ce dessein qu'il se rendit à Washington avec M. Sullivan. Cette mission — la première de ce genre confiée à des Canadiens — si elle ne réussit point, prépara les voies aux négociations ultérieures de 1851, lesquelles aboutirent au traité de réciprocité, signé par lord Elgin en 1854.

Dans le même dessein, LaFontaine et son collègue, M. Merritt, un des hommes de l'époque les plus éclairés et les plus accrédités en entreprises commerciales, avaient entrepris un voyage à Halifax. Comme les Canadas, les provinces maritimes ressentaient le contre-coup du changement de la politique douanière de la mère patrie. L'intérêt les poussait aussi vers les Etats-Unis et il eut fallu peu d'efforts pour y propager l'idée annexioniste. Dépourvues d'industries, elles auraient pu se procurer chez les Américains les marchandises nécessaires à la vie de tous les jours, à meilleur marché que partout ailleurs ; sans compter que le débouché le plus avantageux pour leurs exportations se trouvait à Boston et à Portland. Le danger de la situation et le moyen d'y parer frappèrent bien vite lord Elgin et ses ministres. Il fallait, d'une part, se concerter avec nos voisins de l'Est pour obtenir de la Grande-Bretagne, comme compensation au tarif de préférence aboli par le libre-échange, quelques concessions favorables à notre commerce; et, de l'autre côté, l'ouverture du marché américain à nos produits. C'était là de la haute politique. En 1848, la Grande-Bretagne concédait la libre navigation du Saint-Laurent, fréquenté jusque-là par les seuls navires battant le pavillon anglais. Dès l'année 1851, cent cinquante voiles étrangères cinglaient des ports de l'Europe et des Etats-

Unis vers Québec, démontrant ainsi les avantages de la liberté commerciale et activant le mouvement de nos affaires. Durant la période de 1848 à 1851, il y eut comme un renouveau dans l'effervescence des intérêts matériels, le pays s'étant outillé pour répondre à leurs besoins. Notre système de canaux venait d'être complété, ouvrant une large voie aux transports; des chemins de fer se construisaient; enfin la navigation libre du Saint-Laurent garantissait un appoint considérable à l'activité nationale. Le traité de réciprocité (1854) avec les Etats-Unis allait bientôt donner un plus grand essor à la prospérité générale.

L'effort intelligent et fécond de LaFontaine, tout en s'exerçant sur les intérêts généraux du pays, ne négligeait pas ceux de notre province. Réorganisation de nos cours de justice, perfectionnement du système d'instruction publique, abrogation de lois surannées, comme celle qui ordonnait l'emprisonnement pour dettes, mise à l'étude de la question seigneuriale, tels furent les principaux sujets sur lesquels il concentra son attention. Ce fut la période juridique de la province que celle où LaFontaine parut en Chambre. C'est à son esprit clair, profond, que nous sommes redevables de notre système d'enregistrement des hypothèques. Le Conseil spécial [1] s'était occupé de cette ma-

---

[1] Voici le titre des principales lois que nous devons à LaFontaine:

Acte concernant la procédure ordinaire de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit.

Acte abolissant l'emprisonnement pour dettes.

Enregistrement des Donations et des titres et actes portant création de substitution.

Acte concernant les Brefs de prohibition, certiorari et scire facias.

Acte concernant le droit d'action par et contre les exécuteurs testamentaires, administrateurs et corporations de pays étrangers.

Enregistrement d'hypothèques dont sont grevés les biens des maris, tuteurs, curateurs, etc., ès qualité.

Il nous reste aussi de LaFontaine, un plaidoyer dans une cause célèbre:

tière si importante pour la sécurité des domaines de famille ; mais il était sorti de ses délibérations une ordonnance très imparfaite, concernant les droits réels. LaFontaine en fit une critique approfondie, signalant ses défauts, indiquant la forme et le fond que l'on devait donner à la loi pour qu'elle remplit son objet. Des observations de LaFontaine s'inspirèrent les ministres qui amendèrent avant lui l'ordonnance du Conseil spécial. La loi municipale, édictée aussi par le même corps, portait l'empreinte de l'étroitesse d'esprit qui animait Sydenham et ses partisans. Notre grand légiste en fit modifier le caractère, élargir le cadre, pour la transformer en un instrument de gouvernement populaire, facilement maniable et adaptée à l'administration du comté et de la paroisse.

Sa clairvoyance avertie, comme l'attestent les lois adoptées depuis son accès au pouvoir, s'avisait de tout ce qui pouvait contribuer au développement de la prospérité. C'est ainsi que chaque jour lui gagnait de nouveaux titres à l'admiration reconnaissante de ses contemporains et de la postérité.

---

celle du curé Nau contre Mgr Lartigue. L'évêque ayant enlevé la cure de Saint-Pierre à ce prêtre, celui-ci le poursuivit alléguant que l'Ordinaire avait outrepassé ses droits. Se fondant sur les ordonnances des rois de France, introduites au Canada et enregistrées par le Conseil Supérieur de Québec, LaFontaine, avocat de Nau, soutint que, de par la loi du pays, les curés n'étaient pas amovibles à la discrétion de l'évêque, *ad nutum*. Le tribunal se déclara incompétent à intervenir. L'argumentation de LaFontaine, très habile et bien présentée à son point de vue, n'en est pas moins fortement teintée de gallicanisme comme les ordonnances qu'elle invoquait. Tenant compte uniquement du droit civil, il ignorait entièrement le droit ecclésiastique qui devait prévaloir dans une matière ressortissant absolument de l'autorité religieuse.

CHAPITRE XIV.

SESSION DE 1851 — RETRAITE DE BALDWIN ET DE LAFONTAINE

Nous voici en l'année 1851. Depuis vingt ans, la carrière de LaFontaine n'a été qu'un enchaînement de traverses et de luttes tardivement couronnées d'un grand succès. N'est-il pas en droit d'espérer que la vie publique s'écoulera désormais à l'abri des orages ? Ne semble-t-il pas qu'après tout son fécond labeur, il lui soit permis d'entrevoir l'aube de jours plus sereins ? Le triomphe du gouvernement par le peuple sur le régime du pouvoir personnel n'est-il pas un fait établi ? L'indemnité concédée aux victimes des troubles politiques, le droit de cité rendu à la langue française au Parlement, l'amnistie octroyée aux condamnés politiques, n'ont-ils pas fait évanouir les derniers griefs des Canadiens ? L'œuvre de la réparation est complète. Les adversaires mêmes les plus acharnés de LaFontaine ont désarmé ! Hélas, on ne sait jamais, en politique, de quelle direction soufflera la tempête ! Les plus cruels ennuis vont s'abattre sur son âme, des régions d'où nul ne

s'attend à les voir surgir. Gouverner ses semblables est bien l'entreprise la plus digne de tenter l'humaine ambition, car le premier rôle dans l'Etat engendre mille occasions de se rendre utile. Mais, quelles amères déceptions ce noble rôle ne réserve-t-il pas souvent à ceux qui en sont chargés ? Et que l'envers de la gloire est souvent fait de désillusions.

Les projets de rénovation économique et sociale, dont l'exécution avait commencé avec le retour de LaFontaine aux affaires, suivirent leur développement durant les sessions de 1850 et de 1851. Au grand financier Hincks échut la tâche de refondre la loi de 1849 concernant les chemins de fer, pour lui donner plus d'ampleur.

L'on décida alors de construire la grande artère destinée à faire circuler la vie par tous les points du pays; telle devait être l'œuvre du Grand-Tronc. Et en le prolongeant au-delà des frontières jusqu'à Portland, on assurait au Canada un port de mer ouvert toute l'année.

Les dissentiments entre LaFontaine et quelques-uns de ses amis s'accusèrent au cours de la discussion engagée sur un projet de transformation de la tenure seigneuriale en tenure libre. A la session de 1850, il avait été en principe décidé que c'était là une réforme urgente à opérer. De l'aveu des esprits les plus éclairés ce vestige du régime féodal avait fait son temps. Aux beaux jours de la Nouvelle-France, il avait rendu de grands services. C'était, à l'époque, un mode de colonisation aussi simple qu'efficace. On le connait dans ses grandes lignes. Le roi érigeait un fief au bénéfice d'un seigneur qui était tenu de concéder, à son tour, des terres aux colons, moyennant une rente ou cens, d'un sou ou d'un soú et demi, par arpent. Le seigneur jouait le

rôle de fidéi-commissaire. Le censitaire était en quelque sorte propriétaire de la terre ; mais s'il vendait sa propriété, il lui fallait acquitter au seigneur un droit appelé lods et vente, lequel s'élevait au cinq pour cent du prix de vente. Les obligations du seigneur se bornaient à fournir aux habitants de son domaine un moulin banal. Plusieurs historiens étrangers se sont livrés à des critiques injustes de cette loi ; à les en croire elle avait implanté au Canada la féodalité établie en Europe au moyen âge. Ils ignoraient sans doute que quels que fussent les vices du système, ils avaient été aggravés par deux lois du parlement anglais: le *Canada Trade Act* et le *Canada Tenure's Act*, qui autorisaient les seigneurs à fixer eux-mêmes les cens et rentes, et à concéder les terres à leur gré. Ce dernier privilège tendait à transformer en propriété absolue le fief accordé à l'origine en fidéi-commis.

LaFontaine prit une part active à la discussion d'un sujet si important. Son langage précis, sa lumineuse argumentation, répandirent la clarté sur les recoins obscurs de l'affaire. Il faut admirer aussi avec quelle science du droit, avec quelles profondes connaissances de l'histoire juridique, il établit les droits respectifs des seigneurs et des censitaires. Deux interprétations contradictoires partageaient l'opinion sur la manière de régler la question. D'un côté, il paraissait équitable de sauvegarder les droits acquis des propriétaires de fiefs ; de l'autre, on prétendait que, entachées à leur origine de favoritisme, les concessions seigneuriales devaient être simplement dévolues aux censitaires. Cette prétention, qui côtoyait les aspirations socialistes et révolutionnaires, semblait se réclamer de la fameuse maxime de Proudhon : " la propriété c'est le vol. "

Les députés Davignon, Bouthilier, intimes amis de LaFontaine, sans pousser leurs revendications aussi loin que les plus violents adversaires des seigneurs, représentaient les exigences extrêmes des censitaires que combattaient Cartier, Drummond et Cauchon. En tête du parti favorable aux seigneurs, se distinguait Papineau, d'accord sur cette question avec LaFontaine. C'était l'avocat le plus ardent du système battu en brèche par la majorité populaire. Aux yeux de Papineau, les seigneurs détenaient leurs fiefs en propriété absolue. Nulle loi ne les contraignait à opérer des concessions, et, s'il leur semblait avantageux de détacher de leur domaine des parcelles de propriété, il leur était loisible de fixer à leur gré la rente à payer. Tout acte attentatoire aux droits actuels des seigneurs prenait pour lui les couleurs d'un fait de spoliation. Comme ce plaidoyer néanmoins semblait inconciliable avec ses protestations de dévouement au peuple, il s'écria : " Je suis un grand réformiste pour les changements politiques, mais un grand conservateur pour la conservation du droit sacré de propriété." Cette emphatique déclaration fit un peu sourire, car M. Papineau, seigneur lui-même, se trouvait dans la posture d'un avocat qui défendait sa propre cause; et son discours ne produisit que l'effet d'un plaidoyer *pro domo sua*.

Malgré ces débats et ceux de l'année précédente, le règlement définitif fut ajourné. Effrayé par les prétentions révolutionnaires des avocats des censitaires, LaFontaine voulut attendre une accalmie dans les régions populaires avant de juger ce grand procès. Il fut d'avis qu'une fois l'agitation apaisée, il serait plus facile d'atteindre une solution équitable pour tous les intéressés. Cette solution

n'arrivera qu'en 1854. L'on va voir, à l'instant, quelle triste répercussion eut la sage résolution de LaFontaine, et combien injustement fut interprété le mobile si élevé de sa conduite.

La gratitude des politiciens ne croit pas toujours en raison directe des titres que leurs chefs acquièrent à ce sentiment. Ce fut au moment le plus méritoire de sa carrière que Baldwin vit ses amis se détacher de lui. Déjà, les électeurs de York lui avaient refusé leur mandat, et son âme impressionnable avait peut-être trop ressenti ce coup lorsque ses partisans à la Chambre vinrent lui en porter un autre plus sensible encore. Le droit commun de l'Angleterre — *the common law* — importé dans le Haut-Canada y avait établi la coutume de la primogéniture. Cette loi surannée obligeait, comme l'on sait, le chef de famille à faire transmission de tous ses biens à l'aîné des fils. Baldwin fit disparaître l'anomalie dont on souffrait. Les applaudissements que cet acte avait provoqués retentissaient encore, lorsque William Lyon McKenzie se mit en tête de bouleverser une grande réforme judiciaire, l'œuvre aussi de Baldwin.

A la session précédente, il avait organisé une Cour de Chancellerie, appelée à rendre de grands services à sa province. C'est ce tribunal que McKenzie voulait supprimer, pour des raisons les plus futiles. Chose affligeante, la majorité des députés anglais embrassa l'avis de l'adversaire de Baldwin. La Cour ne fut sauvée du naufrage que grâce au vote des députés du Bas-Canada. Se sentir défait par la députation de sa province fut une humiliation que Baldwin ne put endurer, et qui lui inspira un insurmontable dégoût de la politique ; il résolut dès lors d'y renoncer !

Rappelons, pour mémoire, que sa démission constituait

une application de ce que l'on appelait alors le système de la double majorité, préconisé par LaFontaine et par ses amis. Selon ce système, tout cabinet aurait dû posséder, pour l'appuyer, la majorité des députés de chaque province. C'était un moyen d'empêcher l'une des deux parties du pays d'imposer ses volontés à l'autre et de conserver ainsi l'autonomie respective. Dans la présente éventualité, le pacte, accepté tacitement par quelques hommes, se trouvait violé, puisque le Bas-Canada contribuait à imposer à son allié une loi qu'il voulait mettre de côté. L'on conçoit que, en pratique, la théorie de la double majorité aurait créé une source d'embarras inextricables.

D'une voix tremblante d'émotion, LaFontaine annonça à la Chambre la démission de son collègue. Après avoir exposé, en les déplorant, les causes de sa retraite, il fit part aux députés de sa détermination de suivre l'exemple de Baldwin, à la clôture de la session. Le pays — nous ne disons pas la Chambre — apprit avec une surprise douloureuse ce regrettable événement. S'il eût pu pénétrer le secret des coulisses parlementaires, il aurait été encore plus indigné que surpris de découvrir que c'était le dégoût, conséquence des agissements de quelques amis, qui chassait de la vie publique les grands politiques, surnommés les *Pères du gouvernement responsable.*

Le nom de Baldwin — *honest Robert* — évoque l'un des plus touchants souvenirs de notre histoire parlementaire : l'amitié de cet homme de cœur et de LaFontaine, rappelle celle de Montaigne et de La Boëtie. Nous aimons à y saluer quelque chose de supérieur aux sentiments qui rapprochent d'ordinaire les politiques. Dans ce milieu l'on se crée plus souvent des complices que des amis véritables. L'élément de cohésion y tient plus de l'intérêt personnel

que de la similitude des goûts et des principes. Divisés par les croyances religieuses et les différences d'origine, LaFontaine et Baldwin trouvèrent, dans le désir de servir leur pays, leurs concitoyens, ainsi que dans une estime réciproque, les mobiles d'une affection inébranlable. Il est impossible de louer la fidélité de l'un à ce sentiment sans exalter celle de l'autre, et il convient d'avouer qu'elle converge également à l'honneur de ces deux hommes toujours disposés à faire passer leurs avantages personnels après ceux de l'amitié, et à se donner des preuves mutuelles de dévouement. Après l'échec de LaFontaine à Terrebonne en 1841, Baldwin lui trouve un mandat dans la province de l'Ouest. Plus tard, c'est Baldwin qui reçoit à Rimouski, à la demande de son ami, une faveur analogue. Le chef des libéraux de l'Ouest remet son portefeuille de solliciteur-général à Sydenham, lorsqu'il saisit les desseins hostiles de ce dernier à notre égard, pour appuyer les réclamations de LaFontaine. Plus tard, celui-ci déclare à sir Charles Bagot qu'il renonce à accepter un portefeuille dans tout cabinet dont Baldwin serait exclus, et cette persistance de n'arriver aux affaires qu'en tenant par la main son ami, triomphe des préventions que nourrissait Bagot à l'endroit du chef libéral anglais.

Il semble planer sur l'histoire de ces deux hommes remarquables une certaine incertitude relativement à la question de savoir lequel avait la prééminence politique sur l'autre. Pour nous, il est évident que c'est LaFontaine qui exerçait le commandement en chef du parti libéral à cette époque. Baldwin l'a proclamé lui-même son chef et demandait à ses adhérents du Haut-Canada de se soumettre à sa direction.

"Quant à M. LaFontaine, disait Baldwin en 1844, j'ai re-

marqué en lui un sens si vif du droit, une détermination si prompte à l'affirmer, un éloignement si profond, si énergique pour tous les petits artifices et les intrigues de parti, ressources ordinaires des esprits médiocres qui s'en servent pour cacher leur stérilité, que j'ai été heureux de lui donner mon amitié et ma confiance. En ce qui me regarde, je suis aussi fier de l'avoir pour guide et pour chef que content de l'avoir pour ami. Je le dis au peuple du Haut-Canada, à mon avis il ne saurait trouver un homme comme chef du parti uni de la réforme, plus attentif à ses intérêts, plus décidé à lui donner une administration qui puisse le satisfaire."

Cet appel fut-il entendu dans la province voisine? Il est à croire que l'écho ne le répéta que faiblement, tant les préjugés anti-français faisaient rage dans ces régions. Proposer à ces aveugles volontaires de suivre un *Frenchman* dénotait chez Baldwin une âme pleine de courage et un ami tout dévoué.

Il n'y a rien comme la politique pour exaspérer les ressentiments et faire dévier le jugement. Qu'un chef adulé de ses partisans les vienne désappointer, ose opposer un refus à des requêtes irraisonnables, il s'en trouvera quelques-uns qui attribueront les pires mobiles à sa conduite. Est-il admissible, par exemple, que tels amis de La-Fontaine se soient égarés au point de l'accuser d'être passé au parti des seigneurs, parce qu'il se refusait à régler la question pendante entre eux et les censitaires, au point culminant de l'agitation quasi-révolutionnaire que souleva ce différend? On en vint, le croirait-on, jusqu'à murmurer tout bas le mot "trahison" à l'adresse de cet homme, la droiture incarnée et la probité en personne.

Que la politique lui fut devenue un fardeau, il ne faut

pas en douter, lorsqu'on l'entend exprimer à Berthelot "l'espoir d'être bientôt délivré des chaines de la vie publique". LaFontaine sentait depuis quelque temps la popularité s'éloigner de lui. Si nombre de ses amis reconnaissaient toujours sa valeur, ils se déprenaient toutefois de sa personne, sans doute parce que l'impatience de certaines convoitises voyait en lui un obstacle qui leur barrait les avenues du pouvoir.

S'il avait pu concevoir quelques doutes sur leurs sentiments, ces doutes se fussent dissipés, le jour où il leur fit connaître sa résolution de rentrer dans la vie privée. Cette déclaration inattendue qui, ce semble, était propre à consterner le gros de son parti, vint réjouir l'espoir des plus ambitieux ; elle ouvrait, en effet, une porte par laquelle se précipita le torrent des convoitises. La cruelle réalité le désillusionna alors en augmentant son désenchantement.

Après la session, LaFontaine remit son portefeuille au gouverneur, et sortit de la vie publique. Il retourna à son bureau d'avocat. Dans une étude précédente, nous avons, sur la foi d'un ami personnel de LaFontaine, affirmé que la division au sein du parti libéral avait été la seule cause déterminante de sa retraite. A ce motif, il faut en ajouter un autre : le dégoût que lui suscitaient quelques amis. Sans doute, il n'est pas probable qu'il ait pu voir d'un œil indifférent la fondation du parti démocratique à Montréal, sous les auspices de *l'Avenir*, journal d'un radicalisme avancé, et de l'*Institut Canadien*, foyer de propagande révolutionnaire et succursale des clubs jacobins de Paris. Mais les confidences de LaFontaine à son intime ami, Amable Berthelot, le montrent bien plus sensible aux critiques d'un certain nombre de députés libéraux qu'aux attaques des démocrates. N'oublions pas que ceux-ci n'a-

vaient pas encore pu conquérir droit de cité au Parlement. Ce n'est qu'aux élections de 1854 que Dorion et Laberge en forcèrent les portes.

"Le jour de la prorogation, écrit-il le 3 septembre 1851, Cauchon et Ross m'ont présenté une adresse signée de 24 membres, dont 14 du Bas-Canada et 10 du Haut-Canada, y compris Prince. Si cette adresse n'eût pas exprimé le désir que je changeasse ma détermination de me retirer, il parait qu'elle aurait été signée par tous à l'exception de quatre."

Comme ses sentiments se traduisent en peu de mots ! On dirait du détachement philosophique. Avoir aperçu ses amis se grouper autour de sa personne comme autour d'un sauveur, tant qu'il restait un droit à conquérir, un coup à parer ; puis constater qu'il n'est plus l'homme indispensable, quand surgissent les intérêts personnels, quel sujet de pénibles réflexions même pour un stoïque ! Le 29 août, il avait déjà écrit : " Si je n'avais pas annoncé d'avance ma détermination de me retirer de la vie publique, je n'aurais pas eu l'occasion de connaître certains hommes comme je les connais maintenant !" Voilà une cruelle découverte qui dut lui aller au cœur! Et comme si le mobile de l'isolement qui se faisait autour de sa personne n'était pas assez évident, il écrit encore quelques jours après : " Tous les députés de Québec veulent entrer dans le Cabinet à l'exception d'un ou deux. C'est désolant de voir tant de petites ambitions en mouvement. "

Il se pose ici une question : LaFontaine, mis aux prises avec les petites misères inhérentes à la nature humaine, devait-il s'en affecter à ce point ! La conviction, chez un homme d'Etat, de sa supériorité sur ses partisans, alliée au sentiment d'un grand devoir public à remplir, ne devrait-il pas lui faire dédaigner les passions qui s'agitent à ses pieds? Ces hautes raisons existaient-elles au moment où LaFon-

taine voulait s'effacer? Sa mission était, pour ainsi dire, accomplie et le péril disparu. Le règne des hommes d'affaires pour lesquelles il se reconnaissait peu d'aptitudes, était commencé et il lui était loisible de laisser le pays s'orienter vers ses destinées dans la paix qu'il lui avait conquise. Il nous plairait de nous arrêter à cette hypothèse, plutôt qu'à celle de croire, qu'à l'exemple de César, il renonçait à se défendre parce qu'il avait reconnu l'ingrat Brutus sous le masque de plusieurs de ses assaillants !

Le plus souvent tout homme n'a qu'une seule mission ; en atteindre le terme est donc un succès aussi rare que flatteur, si l'on envisage les échecs de tant d'autres à qui la Providence semble avoir assigné un rôle prépondérant dans le monde. Les persévérants efforts, la fermeté, la loyauté de LaFontaine, n'avaient-ils pas triomphé de tout et assuré aux Canadiens la liberté civile et politique qu'ils avaient en vain revendiquée avant lui ? N'avait-il pas aussi bien achevé la conquête libératrice en élaborant les lois nécessaires à son fonctionnement harmonieux ? La tâche était terminée ; le vainqueur méritait à la fois le repos, l'admiration et la gratitude universelles.

L'histoire, en toute justice, lui reprocherait sa retraite, s'il n'avait pas laissé des continuateurs de son œuvre. Mais des députés, disciples éminents, formés à son école, et fiers de se réclamer de ses leçons, gravitaient, sortes de brillants satellites, autour de sa personne. Les intérêts canadiens-français pouvaient-ils péricliter entre les mains de Morin, des deux Taché, de Chauveau, de Cauchon et de Cartier surtout, tous hommes d'Etat de haute valeur et de large envergure ? Les disciples seront l'honneur du maître et consacreront sa gloire.

CHAPITRE XV

ADIEUX DE LAFONTAINE A SES AMIS

Quelques mois après sa retraite de la politique, les amis de LaFontaine l'invitèrent à un banquet à Montréal. C'était une occasion propice qui se présentait de jeter un coup d'œil sur le passé, et d'apprécier l'importance de l'œuvre de transformation accomplie, durant les dix dernières années. Il le fit avec sa simplicité de paroles ordinaire. La solennité du moment n'appelait-elle pas cependant quelques grands mouvements d'éloquence? Loin de là, il semblait plutôt rappeler les traverses, les efforts, les luttes d'un autre, mais tous ses auditeurs ne devaient-ils pas avoir présent le *quorum pars magna fui ?*

Le début du discours de LaFontaine donne la raison déterminante — apparente au moins — de sa retraite. "La politique, dit-il, *use et use vite.*" Quelles qu'aient été les autres raisons de sa retraite, il est évident qu'une lassitude bien naturelle devait peser sur sa personne. Depuis 1830, n'avait-il pas été ballotté sans cesse, d'une crise aiguë à l'autre? Les agitations à la suite de Papineau, les effarements de 1837, l'exil, la prison au retour, la persé-

cution de Sydenham, la lutte contre Metcalfe, les émeutes de 1849 à Montréal, en fallait-il davantage pour expliquer chez lui l'usure de la vie à quarante-deux ans ?

A part la désaffection de ses amis, si pénible pour lui, LaFontaine avait vu le déclin de sa carrière s'assombrir sous un nuage gros d'orages pour l'avenir. Papineau et ses disciples cherchaient à se créer un parti en rompant les rangs compacts des libéraux. C'est grâce à l'union que les Canadiens avaient triomphé de leurs ennemis. C'était donc une force à conserver. Quelle aberration chez les hommes qui lui donnaient alors de si furieux assauts. Jetant les yeux sur les premiers indices de la discorde qui s'insinuait dans le camp, il disait :

“ Je vous prie de croire, qu'en me retirant de la vie publique, je ne vois pas sans déplaisir les efforts faits pour diviser entre elle la population française dans ce pays ; mais j'ai assez d'expérience pour vous dire en toute sûreté que ces efforts ne peuvent pas réussir. Il y a un sens commun trop vif chez mes compatriotes pour qu'ils ne comprennent pas qu'en se divisant, ils seront sans force, et que, comme l'a dit un ancien tory, il y a quelques années, “ les Canadiens sont destinés à être dominés et conduits constamment par une autre origine ”. Je méprise, quant à moi, les efforts faits pour diviser les Canadiens ; ils ne réussiront pas. ”

Après ces préliminaires, il entre dans le vif de son sujet :

“ Permettez-moi seulement de vous dire quelque chose sur le passé. Il y a vingt et un ans, lorsque nous sommes entrés dans la vie politique, nous étions sous un gouvernement bien différent. Je parle de la manière d'administrer. Nous avions un gouvernement sur lequel le Parlement n'avait aucune influence sérieuse. C'était le gouvernement de

toutes les colonies anglaises. Sous ce gouvernement, le peuple n'avait aucun pouvoir, que celui du refus des subsides. Voilà tout ce que pouvait faire la Chambre d'assemblée alors, et l'on sait de quel danger cette ressource était pleine. Il était donc naturel que cela donnât lieu à beaucoup d'abus.

“ Nous avons alors lutté pour extirper ces abus et pour établir cette forme de gouvernement que nous devions avoir et que nous avons aujourd'hui, le vrai gouvernement représentatif anglais. Ne perdez pas de vue que sous l'ancienne forme de notre gouvernement toutes nos luttes étaient inutiles, et faisaient naître des inimitiés de races, qui, heureusement, disparaissent aujourd'hui, et j'aime à croire que ce banquet tendra à les faire disparaître plus encore.

“ Je ne crois blesser personne si, me rapprochant du moment de l'union des provinces, je crois que cette histoire dira après moi que l'Union fut une pensée qui, chez son auteur, avait pour but l'anéantissement des Canadiens-Français. C'est ainsi que je regardai cette mesure. Mais, après avoir bien examiné par la suite cette verge que l'on avait voulu préparer contre mes compatriotes, je prierai quelques-uns des plus influents d'entre eux de me permettre de me servir de cette verge pour sauver ceux qu'elle était destinée à perdre, pour mettre mes compatriotes dans une position meilleure que jamais ils n'en avaient occupé. Je vis que cette mesure renfermait en elle le moyen de donner au peuple le contrôle qu'il devait avoir sur le gouvernement, d'établir en Canada la véritable forme du gouvernement. C'est dans ces circonstances que je rentrai en Parlement. On sait ce qui se passa alors.

“ Dès ce moment, on commença à connaître le gouvernement responsable ; c'est le mot le mieux reçu à présent par-

mi nous ; c'est alors qu'il fut compris que le gouverneur devait avoir pour conseillers des hommes qui avaient la confiance publique, et que je pris part à l'administration. Pendant quinze mois, les affaires allèrent assez bien. Puis, vint la lutte entre le ministère dont je faisais partie et le gouverneur Metcalfe. Cette lutte donna naturellement lieu à différentes opinions. Le résultat de cette lutte a été que vous avez dans le pays et en action le gouvernement responsable, les vrais principes de la constitution anglaise. Le pouvoir est aujourd'hui entre les mains du peuple. Il exerce une action salutaire sur le gouvernement ; et tout ce que je puis vous dire de plus à ce sujet, c'est que notre Chambre n'a qu'à donner en majorité un vote de non confiance dans un ministère dont elle ne sera pas satisfaite, pour forcer le représentant de la couronne à choisir un conseil nouveau composé d'hommes plus populaires.

" Je vous ai dit que l'union des provinces avait pour but l'anéantissement des Canadiens-Français.

" La chose cependant a bien changé depuis. L'auteur de cette mesure s'est trompé. Il a voulu abattre une origine de citoyens. Mais les faits démontrent aujourd'hui que toutes les origines sont sur le même pied. La seule origine qui avait été dans l'abaissement, se trouve en quelque sorte, par son union, par la confiance qu'elle met dans ses hommes publics, en leur continuant cette confiance, en position de commander aujourd'hui. Voilà la position dans laquelle je laisse ceux qui sont de mon origine.

" Le danger aujourd'hui, c'est la facilité avec laquelle on fait des lois. Si l'on continue, notre code sera bientôt un labyrinthe dans lequel personne ne pourra se retrouver. Mais si ce fait est un abus, il tend à approuver ma proposition, que la volonté du peuple est bien reçue.

"Une administration qui a pris le pays en banqueroute et laisse le crédit de la province en pleine santé, je crois que cette administration, dans tous les cas, a fait quelque chose pour mériter la confiance du pays.

"Je n'ai plus qu'un sentiment à vous exprimer et je le fais avec sincérité. S'il y a pour l'homme public beaucoup de fatigue, beaucoup de dégoût, il y a au moins pour lui de la consolation en ce qu'il est appelé à agir sous un gouverneur comme celui que nous avons l'avantage d'avoir actuellement."

Il faut bien en convenir, ce froid discours est terne comme une harangue officielle ; ce n'est plus de la sobriété de langage, mais bien plutôt de la sécheresse. Ne devait-on pas s'attendre à un coup d'aile qui eut soulevé cette belle page d'histoire au-dessus du terre à terre pour lui donner de la vie et de la couleur ? LaFontaine semble avoir prononcé ces *ultima verba* sous le coup d'une contrainte invincible !

N'aurait-on pas dit que de pénibles souvenirs, conséquences de la conduite de quelques-uns de ses amis à la dernière session, le hantaient encore en cette circonstance !

S'adressant à M. Morin qui le priait de rester dans la vie publique, il répond : "M. Morin sait que je ne le peux pas, pour des raisons qui me regardent personnellement, non pas pour des difficultés ou différences d'opinions avec le gouvernement ou le comté de Terrebonne, ou la ville de Montréal." Pourquoi n'a-t-il pas ajouté : ou *avec mes amis de la députation ?* Cette réticence n'indique-t-elle pas la cause du malaise qui visiblement le domine ?

Mais cela n'est qu'un mince détail et n'enlève rien à la valeur intrinsèque du discours. LaFontaine a omis de parler à ce banquet de la conception spéciale qu'il s'était faite du régime de 1840. Que de personnes encore aujourd'hui ne le

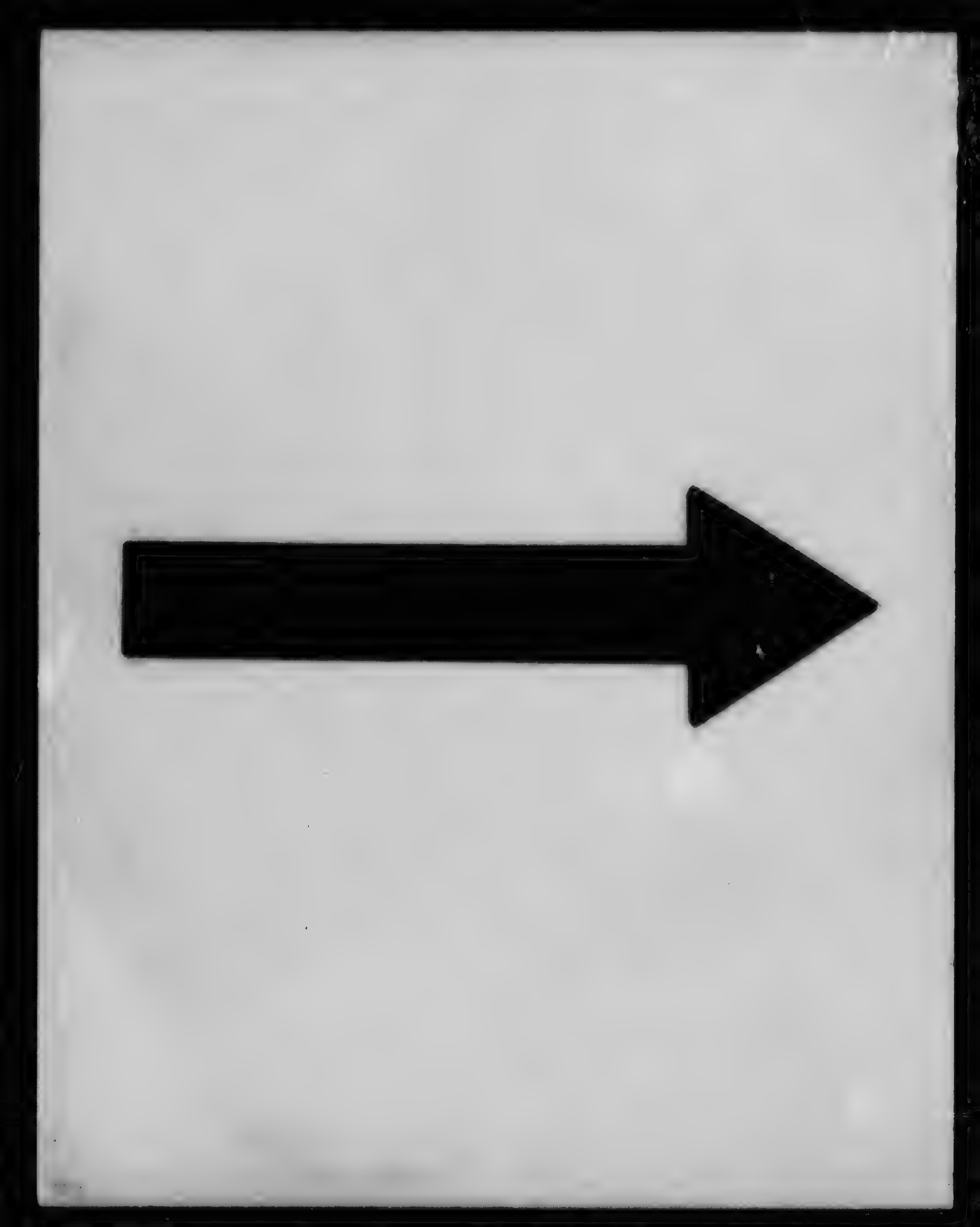
regardent que comme une union législative du Haut et du Bas-Canada. Aux yeux de LaFontaine, la loi de Sydenham avait établi une Confédération des deux provinces, fondée sur l'égalité de leur représentation au Parlement. Comment est-il arrivé à interpréter ainsi le sens et la portée de la Constitution de 1840 ? Rappelons- nous que lorsque le Bureau colonial promulgua l'Acte d'Union, il fut accueilli à Québec par des protestations presque unanimes. On lui reprochait, entre autres articles injustes, celui qui donnait aux deux provinces le même nombre de députés, alors que la population du Bas-Canada était bien supérieure à celle de l'autre province. Le Parlement anglais et le Haut-Canada ne tinrent aucun compte de la protestation. De ce déni apparent de justice sortit une sauvegarde pour nous que personne n'entrevit alors. Combien est courte la clairvoyance humaine !

C'est en répondant à Papineau qui, en 1849, réclamait la représentation basée sur le nombre, que LaFontaine fit connaitre cette interprétation, si favorable à nos intérêts, de la loi de 1840.

"Le protêt de 1841 — celui de Morin, de Neilson et de leurs amis — a eu une portée, répondit-il à son intraitable adversaire, qu'il faut savoir apprécier aujourd'hui ; mais à mes yeux, le refus du gouvernement et de la majorité des membres du Haut-Canada d'accéder à ce protêt en a eu une bien plus grande encore. Ce refus a établi, en fait et en droit, que l'Acte d'Union n'avait pas fait des deux Canadas une seule et même province, mais qu'il n'avait fait que réunir, sous l'action d'une seule et même législature, deux provinces, jusqu'alors distinctes et séparées, et qui devaient continuer de l'être pour toutes autres fins quelconques ; en un mot, qu'il y avait eu, à l'exemple de nos voisins, une

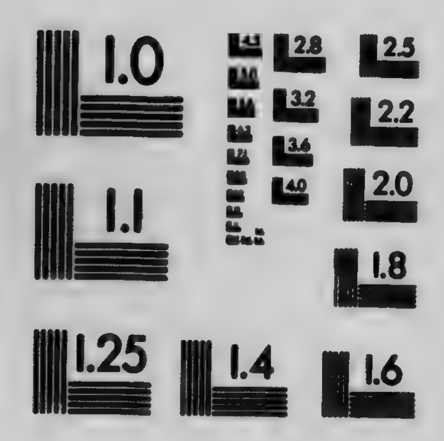
confédération de deux provinces, de deux états. C'est d'après cette appréciation des faits, fondée sur l'opération de l'Acte d'Union, tel que le Haut-Canada l'a interprété lui-même, lorsqu'il fut appelé à le faire par les membres libéraux du Bas-Canada, dans leur protêt de 1841, que j'ai réglé ma conduite politique en 1842. C'est en me fondant sur le principe de ne voir dans l'Acte d'Union qu'une confédération de deux provinces, comme le Haut-Canada l'a déclaré lui-même en 1841, que je déclare ici hautement que jamais je ne consentirais à ce que l'une des sections de la province ait, dans cette Chambre, un nombre de membres plus considérable que celui de l'autre, quel que soit le chiffre de sa population. »

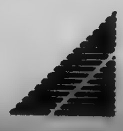
Le discours d'adieu de LaFontaine, joint à ses vues sur le sens que l'Union comportait, forme un commentaire important de la Constitution de 1840. De ce rapide aperçu se dégage une vue claire des vicissitudes par lesquelles elle a passé avant d'être bien comprise. N'est-ce pas le ressort de la responsabilité ministérielle qui en a tiré ce que ses auteurs n'avaient pas voulu y mettre? Tout, dans le plan si habilement combiné de Thompson, ne concourait-il pas à notre anéantissement, toutes les forces hostiles ne convergeaient-elles point vers l'annihilation de nos droits ? Une interprétation large et habile de la constitution eut raison de ces combinaisons si machiavéliques en apparence.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





CONCLUSION

Il est rarement donné à l'homme de contempler la réalisation de ses desseins. Trop souvent les échecs traversent l'exécution de ses plans et le laissent abattu en face de cruelles déceptions. Ce fut l'honneur et l'avantage de LaFontaine d'accomplir toute la mission qui lui avait été dévolue.[1] Sa persévérance, appuyée sur des talents d'un ordre élevé, le fit monter de triomphe en triomphe. Aussi bien est-il entré vivant dans la gloire. Notre histoire se confond avec la sienne pour encadrer en quelque sorte sa grande

---

[1] Louis-Hippolyte LaFontaine naquit au mois d'octobre 1807, à Boucherville. Son grand-père, Antoine Ménard, avait été député à la Chambre, à Québec, durant le deuxième et le troisième parlement. Son père ainsi que son grand-père furent capitaines de la milice.

Admis au Barreau en 1829, LaFontaine épousait, en 1831, Adèle-Amable Berthelot, fille du Dr Berthelot, de Saint-Eustache. Il fut nommé juge en chef en 1853, après la mort du juge Stuart. Il épousa, en secondes noces, Mlle Morrison, de Saint-Hyacinthe, veuve du capitaine Kinton, de l'armée anglaise, dont il eut un enfant mort en bas âge.

Il fut créé baronet en 1854.

Chose singulière, un ami de LaFontaine nous fait remarquer qu'il écrivait son nom d'Hippolyte, en y faisant deux fautes. Toutes les commissions qu'il a reçues des gouverneurs portent ce nom écrit "Hypolite."

figure. L'opinion publique de son temps, s'inclinant devant son œuvre, le mettait hors de pair parmi ses contemporains; la postérité, confirmant ce jugement définitif, n'a cessé de saluer en lui l'une des plus remarquables figures du monde politique et de la magistrature.

Ce qu'on ne saurait trop admirer dans sa personnalité, c'est l'unité des idées qui imprime la même direction à la conduite suivie dans toute sa carrière ; tel nous l'avons rencontré à ses débuts dans l'arène en 1830, à la suite de Papineau, tel nous le retrouvons au moment de ses adieux à la vie publique, uniquement attaché à l'idée simpliste, mais si sublime, d'assurer à ses concitoyens tous leurs droits civils et poliitques, au moyen d'un gouvernement en communion de sentiments avec le pays.

Il est facile de retracer la genèse de ses idées. A l'âge où l'on s'impressionne le plus facilement, où l'enthousiasme porte à rêver l'imitation des hauts faits que raconte l'histoire, il entendit retentir au collège l'écho des paroles de Papineau, dénonçant les injustices dont les nôtres étaient victimes. On conçoit quelle impression le grand tribun dut produire sur l'esprit d'un étudiant à l'âme aussi généreuse que celle de LaFontaine. Ces visions de la patrie opprimée par l'oligarchie, fortement grossies par l'imagination, passant et repassant devant les yeux de notre écolier, décidèrent de sa vocation. Travailler au redressement des griefs lui parut une sainte entreprise, comme à Jeanne d'Arc celle de la libération de la France. L'enthousiasme, inséparable chez lui de l'idée de dévouement, le jette, au lendemain de ses humanités, dans le mouvement national que dirigeait Papineau. Est-ce à dire qu'il subit complètement et toujours l'ascendant, l'autorité du grand agitateur ? Certes séduit, au début, comme tous les

esprits de la province, il le suivit sans tergiversation, mais peu à peu, il se produisit un écart dans leurs idées en matière du régime politique désirable.

La lecture d'un discours de Pierre Bédard vint modifier soudain ses conceptions. Esprit pénétrant et clairvoyant, ce patriote demandait à la Chambre de Québec, en 1808, d'introduire dans notre machine gouvernementale le rouage de la responsabilité des ministres. La proposition de Bédard traversa l'esprit de LaFontaine comme un trait de lumière. Dès lors, l'étude de la constitution anglaise le passionna vivement et lui donna sur ce sujet les connaissances approfondies qu'il utilisa avec tant de succès dans ses discussions avec Sydenham, Bagot et Metcalfe. Ils finirent par reconnaître en lui un *colonial* passé maître en droit constitutionnel.

Dans l'estime de Papineau, aigri, exaspéré par les injustices de Downing-Street, les institutions anglaises ne pouvaient entrer en balance avec celles des Etats-Unis dont il ne cesse, à partir de 1834, de faire l'éloge et dont il préconise l'imitation depuis qu'il a abjuré l'enthousiasme de sa jeunesse pour la constitution britannique. Malgré cette divergence de vues avec son chef, divergence dont il n'y avait pas lieu de s'inquiéter aux jours de bataille avant 1837, LaFontaine prêta sincèrement main-forte à Papineau, jusqu'au départ de ce dernier pour les Etats-Unis. A l'exemple de son chef et probablement plus que lui, il répugnait aux procédés violents auxquels inclinaient quelques exaltés. Il serait injuste de lui reprocher, comme l'ont fait quelques biographes, de n'avoir pas été au feu de Saint-Denis et de Saint-Charles, car ses discours et ses conseils n'y avaient point poussé les patriotes ! La droiture de son esprit, la clarté de jugement qui lui a toujours indiqué la

voie dans les situations compliquées, lui avaient montré l'inanité, les périls de tout recours aux armes.[1]

Envisagée dans son ensemble, la carrière de LaFontaine le pose donc comme soumis à une influence à laquelle nul homme politique canadien-français, investi du pouvoir, n'a pu encore se soustraire. Sans vouloir faire de la psychologie ethnique, il est néanmoins intéressant de remonter à nos origines pour rechercher la formation de cette influence. Sous le régime français, le colon attaché à la glèbe, dominé par le personnel administratif, guetté par l'autorité militaire, végétait en dehors de l'existence politique. Comme à son parent de France, il lui était loisible d'avoir son opinion sur le gouvernement, mais non de l'exprimer publiquement. Il ne lui restait qu'à se laisser vivre, qu'à obéir lorsqu'on l'appelait sous le drapeau pour accomplir sa mission de laboureur-soldat.

La conquête le mit en face d'une situation où il lui fallut bien réveiller son initiative, pour décider s'il allait sous le nouveau régime conserver son identité en changeant seulement d'allégeance, ou l'abdiquer avec les pieux et chers souvenirs qui forment la chaîne des traditions nationales. Il se fit alors, au cœur du petit peuple, dans l'isolement de chacun, un retour sur soi-même pour se demander ce que serait le lendemain ? La réponse s'imposa soudain la même à tous. L'attache matérielle à la France était rompue sans espoir de retour, et le Canadien, arraché à son pays d'origine, résolut de ne continuer à se lier au passé que pour

---

[1] En apprenant que les patriotes de Saint-Benoit s'armaient pour résister à l'autorité, LaFontaine écrivait de Québec, où il était allé supplier Gosford de convoquer les Chambres : " Les gens de Saint-Benoit sont fous. Vraiment, je ne sais quel vertige s'est emparé de quelques-uns d'entre eux." —*Lettre à Amable Berthelot,* 17 décembre 1837.

son propre compte. Lentement les souvenirs d'autrefois, l'amour du sol natal, l'ensemble des croyances et les sentiments de race vinrent constituer, d'abord d'une façon indécise, une idée de patrie canadienne, propre à la nation conquise. Cette idée se précise, se définit le jour où la Constitution de 1791 appelle les représentants du peuple à Québec. Les Canadiens, jusque-là épars, se rapprochent les uns des autres par l'intermédiaire de leurs députés qui, de retour dans leurs foyers, servent de fil conducteur à l'idée nationale. A mesure que leur nombre augmente, ils prennent conscience de leur force, et leur volonté de survivre à tous les événements s'affirme avec l'autorité d'un dogme. Tout se subordonne dans la continuité de la politique canadienne à cette ambition; elle domine l'esprit des chefs autant qu'elle hante les aspirations obscures du plus humble paysan. Quelles que soient les vicissitudes de la vie publique, cet instinct de survie demeure immuable. C'est le sentiment qui animait LaFontaine le jour où, pour soutenir la cause nationale, au détriment de ses intérêts personnels, il résistait aux séductions de Poulett Thompson et aux empiètements de Metcalfe; c'est le même sentiment qui, flambeau lumineux, guidait encore après lui nos hommes d'Etat à travers les complications de la politique en ce pays-ci.

L'opportunisme a souvent régné en maître dans nos alliances politiques et les combinaisons de partis ; les principes, vantés hier, ont été remplacés le lendemain par d'autres comme de simples étiquettes, utiles pour les besoins du moment, ou pour obéir à la nécessité de former un gouvernement viable ; mais l'idée nationale s'est affirmée indéfectible toujours, et, chose admirable, elle plonge ses racines dans un tel fonds de justice, qu'elle agit dans son dualisme, sans porter la plus légère atteinte aux droits d'autrui.

Il fut donné à LaFontaine de démontrer, par le précepte et l'exemple, la possibilité de plier les exigences gouvernementales à la doctrine de l'idée de nationalité compatible avec tous les accommodements. Cette démonstration se fit sous sa direction avec une maîtrise admirable. Sans apprentissage, sans autre préparation que la constatation des erreurs d'autrui pour lui si profitable, il manifeste, arrivé au pouvoir, qu'il en est digne et apte à l'exercer à l'égal d'un homme d'Etat élevé à l'ombre de Westminster-Palace. Sa carrière officielle établirait, si l'expérience ne le confirmait, que l'on naît homme de gouvernement, comme l'on naît poète ou orateur. Ce qu'il y a de plus rare chez les ministres, c'est la volonté d'agir après décision prise ; la plupart craignant la censure, redoutent les conséquences et la portée de leurs actes sur l'opinion. De là, des indécisions et des hésitations, qui laissent passer l'heure de l'action. Voyez LaFontaine à l'œuvre ; une fois son plan mûri, sa résolution arrêtée, rien ne saurait le détourner de sa voie.

Quelle fermeté et quel sang-froid ne déploie-t-il pas dans la crise de 1849 ! L'émeute gronde aux portes du Parlement; des menaces de mort retentissent à ses oreilles ; les conseils se multiplient de tous côtés : " Suspendez, dit-on, la discussion du projet de loi ; entourez-vous de soldats, votre vie est en péril. C'est la guerre civile qui se déchaîne. "

Rien ne l'émeut ou bien si l'émotion le gagne, sa force de caractère en a raison. Dans ces jours d'agitation où un frisson de terreur saisit les plus résolus, il s'arme du courage du général sur le champ de bataille, bien qu'il sache qu'un coup mortel peut l'abattre à tout moment. Il apparaît vraiment, au milieu des dangers de ces terribles journées, dans l'attitude du juste antique que rien ne sau-

rait détourner du devoir : “ les ruines du Ciel écroulé le frapperaient sans l’émouvoir ”. LaFontaine prévoyait que ce vent de haines ne pouvait souffler longtemps et il le laissa s’épuiser de lui-même, tout en l’affrontant, refusant de lui fournir des aliments par trop de résistance. Savoir et prévoir, c’est tout l’art de gouverner.

Les esprits spéculatifs font les pires hommes de gouvernement ; ils délibèrent lorsqu’il faut agir : LaFontaine ne s’égare jamais dans la forêt des chimères des plus séduisantes théories. Les plus beaux plans de réformes le laissent indifférent. Sachant tracer la ligne de démarcation entre l’utopie et le possible, il a vite appris qu’en matière de gouvernement, il faut compter avec les faits, avec le passé du peuple, avec les mœurs qui font échec aux meilleures lois, si elles les viennent contrarier.

La haute conception qu’il se faisait de son rôle de chef ne l’a pas aveuglé sur la vraie ligne de conduite que lui imposaient les contingences de notre politique générale, compliquée par les ambitions de races et les animosités religieuses. L’étude de la situation lui indique la nécessité de faire évoluer les partis sur un terrain, où les esprits modérés des deux provinces prendraient une direction conforme aux besoins du jour. Reléguer dans le passé les querelles d’Anglais à Français, causes de tant de mal avant l’Union, pour leur substituer la discussion moins énervante de questions d’administration, d’économie politique, fut un coup de maître. Un heureux hasard permit à LaFontaine de rencontrer dans Baldwin un homme du plus profond désintéressement, de la plus vaste intelligence, en toutes choses admirablement qualifié pour l’aider dans son entreprise d’orientation nouvelle des partis. Cette tactique détournait l’énergie nationale des foyers d’agitation dangereuse, pour la con-

centrer sur l'œuvre féconde de l'accroissement de la richesse publique.

Il fallait que l'influence de LaFontaine fut énorme sur son entourage pour faire aboutir cette évolution au travers des préventions soulevées par les conflits des quarante dernières années. Cette influence était telle que personne n'osa à peine la contrarier. L'autorité de l'homme d'Etat s'imposait dominatrice, inéluctable. On était arrivé à le regarder dès les premiers jours de l'Union comme le personnage indispensable, providentiel, le seul sauveur possible dans la désespérance où les désastres des années de l'insurrection avaient plongé la nation tout entière.

Cette autorité lui était advenue, non seulement en raison de circonstances exceptionnelles, mais aussi en vertu du talent si sérieux reconnu de tous, de l'élévation de son caractère, des services rendus à la cause nationale. Il y a dans la vie de certaines âmes d'élite une période que l'on peut appeler l'âge héroïque. C'est celle où ils accomplissent de grandes choses avec peu de moyens. Or, qu'est-il de plus héroïque dans notre histoire que ces combats singuliers, engagés entre Sydenham, Bagot, Metcalfe et LaFontaine ? De ces luttes, il sortit vainqueur avec la liberté pour trophée ! Tel est l'un de ces exploits qui forcent l'histoire à buriner le nom d'un héros dans ses annales. L'autorité de LaFontaine ne s'arrêtait pas à nos frontières ; sa puissance de pénétration l'étendit dans la province voisine, jusqu'au milieu des masses si longtemps réfractaires à l'idée française. On n'a pas assez insisté sur ce fait ; mais l'Ouest dut l'accepter comme chef à la demande de Baldwin qui fit de notre grand concitoyen cet éloge si remarquable qu'on a lu ailleurs. [1]

---

[1] Voir p. 158.

Son prestige ne tenait pas aux dons brillants de la parole; elle était chez lui, brève, sobre, se confinant à la nécessité de traduire clairement sa pensée. La manière de dire de LaFontaine n'avait rien de cette éloquence entrainante, fortement colorée, de cette éloquence empoignante, qui attirait les foules autour de Papineau, de Chapleau, de Mercier, pour ne parler que des disparus. Rarement, il a remué profondément ses auditeurs ; il a quelquefois, cependant, touché à la haute éloquence en tirant parti de circonstances exceptionnelles comme lorsque, parlant pour la première fois au Parlement de Québec après l'Union, il revendiquait, au milieu des protestations de quelques fanatiques, les droits de la langue française proscrite de la Chambre. Ses discours, chaîne compacte de raisonnements, se déroulaient comme une suite de syllogismes où les principes posés et appliqués à un cas spécial, amenaient aux conclusions rigoureuses produisant toujours la conviction, rarement l'émotion et l'enthousiasme.

Son aspect imposait ; d'une taille au-dessus de la moyenne, large d'épaules avec une tête carrée, un large front qui dénotait la méditation constante, des traits sur lesquels se lisaient la fermeté et l'énergie. Ce n'était pas une physionomie attirante ; elle apparait trop solennelle, comme une statue sur un piédestal, trop au-dessus de l'humanité.

Ses contemporains — et les portraits confirment l'exactitude de leur comparaison — trouvaient qu'il ressemblait à Napoléon Ier... L'on rapporte que, dans une visite aux Invalides en 1853, quelques vieux grognards, demeurants des guerres de l'Empire, ne purent s'empêcher de dire en le voyant : " Tiens, voici l'empereur ressuscité. " La première fois que lady Bagot, qui avait connu l'empereur, vit La-

Fontaine, elle dit à son entourage : " Vraiment, si je ne savais que Bonaparte est mort, je croirais que c'est lui qui vient d'entrer au salon. "

Après sa sortie de la politique et son élévation à la suprême magistrature de la province, LaFontaine trouva dans son nouveau labeur la détente si nécessaire à son esprit, depuis longtemps agité par les préoccupations parfois si lancinantes de la politique. Ce fut en effet presque du repos que les fonctions de président de la Cour seigneuriale et de juge en chef. Elles lui accordaient des loisirs pour des études historiques agréables. Avec des amis comme Jacques Viger, le plus érudit archéologue de l'époque, le juge Berthelot, M. Verreau, M. Chauveau, M. Bellemare, tous amants passionnés de nos annales, il débrouillait les obscurs problèmes des temps passés. Peu de ses œuvres ont été publiées ; il faut le regretter, car l'étude sur la question : *l'Esclavage a-t-il existé au Canada?* est un modèle de critique historique qui nous fait désirer de connaître ses autres travaux. Il menait ainsi une existence conforme à ses goûts ; vie intellectuelle et active à la fois où les graves études du magistrat alternaient avec la lecture moins absorbante de notre histoire. Il se complaisait à retracer les origines des familles canadiennes, et ses recherches sur ce sol ont servi à plusieurs écrivains postérieurs.

En 1856, l'état de sa santé, dont la vigueur première s'était altérée au service de l'Etat, nécessita un voyage en Europe. De Paris et de Londres, il adressait de nombreuses lettres à ses parents, lesquelles révèlent un LaFontaine presque en pantoufles, au coin du feu, aimable, familier et plein d'affection pour les siens. La complaisance d'un ami nous a fait tenir plusieurs extraits de ces récits de voyages, et il nous fait plaisir de citer quelques passages d'une lettre

à son ami, M. Joseph Girouard, de Saint-Benoît. On sait que cet ami, patriote éprouvé, était un artiste d'un goût éclairé, auquel LaFontaine fait deux fois allusion dans la citation que l'on va lire. Relatant les visites aux musées du Louvre et du Luxembourg, il regrette de ne pas se voir accompagné de M. Girouard qui lui aurait fait admirer ces chefs-d'œuvre. LaFontaine n'entendait rien aux œuvres d'art ; mais contrairement à tant de voyageurs qui admirent par convention les peintures des maîtres et posent en connaisseurs, il ne craint pas d'avouer son incompétence. Cette lettre, écrite, comme les autres, entre deux courses, dénote un piquant observateur et témoigne d'une aisance de style que l'on n'attendait guère de l'austère magistrat.

Paris, 15 novembre 1856.

Mon cher ami,

Les voyageurs paresseux comme moi ne peuvent pas écrire de longues lettres. Ils n'ont que le temps, en passant d'une ville à l'autre, d'écrire à leurs intimes (qui en France comme en Canada sont peu nombreux) qu'ils vivent encore. Nous sommes donc encore de ce monde. Je pense que cette nouvelle vous intéressera autant que celle des hostilités commencées sérieusement entre la Turquie et la Russie. Plaise à Dieu que cette guerre ne s'étende pas à d'autres pays !

Ma femme a peu souffert de la mer; elle se porte bien, mais elle ne peut sortir qu'après son " lunch ", ce qui circonscrit considérablement nos pérégrinations dans cette belle ville de Paris dont les habitants perdent leur caractère de politesse autrefois si vantée, depuis qu'ils font des révolutions tous les ans et fument des cigares en plein vi-

sage des dames sur les parapets et les passages les plus fréquentés.

Le meilleur compagnon de voyage, même dans le pays de nos ancêtres, c'est une bonne lettre de change. Que ceci soit dit ou lu sans préjudice à nos petits parents, (les dames Lavalard, nées Berthelot) qui nous ont bien accueillis.

J'ai écrit à Amable (le juge Berthelot) toutes les semaines depuis notre arrivée en Europe ; il vous fera part de mes lettres.

Napoléon III fait faire des améliorations considérables. Cela donne de l'emploi aux classes ouvrières ; c'est très bien, pourvu que les revenus ordinaires de l'Etat suffisent.

J'ai quitté New-York le 21 septembre. Nous avons passé 15 jours à Londres ; nous sommes arrivés ici le 18 octobre ; et il n'y a pas deux mois que nous avons quitté l'Amérique dont le ciel est infiniment plus beau que celui de Londres et de Paris. Il nous manque un compagnon artiste : par conséquent, nous vous manquons.

Nous avons rencontré l'abbé Desaulniers, professeur au Collège de Saint-Hyacinthe, voyageant avec le jeune Masson de Terrebonne. [1] Ils sont partis jeudi dernier pour l'Espagne. Ils retourneront au Canada l'hiver prochain.

Ici nous voyons le gouvernement partout, sans cesse omniprésent. De toutes parts se montrent des rubans rouges à la boutonnière. Paris est tranquille, donc la France est tranquille. Il faut néanmoins reconnaître que les affaires en France sont dans ce moment dans un grand état de prospérité même de l'aveu du plus chaud adversaire du neveu de l'oncle. Après tout, la paix règne et c'est ce

---

[1] Devenu plus tard député de Terrebonne, à Ottawa, puis ministre de la milice et ensuite lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

qu'il faut à cette belle France. Les républicains honnêtes, sincères, admettent eux-mêmes que la France n'est pas faite pour la république, que les Français ne peuvent pas se gouverner eux-mêmes par des institutions représentatives, mais qu'ils ont besoin d'être gouvernés par un pouvoir exécutif fortement constitué. C'est ce qu'ils ont aujourd'hui.

Nous avons visité Versailles et les Trianons. Il n'y a rien, je pense, dans le même genre en Europe. Nous ne sommes pas assez artistes pour nous y être attardés; un seul jour nous a suffi. Vous, vous y passeriez des semaines. Que n'êtes-vous avec nous! Vous nous diriez ce qu'il faut admirer le plus dans ces admirables peintures que renferme le château de Versailles. Et celles qui sont au Louvre ? et au palais de Luxembourg ?

Et dira Madame Girouard, les belles boutiques ou magasins où les femmes des voyageurs placent des fonds qui ne rapportent pas d'intérêts à 6% ! Tout cela se voit ; c'est brillant ; l'on admire. Mais ce n'est pas le Canada, Mon pays avant tout.

L.-H. LaFontaine.

Durant les dernières années de sa carrière administrative, son caractère parut parfois s'aigrir et céder à une impatience étrangère à ses habitudes. Il est certain que les ambitions non justifiées de quelques-uns de ses partisans, trop pressés de recueillir sa succession; que les convoitises si âpres qui surgissent en politique plutôt qu'ailleurs, provoquaient dans son tempérament des accès d'irritation. Lui, le désintéressement fait homme, ne comprenait pas l'intérêt personnel chez les autres. Prétendre imposer à chacun son abnégation individuelle n'était-ce pas trop exiger de la nature humaine ? Sa tenue si correcte, son air si grave, passaient aux yeux des étrangers pour une hauteur qui n'était que de surface.

C'était, au contraire, un tempérament doux, un cœur ouvert à la pitié, à la mansuétude pour les petits, à la compassion pour les déshérités de la vie, ne pouvant être témoin de l'infortune sans la secourir, un homme qui retranchait non point du superflu ni du luxe, inconnus à ses modestes ressources, mais du nécessaire pour l'épancher sur les pauvres.

Le courage des convictions s'alliait dans son âme à l'accomplissement des devoirs civiques, ainsi que des devoirs religieux. Canadien et catholique, toujours et partout, il se plaisait à rendre hommage à ses croyances, jusque dans les moindres détails de la vie privée. C'est ainsi qu'on le voyait, avant de s'asseoir à la table des gouverneurs, dire le bénédicité, selon la louable coutume des ancêtres, pendant que le respect humain paralysait la main de bien des convives habitués cependant, en famille, à faire le signe de la croix. [1]

Quand l'apoplexie le vint foudroyer inopinément, chaque famille canadienne se sentit comme meurtrie dans ses affections les plus chères. Autour de son cercueil, sur le bord

---

[1] Mgr Bourget, en prononçant l'oraison funèbre de LaFontaine, rendit aux vertus de l'homme privé le bel hommage qu'on va lire:

"En se sentant frappé du coup qui allait l'enlever, il s'est armé de ce signe de salut et a invoqué le nom de Jésus dont il est dit que quiconque invoque avec conviction ce nom béni sera sauvé. Il ne faut pas s'en étonner, car il se faisait une gloire de faire sur lui ce signe de salut, même à la table des gouverneurs, tout exprès pour qu'on sut bien qu'il tenait à passer pour catholique. C'est aussi pour cette raison qu'il lui est arrivé de se prosterner en pleine rue, devant le Saint-Sacrement que l'on portait publiquement pour la communion des malades.

Nous devons aussi rendre hommage à son cœur, car nous savons, de source certaine, que ce n'était pas sans verser des larmes de compassion sur les misères qu'abritent nos institutions, et sans y répandre les bienfaits de sa charité, qu'il faisait la visite des asiles et hospices consacrés à soulager toutes les souffrances." (Le 2 mars, 1864.)

de sa tombe, éclata soudain le concert des regrets convaincus, expression de la gratitude populaire, solennelle, grandiose, émouvante oraison funèbre de la nation en pleurs. Lord Elgin, si excellent juge en hommes, avait un jour dit en présence d'un groupe d'amis que « LaFontaine était véritablement un grand politique et qu'il n'avait jamais, à son sentiment, commis aucune erreur grave. » Belle parole, tombant des lèvres d'un personnage aussi éminent !

Combattre pour la conquête des droits les plus sacrés de loyaux concitoyens, et, ces droits une fois assurés, dépenser toutes les énergies du génie à la réforme des lois fondamentales de l'Etat, à la création d'un organisme qui garantissait la vitalité nationale, à la consolidation de l'harmonie et de la concorde entre les divers éléments de la patrie commune, telle fut la mission, tel fut le labeur intense des vingt années de sa vie publique. La perspective du temps, qui grandit le vrai mérite et détruit la fausse gloire, permet à la postérité qui a recueilli les bénéfices de ce labeur, d'émettre un jugement équitable sur l'entreprise d'un homme qu'applaudissaient ses contemporains ; l'œuvre accomplie apparaît comme un édifice d'une superbe ordonnance, destiné à immortaliser sa mémoire, à défaut de la statue qu'il a si bien méritée.

Chaque contrée de l'univers révère pieusement le souvenir de ses enfants qui ont su, soit dans les combats sanglants, soit dans les luttes politiques, illustrer leur nom et leur pays. L'inépuisable activité, le dévouement inlassable et fécond de LaFontaine ont eu, il est vrai, pour théâtre, une scène bien modeste ; mais qu'un homme de caractère vienne à briser les fers de dix millions ou de cent mille compatriotes, le prix et le mérite de son intervention demeurent également inestimables. Aussi, le nom de LaFontaine se doit-il inscrire à côté des grands libérateurs des peuples.

Il importe assurément, pour la gloire de la race et pour l'instruction de la jeunesse, de remémorer la fructueuse carrière des personnages illustres. LaFontaine est du nombre ; il s'est grandi, il s'est placé au-dessus de la multitude par l'élévation des talents naturels et acquis, par la hauteur du caractère, aussi bien que par le courage civique qui a porté son âme héroïque à la hauteur des périls de la patrie. Voilà pourquoi il nous a paru utile de faire quelques retouches au portrait connu de ce grand Canadien. Fallait-il craindre pour sa mémoire l'oubli, ce second linceul des morts ? Non, sans nul doute. La reconnaissance universelle conserve dans l'esprit national, sa forte et rayonnante figure, associée aux leçons et aux exemples mémorables, sorte de testament que lègue à la postérité ce grand serviteur de la patrie et de la religion. Ce fut la plus grande figure de la plus belle période de notre histoire !



APPENDICE

APPENDICE

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant les deux lettres de LaFontaine écrites de Paris en 1838, dont il a été question plus haut. M. Ellice, le destinataire, était un personnage important à Londres. Il avait épousé en première noces une fille de lord Grey et après la mort de sa femme, il épousa la veuve du comte de Leicester, une Albemarle. Ses alliances lui valurent une grande influence parmi les whigs. On l'appelait " the bear ", l'ours, à cause de ses relations avec le pays des animaux à fourrures. Il fut membre du ministère de lord Grey. Nul Anglais ne connaissait mieux que lui le Canada qu'il avait visité à plusieurs reprises. C'est lui qui réussit à mettre fin aux longues querelles entre les Compagnies du Nord-Ouest, X. Y. Z. et de la Baie d'Hudson, en fusionnant celle-ci avec ses deux rivales. On sait qu'il était seigneur de Beauharnois.

Il avait favorisé le projet d'union du Canada de 1822, si hostile à nos intérêts. Plus tard on le trouve mieux disposé à l'égard des Canadiens-Français. C'est à ce moment que LaFontaine, qui l'avait connu à Londres, lui écrivit les lettres qu'on va lire et qui étaient destinées à passer sous les yeux de lord Durham.

Voici ces lettres :

Paris, 15 mars 1838.

Hôtel de Tours — Près de la Bourse.

Mon cher Monsieur,

Plusieurs fois j'ai cherché inutilement à trouver la résidence de votre frère dans la rue de Clichy. Je le regrette beaucoup, car je ne pourrai lui présenter votre lettre. Vous avez oublié d'indiquer le numéro. N'étant pas certain de retourner à Londres avant de m'embarquer pour le Canada, permettez-moi de vous écrire quelques mots concernant les affaires de mon pays, avec la même confiance qui a déjà guidé nos conversations.

Je regarderai toujours comme injuste et même tyrannique la suspension de notre Législature. Cependant la nomination de lord Durham a fait naître chez moi l'espérance d'un meilleur avenir.

C'est ainsi que j'en ai écrit au Canada, même dès le jour où je mis pied à terre à Liverpool. Vous m'avez depuis confirmé dans cette opinion. Aussi, avant de quitter Londres, ai-je désapprouvé la motion de sir W. Molesworth.[1] Je le crois bien sincèrement ami des libertés coloniales ; mais il était impossible de ne pas prévoir à l'instant que loin de nous servir, le succès de sa proposition eût produit un résultat tout à fait contraire. Les Tories une fois au pouvoir, le discours de lord Stanley ne nous présageait (?) que des mesures de vengeance, et ne nous laissait que le désespoir en partage. Peut-être même eussent-

---

[1] LaFontaine lui reproche d'avoir voté contre le bill autorisant la mission de Durham au Canada. Comme le croyait LaFontaine, c'était un ami de notre cause. Dans les discours qu'il prononça sur les affaires du Canada, à la session de 1838, il déclara odieuse, inique la conduite des gouverneurs Dalhousie, Aylmer et du Conseil législatif. Il était impossible à l'Assemblée de se résigner aux injustices qu'ils commettaient, injustices de nature à justifier une insurrection.

ils conservé, comme gouverneur, sir John Colborne dont les Canadiens ne pourront jamais oublier le nom, parce qu'ils ne pourront jamais oublier l'incendie de leurs villages.

Il est digne de remarque que dans tout le cours des débats sur le Canada, les Tories et les Whigs, se renvoyant la boule réciproquement, s'accusent, tour à tour, les uns les autres, c'est-à-dire les différents ministères qui se sont succédé depuis 1828, d'être la cause de la continuation de nos difficultés politiques. C'est admettre un fait dont nous nous sommes toujours plaints. Et pourtant c'est contre nous que l'on sévit !

La question du Conseil législatif, dont tout le monde condamne la composition, est sans doute devenue maintenant la question la plus délicate, " owing to the former neglect experienced by the colony ", suivant les expressions mêmes dont lord John Russell a fait usage, en parlant de la non-exécution du rapport de 1828. Le Conseil actuel étant une anomalie en principe, et une expérience de 40 ans nous ayant démontré cette vérité, nous avons suggéré, comme remède efficace, l'application du principe électif comme étant " un moyen sûr pour tous les partis ", selon l'aveu même de M. John Neilson. Mais nous n'avons jamais entendu faire, de la concession immédiate de cette demande, une condition *sine quâ non* à la marche des affaires. S'il pouvait y avoir des doutes à ce sujet, avant la dernière session, par suite de la fausse interprétation donnée à notre réponse de 1836, il ne pouvait plus en exister depuis cette session.

A notre adresse du 25 août dernier, un amendement fut ajouté à ma suggestion, en comité général, pour mieux expliquer cette pensée, et conformément à l'opinion de la généralité des membres, manifestée dans les débats. Cependant, l'on voit avec chagrin que dans les dépêches communiquées au Parlement, lord Gosford ne mentionne aucunement ce fait important. Deux lignes de sa part à ce sujet eussent probablement empêché le ministère de commettre l'injustice flagrante de suspendre l'Assemblée.

Même plus, si, conformément aux dépêches de lord Glenelg des 29 avril et 22 mai derniers, lord Gosford eut fait, avant la dernière session, une addition au Conseil législatif, " by a careful selection of men of *property, character and influence* in the Province, of *liberal views* and entitled to the *respect and confidence* of the public, but not committed to the extreme opinions ", de manière à être en état, en assemblant la Législature, " to appeal to the alteration which might have been made in the composition of the Council, as a proof of the sincerity with which His Majesty's Government are disposed to carry into effect the intentions which they have expressed on this head ". La Chambre d'Assemblée aurait certainement procédé à la dépêche des affaires, et voté les subsides nécessaires ; ce qui en était la conséquence naturelle. J'aime à croire que lord Gosford était disposé à le faire ; mais il n'est peut-être malheureusement que trop vrai que certaine influence étrangère, mue par la vengeance, l'en a empêché. Il a donc là perdu encore une fois l'occasion d'opérer une réconciliation qu'on lui offrait. Si j'entre dans ces détails, c'est pour prouver que la Chambre d'Assemblée n'a point mérité l'injustice dont la frappe l'acte de suspension.

Quoi qu'il en soit, je regarde le conseil actuel comme virtuellement détruit. Car, outre qu'une de vos résolutions de l'année dernière déclare qu'il faut lui donner " un plus haut degré de confiance publique ", le ministère, par son organe dans la Chambre des Communes, vient de confirmer ce que nous avons si souvent dit, savoir : que l'existence de ce corps, sur sa base actuelle, était une anomalie. Dans son discours sur la motion de sir Wm Molesworth, lord J. Russell, en faisant allusion à ce fait, ajoute : " The wonder would have been if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed. "

Puisqu'il entretenait cette opinion et qu'il était ainsi convaincu d'une vérité que nous, instruits par l'expérience, ne cessions de répéter dans nos griefs, pourquoi, au lieu de sévir contre nous, parce que

nous nous plaignions d'un fait qu'il admet, n'a-t-il pas au contraire refait cette branche de la Législature de manière à lui donner la capacité "to work successfully?" Je dois donc penser que c'est pour parvenir à ce but qu'il a chargé lord Durham d'une mission aussi importante que celle de pacifier le Canada. Si c'est là vraiment l'objet principal de cette mission (car autrement la suspension de la Législature serait une pure moquerie, et il aurait été plus conséquent de la révoquer totalement), lord Durham trouverait plus de facilité à accomplir cet objet avec le secours des représentants du peuple; l'odieux d'une dictature ne s'attacherait plus alors à son voyage. Je prends plaisir à croire qu'à son arrivée en Canada, il sentira l'avantage qu'il y aurait pour lui de convoquer l'Assemblée, et qu'il demandera, aussitôt que possible, le pouvoir de le faire. Cette mesure ferait renaître la confiance, et assurerait sans aucun doute, et mieux que toute autre chose, le succès de sa mission.

Mais une mesure préliminaire est devenue nécessaire pour les différents motifs que je vous ai déjà expliqués: c'est une amnistie générale. Il est même de l'intérêt du gouvernement de l'accorder. En donnant à lord Durham le pouvoir de la proclamer à son arrivée en Caanda, ce serait de suite ouvrir, à son importante mission, une chance assurée de succès. Je ne suis pas surpris de voir les officiels, cette faction si bien décrite par lord Sandon lui-même, dans les paroles que vient de rapporter lord John Russell, crier à la rébellion, à la révolution ! Il n'y aurait jamais eu de résistance à main armée, si le gouvernement n'avait pas eu recours à des arrestations politiques, ou même si des antécédents malheureusement trop vrais, n'avaient pas fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice en matière politique.

J'attends beaucoup de l'administration de lord Durham ; sous ses auspices, j'attends un meilleur avenir pour mon pays. S'il en devait être autrement, je serais cruellement trompé, de même que mes compatriotes. Il peut s'attendre, aussitôt que sa nomination aura été connue en Canada, à mille injures de la part de la presse tory de ce pays,

à raison des opinions libérales qu'il a toujours professées. Et s'il ne se met pas en garde contre les intrigues des officiels de Québec (dont je dois pourtant, en justice, excepter M. Daly, secrétaire provincial), je ne crains pas de dire, à en juger par le passé, que son administration courra de grands risques, exposée à l'atmosphère de cet entourage, dont nos gouverneurs ont été, tôt ou tard, presque tous la victime. C'est vraiment *imperium in imperio.*

J'avais écrit ce qui précède, lorsque je reçus des lettres du Canada, à la date du 3 février. Il paraîtrait qu'un agent des constitutionnels de Montréal serait parti pour Londres, porteur de demandes extravagantes, ce qui, néanmoins, à raison des circonstances, excite une grande sensation en Canada.

L'autre parti se préparait, en conséquence, à envoyer deux nouveaux agents en Angleterre. A cette date cependant, on ne connaissait pas encore la nomination de lord Durham ni le Bill de suspension. Je pense que si cette nouvelle leur parvient avant qu'ils fassent voile, elle aura l'effet d'arrêter leur départ. Car ils verront que la scène est de nouveau transportée en Canada, et que dans ce cas agents et pétitions seraient obligés de s'en retourner, après un échange de quelques paroles seulement.

J'ai peu visité Paris, ayant presque toujours été malade depuis mon arrivée. Dans ce moment je garde ma chambre. Vous me pardonnerez donc de vous écrire une aussi longue lettre. Je partirai pour le Canada vers la mi-avril. Si le temps me le permet, je retournerai peut-être à Londres. Alors, je me ferai un devoir d'accomplir la promesse que je vous ai faite, même au *grand* risque d'être appréhendé pour haute trahison, quoiqu'un journal *loyal* du Canada ait déjà avoué que c'était "une plaisanterie". Lord Durham s'apercevra bien vite, je pense, qu'un grand nombre d'arrestations ne sont dues qu'à des "plaisanteries" de cette nature, quelque peu agréables qu'elles soient.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

L. H. LAFONTAINE.

Paris, 17 avril 1838.

Hôtel de Tours, Près de la Bourse.

Mon cher Monsieur,

Ce n'est qu'après l'envoi de ma lettre du 30 mars que j'ai reçu votre réponse du 27 ; et celle du 2 avril me fut remise peu de jours après. Faute de paquebot le 24, je m'embarquerai certainement dans celui du 1er mai. Avant mon départ, je me fais un devoir d'accuser la réception de vos lettres. Je ne puis cependant laisser passer cette occasion sans répondre à une partie de votre première, car je suis loin de l'approuver.

Les Canadiens sont devenus, par les traités, sujets anglais. Ils doivent donc être traités comme tels. Votre plan de gouvernement les exclurait de la grande famille, en agissant envers eux comme des êtres inférieurs, qui devraient toujours être regardés comme tels. Je sais que c'est loin d'être là votre pensée. Mais ce serait assurément l'effet du système dont vous parlez. Vouloir ne donner la prépondérance à aucun parti, ou plutôt à aucune opinion quelconque dans la colonie, c'est établir un gouvernement bâtard, contre nature, et qui n'aura d'autre résultat que d'augmenter la confusion. Soyez en sûr.

C'est une grande erreur de croire qu'il n'y a pas de moyen de rapprochement entre les deux partis. Je sais qu'il y en a, parmi les constitutionalistes, comme parmi nous, dont les caractères et la tactique ne repoussent aucun rapprochement. Mais aussi, je n'hésite pas à répéter ce que j'ai si souvent dit, en Canada comme en Angleterre, qu'il est facile de rétablir l'harmonie entre les masses des deux partis politiques, car leurs intérêts sont les mêmes. C'est même un besoin senti depuis longtemps.

Que l'administration locale cesse, dans tous ses rapports, administratifs ou sociaux, de faire et de soutenir des distinctions de race, et aussi des actes de favoritisme envers des classes privilégiées, et qu'elle marche franchement vers une politique libérale, mais ferme, vous verrez l'harmonie se rétablir plus vite qu'on ne le pense.

Un administrateur éclairé peut parvenir à ce but. Je crois que lord Durham peut réussir facilement à produire ce résultat désirable, en donnant par la formation du corps exécutif ou législatif, qu'il est appelé à choisir, en vertu de l'acte de Suspension, une direction efficace vers cet objet important. Mais pour cela il faut qu'il refasse tout à neuf. S'il suit l'exemple de ses prédécesseurs dans le choix de ses conseillers, s'il n'a recours qu'à une demi-mesure, s'il conserve à la base de son édifice des matériaux usés ou gangrenés, adieu tout espoir de succès durable. L'édifice croulera comme à l'ordinaire, et lord Durham n'aura rien fait. Cette opinion est le fruit de l'expérience pratique et de longues réflexions de ma part. C'est celle d'un grand nombre de réformistes engagés dans la vie publique, et d'un grand nombre de constitutionalistes chez lesquels la passion ne l'emporte pas sur la raison. Dans l'état où en sont les choses au Canada, refuser d'entrer dans cette voie, c'est sûrement, comme vous dites, se briser la tête contre le mur.

La pacification de mon pays est ma première pensée ; car avec la continuation de nos troubles et d'un système de gouvernement que repoussent tous les principes, il ne saurait atteindre ce degré de prospérité auquel la nature l'a appelé.

J'ai cru devoir vous faire ces observations dans la crainte que mon silence ne put être interprété comme un assentiment à votre plan, tel, du moins que je le considère, dans ses résultats inévitables.

Si les Canadiens, en violation des traités et de la foi jurée, ne doivent être traités que comme des êtres inférieurs ou dégradés, qu'on le sache dès à présent, de manière à lever tout doute sur le sort que la politique de l'Angleterre nous destine dans notre pays natal.

Vous ne réussirez jamais à établir une aristocratie là où il ne saurait en exister ; et quoique fasse votre gouvernement, il n'empêchera jamais l'influence des institutions de nos voisins de réagir sur les nôtres. La plus saine politique est de nous laisser rien à leur envier.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur,

L. H. LA FONTAINE.

Au Très Honorable E. Ellice,

Londres.

Voici maintenant la lettre courageuse et digne que La-Fontaine, victime de la tyrannie de Colborne, lui adressait de la prison de Montréal. L'arrestation de ce grand citoyen donne une juste idée de la façon dont on entendait la liberté des sujets anglais à cette époque.

Prison de Montréal,

3 décembre 1838.

A Son Excellence sir John Colborne,

administrateur du Gouvernement

du Bas-Canada.

Général,

Dans des siècles où le droit, la justice étaient des mots pour ainsi dire inconnus aux peuples, la tyrannie quelquefois avait au moins des bornes. Ici, au contraire, elle semble devoir durer aussi longtemps que la malice, la haine, la vengeance existeront dans le cœur de

l'homme. Voilà, demain, un mois que j'ai été, sous votre administration et par vos employés, traîné de force dans cette prison, avec plusieurs de mes concitoyens que vous savez être également innocents. Nous sommes détenus au secret, sans avoir la liberté de communiquer avec nos familles, ni avec qui que ce soit.

Sous un gouvernement si vanté, la plupart d'entre nous ont été emprisonnés comme des animaux errants dans les rues. C'est le résultat de la carte blanche donnée au premier venu, d'arrêter [illegible] bon lui semblait. L'immoralité qui caractérise cette violation de tout ce qu'il y a de plus sacré : la liberté personnelle des citoyens n'était comptée pour rien par les subalternes du pouvoir, voire même s'ils n'y trouvaient pas un sujet de satisfaction.

Arrêté illégalement le 4 novembre, je suis détenu dans cette prison plus illégalement encore. Par respect pour votre situation, je dois supposer qu'il existe contre moi quelque accusation, peut-être formulée après coup : n'importe, l'accusation de haute trahison est à l'ordre du jour. Ce sera sans doute celle-là. Eh ! bien, je demande solennellement à Votre Excellence mon procès devant les tribunaux légaux et constitutionnels de mon pays. Je le demande comme un droit, car je crois qu'il en existe encore dans les lois écrites. Si je pouvais m'abaisser jusqu'à demander une faveur, encore comme telle, je solliciterais mon procès. Un gouvernement qui a tant de moyens à sa disposition, ne doit pas hésiter à justifier l'oppression dont ses employés prennent plaisir à accabler un simple individu, seul, isolé, sans force, si ce n'est celle de sa pensée et de sa conscience que, Dieu merci, le pouvoir ne réussira jamais à enchaîner, quoique la force physique puisse tenir son corps renfermé sous des verroux.

Ce n'était pas assez pour assouvir la haine et la vengeance qui ont dicté mon arrestation, de m'emprisonner moi seul ; il fallait encore pour mieux parvenir au but proposé : celui de ma ruine et celle de ma famille, emprisonner mon parent et associé dans l'exercice de ma profession d'avocat, seule ressource de notre existence. Il fallait par

là ruiner une nombreuse clientèle qui porte ombrage. S'il en faut une preuve entre mille autres, on la trouve dans le fait que de tous les avocats en société au Barreau de Montréal, nous sommes les deux seuls associés qui soyons tous deux incarcérés. Ce n'était pas encore assez, il fallait, au risque même de s'exposer à violer votre parole, donner par écrit à la population du Nord du district, ordre d'arrêter le Dr Berthelot de la Rivière du Chêne, dont le seul crime est d'être médecin, et surtout d'être mon beau-père. C'est ce qui lui a servi de passeport pour venir habiter nos cachots. Il ne me reste plus qu'un seul membre de ma famille en liberté. Elle trouve peut-être momentanément une protection dans son sexe.

Si Votre Excellence me refuse mon procès ou ma liberté, et persiste à autoriser la continuation de notre emprisonnement, à vous, Sir, je serai forcé d'attribuer la ruine totale qui me menace, moi et ma famille, la tyrannie pratiquée envers ma personne, et la privation de ma liberté, qui m'est encore plus chère. Cette liberté, je ne veux pas l'obtenir sans solliciter mon procès. La force m'a traîné dans ce lieu, mais que peut-elle, d'une manière durable, contre la force morale de l'innocence en présence de ce tribunal qui fait, tôt ou tard, une égale justice et des gouvernants et des gouvernés !

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence

le très humble serviteur,

(Signé) L. H. LA FONTAINE.

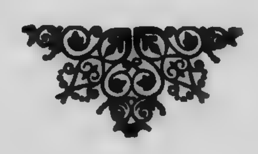


TABLE ANALYTIQUE

14

M

Mc

P

S



TABLE DES MATIERES

